

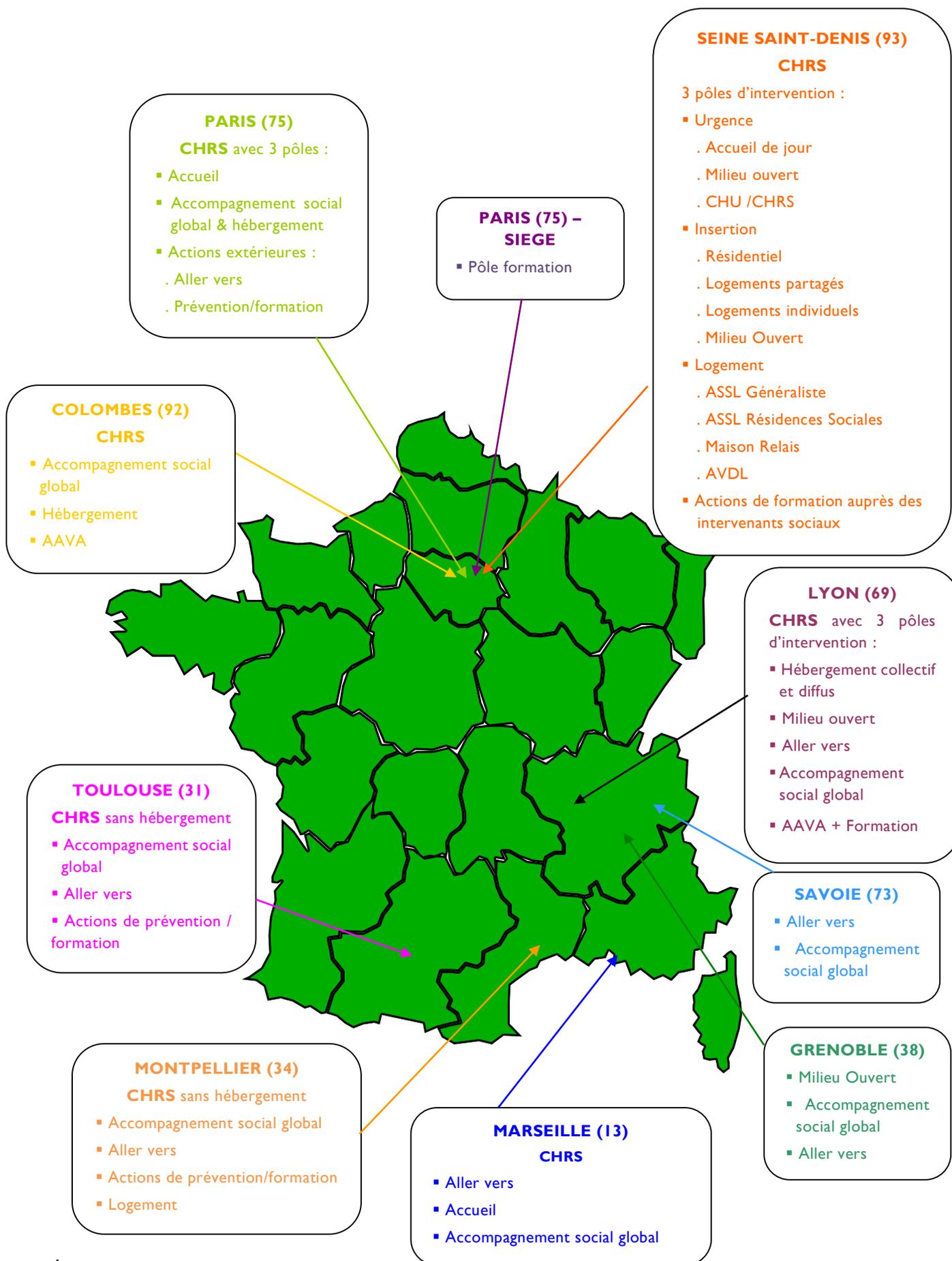


RAPPORT D'ACTIVITES 2016

DE L'AMICALE DU NID RHONE

SOMMAIRE

I.	BILAN D'ACTIVITES GLOBAL DE L'ASSOCIATION EN 2016	2
1.	Les points marquants de l'année 2016	2
2.	L'activité de l'Amicale du Nid en 2016	4
	A – Une action au niveau national et international	4
	B - L'activité des établissements en 2016.....	4
II.	VIE ET FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	9
	Faits marquants de l'année	9
	Moyens humains	10
	Activités du Comité territorial	11
	Réseau de partenaires	12
	Situation financière de l'établissement	12
III.	L'ACTIVITE DE L'AMICALE DU NID RHONE EN 2016.....	13
1.	Pôle Milieu Ouvert	15
	Evolution et structure de la file active	16
	Modalités d'accompagnement.....	17
	Situations administratives des personnes victimes de la TEH	20
	La question centrale des conditions d'hébergement	23
	Hébergement d'urgence dans le cadre du Dispositif Nuitées d'Hôtel	24
	Sorties "aller vers" en soirée	26
2.	Pôle Habitat Insertion	28
	Hébergement d'insertion.....	28
	Accompagnement vers et dans le logement	34
	Service de suite	39
3.	Pôle santé.....	40
	Données générales sur la santé globale des personnes	40
	Santé générale et Accès aux soins	44
	Bilan des actions menées	45
	Actions principales en direction des partenaires	48
4.	Pôle Emploi formation	49
	AAVA : L'Atelier Malesherbes	49
	Formations socio-linguistiques	54
	Accès à l'emploi et à la formation professionnelle	55
	Un atelier Anglais/ Français, "le groupe du lundi" dans les locaux du Milieu Ouvert	58
5.	Diagnostic et sensibilisation sur le phénomène prostitutionnel	59
	Diagnostic régional sur le Phénomène prostitution : Rhône et Loire	59
	Sensibilisation des partenaires	60
IV.	ANNEXES	61



I. Bilan d'activités global de l'association en 2016

L'Amicale du Nid née en 1946, est une association nationale régie par la loi 1901 ; elle est **laïque** et **indépendante** de tout parti et de toute organisation. Son engagement s'inscrit dans les **principes de liberté, d'égalité, de solidarité et de respect de l'autre**, sans laisser place ni à une conception moraliste de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de la violence qu'est la prostitution.

Ses principes d'action s'appuient sur la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 et sur la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Elle s'inscrit dans le refus de toute forme d'homophobie et de transphobie, de toute forme de discrimination, de racisme et de sexisme.

L'Amicale du Nid considère que **la prostitution est incompatible avec la dignité humaine et l'égalité entre les femmes et les hommes ; le corps humain ne peut être considéré comme une chose ou une marchandise**. Elle refuse son assimilation à un métier et souhaite développer ses missions dans un abolitionnisme cohérent, renforcé par l'interdiction de tout achat d'acte sexuel, qui ne pénalise pas les personnes prostituées et les accompagne vers une insertion socio professionnelle.

Elle s'appuie sur les valeurs du travail social : respect et non jugement des personnes, accueil inconditionnel.

Ses missions, accomplies par des professionnel·les salarié·es, sont les suivantes :

- à partir d'un lien avec les personnes en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, accompagner **vers une alternative à la prostitution**,
- conduire une réflexion et des recherches sur la question de la prostitution, sensibiliser, former, prévenir.

1. Les points marquants de l'année 2016

L'évènement clef de 2016, année des 70 ans de l'association, a été l'adoption de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées et sa promulgation, le 13 avril 2016.

L'Amicale du Nid, engagée en faveur de cette loi dans le collectif Abolition depuis 2012 a été auditionnée à plusieurs reprises lors du processus de discussion de la loi et a été sollicitée dès la fin de 2016 pour appuyer la mise en place de la loi.

2016 a donc été une année riche pour le renforcement de la visibilité de l'association, avec l'organisation de nombreux colloques et évènements :

- Colloque ISEC en juin 2016.
- Colloque des 70 ans de l'association, le 18 novembre 2016.
- Visite de la Préfète de Paris à l'AdN 75 le 24 novembre 2016, pour affirmer l'engagement de l'Etat dans la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées.
- Visite de la ministre, Madame Rossignol, dans l'appartement partagé dédié aux victimes de traite de l'AdN 75,
- Colloque à Aubagne, le 25 novembre 2016 (AdN13).
- Colloque à Bobigny (AdN 93) le 6 décembre 2016.
- Colloque organisé par la Mission Locale de Rennes, le 2 décembre 2016.
- Journée d'études organisée par la Préfecture de l'Essonne, le 28 novembre 2016.
- Présentation de son livre par Geneviève Duché à Montpellier, à Grenoble, à la CLEF
- Colloque à Lyon mai 2016.
- Conférence à Grenoble 17 novembre 2016.
- Table ronde sur les violences envers les femmes à l'occasion du 25 novembre à Montpellier.

Des financements octroyés en fin d'année 2016 confient à l'AdN des missions de sensibilisation pour 2017, dans les départements où elle est implantée et au-delà : dans toute la région Occitanie, dans une partie des

départements de Rhône-Alpes-Auvergne, en Nouvelle Aquitaine, dans le Grand Est, en Bretagne et dans le Pas-de-Calais. Un diagnostic de la situation relative à la prostitution dans 4 départements d'Ile-de-France (Yvelines, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Val-d'Oise) a été entamé en décembre 2016.

2016 a également été marquée par l'achèvement du projet financé par le programme européen ISEC, « **la traite des êtres humains : de la sortie à l'insertion, barrières et leviers** », avec le colloque de juin 2016, qui a rassemblé plus de 200 personnes, professionnels de l'AdN, professionnels du social, associations partenaires, services de l'Etat et des personnes accompagnées.

Ce projet a démontré la richesse de la mutualisation des pratiques et de la capitalisation des différents établissements et l'importance de donner la parole aux personnes accompagnées. La dynamique créée va, nous l'espérons, se poursuivre dans les années qui viennent, avec des chantiers communs dont le projet FAMI « Renforcer les capacités des étrangers en situation ou ayant connu la prostitution à accéder à leurs droits de s'intégrer » financement attribué fin 2016 pour une action qui va se dérouler de 2017 à 2019.

Mais l'année 2016 a surtout été riche au niveau du travail dans les établissements, avec notamment :

- La concrétisation du travail engagé sur la question des mineur-es, avec des projets spécifiques à l'AdN 75 et l'AdN 13,
- L'actualisation des projets d'établissement à Marseille, Paris, Colombes et Lyon,
- La signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour le CHRS de Lyon et la négociation bien avancée pour la signature d'un CPOM pour l'AdN 75 et 92.
- La signature par l'AdN 38 d'un CPOM de 3 ans avec l'ARS
- Le développement de l'AdN 93 : ouverture de 30 nouvelles places d'hébergement d'urgence, mise en place d'un aller-vers à Saint-Denis et Bagnolet, accord pour l'ouverture d'une nouvelle pension de famille à Saint-Denis en 2018.
- Création de 5 places d'hébergement supplémentaires pour le CHRS de l'AdN 69

Ces points positifs doivent cependant être tempérés par le constat que, comme lors des années précédentes, les situations rencontrées sont de plus en plus complexes et difficiles et que les moyens pour permettre aux victimes d'accéder à leurs droits sont toujours insuffisants :

○ **L'AUGMENTATION IMPORTANTE DES MINEUR-ES EN SITUATION DE PROSTITUTION** a été particulièrement visible en 2016. L'équipe d'Intermède, à Paris, a fait plus de 100 signalements concernant de très jeunes filles en situation de prostitution de rue. L'étude conduite par l'AdN 34 La Babotte a démontré que plus de 50% des professionnels travaillant avec des enfants (protection de l'enfance et Education nationale) avaient rencontré au moins une situation de prostitution de mineur-es. Et pourtant, les financements des actions de prévention ont baissé. Les incertitudes liées aux changements de compétences des collectivités territoriales dans le cadre de la loi de décentralisation ont ainsi entraîné des pertes de financement pour les actions de prévention de l'AdN 34, alors même que la demande était en augmentation.

○ **LE MANQUE PERSISTANT DE PLACES D'HEBERGEMENT DANS CERTAINS TERRITOIRES**

L'hébergement est une nécessité pour la mise à l'abri en situation de grand danger. Il est également une condition indispensable pour envisager une sortie de la prostitution ou de la traite. Pourtant, et comme depuis plusieurs années, il est difficile dans certains territoires (Isère, Hérault) de pouvoir trouver des solutions malgré la priorité affichée pour les femmes victimes de violences.

○ **LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES VICTIMES POUR ACCEDER A LEURS DROITS.**

La régularisation administrative est de plus en plus complexe, même pour les victimes de traite qui portent plainte contre leur réseau ; les délais de réponse de l'administration peuvent être longs et sont très différents selon les territoires. L'octroi du droit d'asile est appuyé par le travail des équipes de l'Adn et notamment des juristes et, malgré l'excellent partenariat avec l'OFPPRA, le processus de demande d'asile est long et incertain.

2. L'activité de l'Amicale du Nid en 2016

A – Une action au niveau national et international

Le développement des contacts politiques au niveau national s'est inscrit en 2016 dans le cadre de l'adoption de la loi du 13 avril.

- Contacts avec Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat aux droits des femmes jusqu'en février 2016, puis avec Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (rendez-vous, participation aux petits déjeuners de la ministre, réunion de suivi de la loi du 13 avril 2016).
Inauguration par Madame ROSSIGNOL de l'appartement TEH de l'AdN 75.
Participation de l'AdN 34 à la réunion organisée dans l'Aude pour la visite de la ministre.
- Contacts avec le ministère de la santé dans le cadre des consultations pour l'élaboration du référentiel de prévention des risques santé des personnes en situation de prostitution (article 17 de la loi du 16 avril 2016).
- Nomination de l'Amicale du Nid au comité d'orientation de la MIPROF (arrêté du 17 octobre 2016).

Au niveau international, l'association a poursuivi sa participation à la plateforme européenne de la société civile pour la lutte contre la traite des êtres humains, avec deux réunions à Bruxelles en 2016 (juin et décembre).

Elle a travaillé avec l'association bulgare GAF dans le cadre du projet ISEC et a invité pour le colloque de l'anniversaire des 70 ans de l'association deux policières de Montréal pour présenter leurs actions de formation / sensibilisation sur la prostitution.

B - L'activité des établissements en 2016

Sept des huit établissements de l'Amicale du Nid ont une convention de délégation de service public au titre des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), comprenant, selon les établissements, l'aller vers, l'accueil et le suivi sans hébergement, l'hébergement d'urgence et d'insertion et les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA). Seul l'établissement de Grenoble assure ses activités, dans les départements de l'Isère et de la Savoie, dans le cadre de subventions annuelles et d'une convention triennale avec l'ARS.

Les établissements mobilisent également d'autres financements (ARS, Conseils généraux et régionaux, subventions municipales, etc...). L'année 2016 a été marquée par les incertitudes liées aux transferts de compétences entre collectivités locales en raison de la nouvelle donne de la décentralisation. Ceci a signifié pour certains établissements des baisses conséquentes de financement, notamment pour les actions de prévention et de formation (baisse annoncée en fin d'année de la subvention ARS pour l'action Intermède à Paris et baisses de financement pour les actions de La Babotte et, dans une moindre mesure, pour celles de l'AdN 31).

1 - « Aller vers » :

4 811 personnes rencontrées en 2016

- Dont 74 % sont des femmes, 5% sont des hommes et 21% des personnes transidentitaires.
- 93% des personnes rencontrées sont de nationalités étrangères.
- 23% des personnes rencontrées sont clairement identifiées comme victimes de traite des êtres humains (application des critères d'identification)

A Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Chambéry, Montpellier, Béziers et Toulouse, les équipes de l'association vont au-devant des personnes prostituées, de jour ou de nuit, sur les lieux de prostitution de rue ou de route.

Cette mission est essentielle pour rencontrer les personnes, conduire des actions de prévention santé et surtout faire connaître l'association et nouer ce premier lien de confiance qui permet d'amorcer un accompagnement en vue de la construction, au rythme de la personne et selon ses décisions, d'une insertion socio professionnelle et donc d'une sortie de la prostitution. Selon les établissements, entre un quart et un tiers des personnes accompagnées dans les établissements ont été d'abord rencontrées en aller vers ; il faut aussi ajouter que plus du tiers des personnes venant solliciter les services ont entendu parler de l'Amicale du Nid par le « bouche à oreille », souvent lié à la présence de l'association dans les lieux de prostitution.

Les expériences d'aller vers par internet se poursuivent, notamment à Marseille. Des SMS sont régulièrement envoyés aux numéros de téléphone relevés sur les sites d'annonces de prostitution. Les 1 561 numéros contactés ont donné lieu à 40 échanges par SMS, 5 venues à l'accueil de jour et 4 accompagnements. L'expérimentation se poursuit en 2017.

2 - Accueil, accompagnement, hébergement, logement :

Le tableau ci-après montre l'évolution des différentes actions de l'association :

	2016	2015	% évolution 2016/2015
Accueil			
nbre d'adultes	1517	1317	15%
nbre adultes accueil de jour St Denis	1307	1041	26%
nbre d'enfants de l'accueil de jour St Denis	1399	1100	27%
Accompagnement			
nbre de personnes adultes	1883	1908	-1%
Hébergement			
nbre de personnes adultes	311	296	5%
nbre d'enfants	147	114	29%
Logement			
nbre d'adultes en lgt accompagnés par AdN	262	315	-17%
nbre d'enfants en lgt accompagnés par AdN	244	296	-18%
Ateliers d'Adaptation à la Vie Active			
nbre de personnes	73	70	4%
TOTAL adultes	5353	4947	8%
TOTAL enfants	1790	1510	19%
TOTAL	7143	6457	11%

L'accueil concerne toute personne qui se présente dans un établissement. Il est inconditionnel. Les conditions d'accueil sont déclinées de façons différentes selon les établissements, avec des modalités collectives ou individuelles.

L'accueil vise à :

- Instaurer une relation de confiance, dans un cadre convivial et rassurant, tout en présentant les actions et missions de l'établissement,
- Favoriser une dynamique de changement en proposant une orientation ou un suivi au plus près des besoins des personnes.

Les accueils de l'Amicale du Nid sont de deux types, que nous avons distingués dans les chiffres cette année. D'une part, l'accueil de jour de Saint-Denis, ouvert aux femmes en errance et à leurs enfants. La fréquentation de cet accueil augmente chaque année, avec 1307 femmes et 1399 enfants accueilli-es en 2016, en augmentation de 27% par rapport à l'année précédente. Le rôle de cet accueil – un lieu actif, dynamique où les femmes et les enfants trouvent, au-delà de l'alimentation et des moyens d'hygiène, des activités collectives tant autour de l'accès aux droits, à la culture qu'autour de la parentalité et de bien d'autres thèmes. Certaines parlent de la situation de prostitution et peuvent être orientées pour un accompagnement spécifique.

D'autre part, l'accueil spécifique sur la question de la prostitution, qui a concerné 1 517 personnes, soit une hausse de 15% par rapport à 2015. Cette augmentation reflète les effets de l'aller-vers, sans doute une plus grande visibilité de l'Amicale du Nid ; nous pouvons aussi faire l'hypothèse que les discussions autour de la loi ont entraîné une plus grande demande de la part des personnes concernées par la prostitution. Cependant, les moyens des établissements pour l'accompagnement des personnes n'ont pas augmenté. Les établissements ont mis en place des procédures (commissions de prise en charge) pour prioriser les situations et ajuster la file active aux moyens disponibles. Ceci explique la stabilisation du nombre d'accompagnements en 2016, **1 883 personnes accompagnées**, soit une diminution de 1% par rapport à 2015.

Mais cette saturation des files actives risque de poser problème, si les demandes s'accroissent encore avec la mise en place de la loi du 13 avril 2016. Dans son dossier d'agrément pour les Commissions départementales prévues par cette loi, l'AdN a bien précisé qu'à moyens constants, elle ne pouvait augmenter le nombre de personnes suivies, d'autant plus que les accompagnements dans le parcours de sortie défini par la loi seront particulièrement soutenus, puisqu'ils doivent tenir compte de la durée maximum de 2 ans pour bénéficier de l'autorisation provisoire de séjour et percevoir l'allocation spécifique (AFIS).

73 personnes ont été accompagnées dans les AAVA de Colombes et de Lyon. Ces ateliers d'accompagnement à la vie active, qui placent les personnes dans une situation de travail réel, représentent un appui puissant pour reconstruire l'estime de soi, le lien aux autres – donc travailler sur les conséquences de la violence subie – et permettent aux personnes de percevoir une rétribution.

Au total, 5 353 personnes adultes ont été accueillies, accompagnées avec ou sans hébergement ou suivies dans le logement. Ce chiffre est en hausse de 8% par rapport à 2015.

Avec ces adultes, 1 790 enfants ont été également concernés par l'action de l'Amicale du Nid.

Les victimes de la traite des êtres humains, clairement identifiées selon les indicateurs, représentent **plus de 30% des personnes accompagnées** par l'Amicale du Nid. Les équipes de travail social les accompagnent à s'identifier comme victimes de TEH, à dénouer l'emprise, à conduire des démarches pour l'accès à leurs droits et tout en travaillant sur les conséquences de la situation de prostitution. Ces accompagnements sont intenses et demandent aux équipes d'acquérir des compétences juridiques. Des juristes sont maintenant présentes dans les établissements de Toulouse, Montpellier, Paris et Grenoble

Comme le démontre l'étude conduite dans le cadre du projet ISEC, ce travail demande que la personne puisse bénéficier a minima de réponses aux besoins primaires : manger, dormir en sécurité. L'hébergement est, dans de nombreuses situations, une condition nécessaire du parcours de sortie. La nécessité de moyens adaptés se poursuit dans les étapes de construction d'une insertion socio-professionnelle d'un parcours de sortie de la prostitution.

3 – La formation et la prévention sur la question de la prostitution.

Prévention et formation :

- Prévention : **718** jeunes concerné-es,
- Formation, sensibilisation : **1 511** professionnel-les.

La prévention et la sensibilisation se retrouvent dans l'ensemble des missions de l'Amicale du Nid, par l'action auprès des personnes en danger de prostitution ou pour prévenir la dégradation d'une situation. Elles prennent également la forme d'actions en direction des jeunes, des professionnel-les en contact avec eux/elles et, plus largement, des acteur-ices sociaux-ales.

En 2016 a été développé dans le cadre d'un financement du Conseil Régional Ile-de-France, un site de prévention en direction des jeunes www.jenesuispasavendre.org.

Son élaboration s'est appuyée sur le regard des jeunes envers le sujet de la prostitution, via trois groupes pilotes :

- 1 – Des questionnaires auprès des jeunes d'un collège parisien. Leurs réponses ont grandement contribué à la construction de ce site.
- 2 – Une participation à quatre sessions de chat collectif sur Habbo à propos du thème "peut-on tout acheter ?" organisé avec Fil santé jeunes. Le recueil des réactions des participants nous a permis de prendre en compte leur regard sur la prostitution.
- 3 – Des rencontres avec les jeunes accompagnés par l'ANRS. Ces échanges ont aidé à penser, mettre en œuvre et rendre vivant ce site.

Le site est maintenant en ligne et facilement consultable sur smartphone.

La formation s'appuie sur l'expertise de l'Amicale du Nid et la valorise.

Ses objectifs sont :

- faire connaître le phénomène prostitutionnel, ses enjeux, les impacts sur les personnes,
- faire changer les représentations sur la prostitution,
- permettre, notamment aux travailleur-euses sociaux-ales, de repérer la problématique prostitutionnelle et leur donner les outils pour pouvoir accueillir et orienter les personnes,
- former des intervenant-es de prévention.

Ces actions sont conduites par les établissements de Montpellier, Toulouse, Paris, Colombes, Marseille, Grenoble et par le service formation rattaché au siège.

Le travail entamé en 2015 sur le référentiel formation / prévention en vue de mutualiser et formaliser les fondamentaux sur lesquels s'appuient les formations, s'est poursuivi en 2016.

Comme chaque année, ce bilan d'activités ne serait pas complet s'il ne soulignait pas le travail de l'équipe du Siège, de taille réduite par rapport à l'ampleur de la tâche particulièrement lourde dans le contexte de « simplification » administrative qui, pour le moment, apporte une surcharge de travail. Merci à toute l'équipe !

Activités de l'Amicale du Nid Rhône

L'Amicale du Nid Rhône a pour missions d'accompagner les personnes à construire un projet d'insertion sociale et professionnelle en alternative à la prostitution dans le respect de leur choix, d'assister des victimes de réseaux de proxénétisme et de Traite des Êtres Humains à des fins d'exploitation sexuelle et d'éviter que d'autres personnes, notamment les jeunes, soient victimes de la prostitution.

Les principaux cadres de référence qui servent de point d'appui à l'activité de l'association sont, notamment :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948.
- La Convention "Pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui" du 2 Décembre 1949, ratifiée par ordonnances en 1960 en France.
- Le Protocole de Palerme,
- La Convention du Conseil de l'Europe, de Varsovie, « sur la traite des êtres humains »,
- La loi visant à « renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », adoptée le 13 Avril 2016.

Se référant au projet associatif de l'Amicale du Nid les principaux axes d'actions développées par l'Amicale du Nid Rhône sont aujourd'hui :

- Aller à la rencontre des personnes prostituées
- Accueillir, informer et orienter
- Assurer un accompagnement social global (hors murs) des personnes concernées par la prostitution vers l'insertion, l'accès aux droits et le logement.
- Identifier, protéger et assister les victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.
- Héberger et accompagner des personnes qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle vers des alternatives à la prostitution et consolider.
- Assurer l'accompagnement social global vers et dans le logement.
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle par la mise en situation de travail (AAVA), la formation sociolinguistique et un suivi renforcé vers l'accès à l'emploi et la qualification.
- Conforter la prise en charge de la santé globale (accès aux soins, prévention, sensibilisation...).
- Informer, former et sensibiliser sur le phénomène prostitutionnel et la TEH.

L'Amicale du Nid Rhône est habilitée pour la gestion d'un CHRS d'une capacité autorisée de 95 places.

- ☞ Milieu ouvert : 62 places (aller vers, accompagnement hors les murs, service de suite)
- ☞ Hébergement insertion : 15 places
- ☞ Atelier d'Adaptation à la Vie Active - AAVA : 18 places

Avec l'extension de 5 places supplémentaires d'hébergement insertion en CHRS au 1^{er} mai 2016, cette capacité s'élève à **100 places**.

II. Vie et fonctionnement de l'établissement

Faits marquants de l'année

L'adoption de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes en situation de prostitution

Les quatre piliers de cette loi sont les suivants :

- Lutte contre le proxénétisme
- Renforcement de la prise en charge des victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
- Prévention en direction des jeunes et du grand public
- Interdiction de l'achat d'acte sexuel.

La loi crée un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle proposé à toute personne victime de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle qui souhaite sortir de la prostitution et accéder à des alternatives.

Dans chaque département une commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est créée et placée sous l'autorité du Préfet. Elle est coordonnée par la délégation départementale aux droits des Femmes et à l'égalité. Cette commission aura une double mission :

- La mise en œuvre de la politique de lutte contre le système prostitutionnel
- La validation des parcours de sortie

Réactualisation du projet d'établissement (2016-2020)

Onze années se sont écoulées depuis la dernière actualisation du projet d'établissement de l'Amicale du Nid Rhône. Sa mise à jour, démarrée en 2010, a été suspendue en raison de la réactualisation du projet associatif (validé en juin 2012), et de la réorganisation de l'établissement de Lyon. Vu le contexte, les conditions n'étaient pas réunies pour relancer ce chantier. Les travaux n'ont repris que fin 2015.

Vu l'évolution du phénomène prostitutionnel au regard des transformations (sociales, technologiques, politiques, législatives), tant au niveau national qu'international, l'Amicale du Nid Rhône est aujourd'hui confrontée à une nécessité de changement, enjeu confirmé par l'évaluation externe. Nous devons en particulier :

- re-visiter et faire évoluer nos modalités d'intervention en fonction des publics que nous souhaitons toucher ;
- définir des axes d'évolution afin d'améliorer la prise en charge des personnes concernées par la prostitution et des victimes de réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

En termes de méthode, un comité de pilotage a conduit la démarche ; des groupes de travail ont été chargés de réfléchir tout particulièrement sur les différentes thématiques relatives au fonctionnement de l'établissement et aux modalités d'accompagnement des personnes vers une alternative à la prostitution. Au regard des enjeux de l'établissement, la réflexion collective a été centrée de façon prioritaire sur l'élaboration des axes de progrès. Un intervenant extérieur a accompagné la réflexion et la production des groupes.

La version finale du projet d'établissement a été présentée et validée par le COPIL puis en réunion plénière en septembre. S'inscrivant dans le cadre du projet associatif et du plan stratégique de l'association. Le projet d'établissement actualisé a été validé par le Conseil d'administration de l'association le 22 octobre 2016.

Signature d'un CPOM avec la DDCS du Rhône

Au cours du 4^{ème} trimestre deux séances de travail - l'une en octobre et l'autre en novembre - ont permis de définir avec la DDCS les aspects financiers et qualitatifs du CPOM pour une période de trois ans (2017-2019). Celui-ci est construit sur la base d'une DGF constante avec des possibilités de solliciter des Crédits Non Reconductibles. Le CPOM a été signé le 15 décembre par la Présidente de l'Amicale du Nid et la directrice de la DDCS du Rhône dans les locaux de l'Atelier Malesherbes.

Extension de 5 places d'hébergement d'insertion en CHRS

Par arrêté du 25 avril 2016, la DDCS du Rhône a porté la capacité totale de l'établissement à **100 places** à compter du 1^{er} mai 2016 : Milieu Ouvert : 62 places - Hébergement d'insertion : 20 places - AAVA : 18 places.

Evolution du service de Suite et du service Logement

Fin 2016, le Service de Suite n'existe plus en tant que tel ; ses missions ont été redéfinies en fonction de nos moyens, priorités et des besoins du public. Cet accompagnement sera désormais centré sur les personnes à la sortie de l'hébergement d'insertion en CHRS.

La résiliation des logements ALT ou leur transformation en hébergement d'insertion en CHRS (4 appartements) ainsi que les incertitudes qui pèsent sur les mesures ASLL, nous obligent à revisiter et requalifier les missions du Service Logement. La réflexion est engagée. L'idée est d'axer les activités de cette équipe sur une double mission : la consolidation des parcours d'insertion afin de prévenir des retours à la prostitution et une fonction transversale d'accès au logement.

Moyens humains

L'année 2016 a été marquée par :

- **Trois absences longue maladie** (non professionnelle) de travailleurs sociaux, partiellement remplacés qui ont impacté l'activité de deux équipes (Milieu ouvert et Hébergement)
- un **renouvellement conséquent de l'équipe** (1/4 de l'équipe CHRS) : deux départs (la cheffe de services et une travailleuse sociale) et l'embauche de 5 salariés dont le nouveau responsable des services socio-éducatifs et 4 éducatrices spécialisées (1 à l'AAVA, 2 à l'équipe Hébergement et 1 à l'équipe Milieu ouvert.). Ces contrats ont été transformés en CDI en cours d'année 2016 ou début 2017.

Au cours de l'année 2016, **l'effectif de l'Amicale du Nid Rhône** s'est élevé en moyenne à 22.18 ETP dont 1.58 en CDD. **Au 31 décembre 2016**, la composition de l'équipe salariée de l'Amicale Du Nid en ETP annuel est la suivante

Encadrement (effectif W)	1.78
Coordination AAVA	0.50
Secrétaires et comptable	2.92
Travailleurs sociaux	13.71
Infirmière	0.70
Chargée d'insertion professionnelle	0.57
Formatrice dont 0.20 ETP de mise à disposition	0.77
Agent de production AAVA (contrat CUI)	0.68
Chargée d'études -diagnostic	0.23

Principaux mouvements du personnel

- Encadrement. La cheffe de services a quitté l'Amicale du Nid Rhône début juillet 2016. Le nouveau responsable de services socioéducatifs a pris ses fonctions fin mars.
- Secrétariat. Départ à la retraite de la secrétaire de l'AAVA fin mars 2016 ; son poste (0.5 ETP) n'a pas été remplacé. Ses fonctions ont été réparties entre la secrétaire de direction, la coordinatrice et le comptable.
- AAVA. Le moniteur principal d'atelier est passé à temps partiel (0.75 ETP) à sa demande de septembre à décembre. Le contrat du chargé de développement commercial a été transformé en CDI en début d'année. Son poste a évolué vers un 1/2 temps comme commercial et un 1/2 temps d'encadrant. Une éducatrice spécialisée a été recrutée à temps plein en octobre.
- Milieu Ouvert : Une éducatrice spécialisée a été embauchée en janvier 2016 en remplacement de l'éducatrice (25 ans d'ancienneté) qui a quitté l'établissement en décembre 2015.
- Hébergement /Insertion. L'équipe a vécu une année très tendue en temps de charge de travail : moins 1.25 ETP de travail effectif par rapport à nos prévisions. Deux Educatrices spécialisées ont été recrutées (remplacement et création de 5 places supplémentaires).
- Une chargée d'étude a été embauchée en CDD en septembre pour une période de 3 mois pour réaliser le diagnostic sur le phénomène prostitutionnel dans le Rhône et dans la Loire.

Formations / analyse de la pratique

Les salariés ont bénéficié de **831 heures de formation** dont 102 heures financées sur le Plan de Formation

	Nbre heures	Heures stagiaires
Formations individuelles		
Santé et interculturalité	21	336
CACES/AAVA	70	70
Accompagnement vers l'emploi en structures d'hébergement	56	56
Formation professionnelle d'adultes	639	639
Précarité et manque	13	13
Formations intra ADN 69		
Techniques de nettoyage de locaux (AAVA)	12	48
Formation couture (AAVA)	5	10
Formations intra nationales Adn		
Le corps dans l'accompagnement social	21	63
Formation interne nouveaux salariés	7	49

Les salariés bénéficient de séances d'analyse de la pratique : une fois par semaine pour l'équipe de l'AAVA et environ 3 H par mois pour les autres équipes éducatives dont une séance transversale.

Les travailleurs sociaux ont participé à divers séminaires organisés par nos partenaires, notamment (Femmes en exil, règlement de fonctionnement au défi des consommations, Citoyenneté mieux agir.)

Enfin, il y a eu une forte participation des salariés aux 70 ans de l'Amicale du Nid ainsi qu'au colloque de clôture du projet européen ISEC qui s'est tenu à Paris en juin.

Accueil de stagiaires

Cette année nous avons accueilli 4 stagiaires

- Une étudiante en formation éducatrice spécialisée à l'AAVA (3ème année)
- Une étudiante -formation d'assistante de service social auprès de l'équipe Hébergement (3ème année)
- une étudiante-Université Claude Bernard dans le cadre du module de Médecine sociale et humanitaire
- Une étudiante en Master didactique FLE – Université Lumière Lyon 2

Activités du Comité territorial

A ce jour le Comité Territorial de l'Amicale du Nid Rhône est composé de 4 personnes : 2 femmes et 2 hommes. Trois membres du CT du Rhône sont membres du Conseil d'Administration dont l'un occupe le poste de Trésorier. Les principales **missions du Comité territorial** sont :

- d'animer la vie associative dans l'établissement et dans son territoire.
- d'apporter un soutien à la Direction de l'établissement pour le fonctionnement et les activités
- de faire remonter des informations et nourrir la réflexion du Conseil d'Administration.

Les réunions de CT ont lieu alternativement entre ses seuls membres ou avec la directrice et le responsable des services socio-éducatifs.

Suite au désaccord devenu important avec les positions prises par la FNARS sur l'analyse de la prostitution, le « travail du sexe » et la nécessaire pénalisation du client, nous ne sommes plus présents au CA et Bureau de la FNARS-RA et, par délégation, de la MVS.

Les contacts pris dès 2015 avec le CLAS, la FCI, le Mouvement du Nid et Femmes Solidaires pour l'organisation d'un évènement féministe à Lyon ont abouti à l'organisation d'un colloque les 27 et 28 mai 2016. Le thème était : « Patriarcat, Pédocriminalité, Prostitution, Intégrismes ». La présidente de l'AdN est intervenue au cours de la deuxième table-ronde et a pu présenter son ouvrage « NON au système prostitutionnel » paru en février 2016.

Ceci correspond à la volonté d'élargir nos relations avec des associations abolitionnistes et de faire connaître l'AdN69.

Une cinquantaine de réunions ont eu lieu à Lyon (projet d'établissement, CE, préparation de colloque et réalisation, CPOM, Comité pilotage AAVA...) et une vingtaine à Paris (CA, Bureau, AGE, AGO, Trésorier, Projet ISEC, 70 ans ADN...).

Réseau de partenaires

L'Amicale du Nid Rhône travaille en lien avec un ensemble d'intervenants et de structures qui se situent dans des champs aussi divers que : la santé, l'assistance juridique, l'accès aux droits, le logement, l'emploi/formation, l'action sociale, la prise en charge des victimes de TEH, etc.

Sur le plan institutionnel, l'Amicale du Nid Rhône est :

- Adhérente à l'URIOPSS, au CREAMI, à la FNARS et au Collectif Logement Rhône
- Membre du Conseil d'administration de l'ASLIM
- Depuis 2016 nous sommes présents dans les différentes instances mises en place au sein de la MVS : Commission Urgence, commission régulation, Commission Thématique Femmes victimes de Violence
- La directrice participe à l'instance de concertation du collège 2 de la MVS, au collectif départemental de la FNARS, au CA du collectif logement Rhône, instances qui se réunissent en moyenne une fois par mois.
- AdN 69 participe au dispositif sécurisant Acsé
- L'Atelier AAVA adhère au CTPEA, coordination régionale des ESAT.

Tout au long de l'année, l'Amicale du Nid 69 participe à **des commissions, séminaires d'études, réunions institutionnelles** organisés par les partenaires associatifs et institutionnels (FNARS /URIOPSS/ DDCS, Acsé, OFPRA...).

Enfin, l'Amicale du Nid Rhône est partenaire d'un projet européen coordonné par Forum réfugiés **TRACKS Identification des besoins spécifiques des demandeurs d'asile victimes de traite**. En 2016 participation à la 1ère du Focus Group et intervention dans la conférence sur la traite des Etres humains (Lyon).

Situation financière de l'établissement

Pour la première fois depuis plusieurs années les comptes de l'établissement sont équilibrés. Le résultat du CHRS ainsi que de l'AAVA sont excédentaires. Nous avons obtenu une subvention de l'ARS, qui n'avait pas été reconduite il y a 3 ans.

A l'exception de la santé, toutes les autres actions complémentaires à l'activité CHRS sont déficitaires. Nous avons perdu toutes nos subventions de la Région qui finançait depuis plusieurs années deux actions ***l'accès au logement et la formation/insertion professionnelle***. Nos demandes sont restées sans réponse.

Notre demande de financement déposée auprès du Ministère de la Justice a reçu un écho favorable. La cour d'appel de Lyon nous a informés, en fin d'année qu'une subvention nous avait été attribuée pour l'assistance juridique des victimes de proxénétisme et de TEH ; qui nous permettra d'embaucher un ou une juriste en 2017.

Le financement des actions complémentaires au budget CHRS (santé, emploi/formation.....) est aujourd'hui bien incertain.

D'autres pistes devront être explorées. Cette recherche de fonds, dans un contexte de restriction des crédits publics, que ce soit du côté de l'Etat ou des collectivités territoriales, sera certainement très compliquée.

III. L'activité de l'Amicale du Nid Rhône en 2016

En 2016, l'Amicale du Nid Rhône a accueilli au total 417 personnes dont 263 adultes, 3 mineurs isolés et 151 enfants. Par rapport à 2015, la file active est en augmentation de 7%.

	2014	2015	2016
Adultes	261	245	263
Mineurs isolés			3
Enfants	98	151	151
Total	359	396	417

Le nombre d'enfants accueillis est stable par rapport à 2015. Les familles monoparentales diminuent (82 contre 94 ménages en 2015). La population étrangère représente 91% de notre file active dont 9% d'Europe de l'Est et 79% d'Afrique Subsaharienne.

Toujours majoritaires, les personnes originaires du Nigéria représentent 70 % de notre file active (64% en 2015). Ce sont des femmes, en majorité victimes de réseaux de proxénétisme ou de traite des êtres humains, Elles cumulent de multiples difficultés : situation administrative complexe, exploitation, conditions de vie précaires, non maîtrise de la langue française, problèmes de santé... Cette année, nous avons observé un rajeunissement de ce public il s'agit bien souvent de personnes qui viennent d'arriver en France après un passage en Italie.

Les autres personnes étrangères, les françaises, les hommes, les transgenres et les jeunes ne recourent pas à nos services ou très rarement.

		2014	2015	2016
Sexe	Femmes	250	235	255
	Hommes	4	5	7
	Transgenres	7	5	4
Situation familiale	Isolées	163	129	159
	familles monoparentales	81	94	82
	En couple	15	22	25
	Mineurs isolés			3
Age	18 – 25 ans	50	41	66
	26 – 35 ans	145	147	138
	+ de 36 ans	257	57	59
Origine géographique	France	30	22	23
	Europe de l'Est	27	23	24
	Afrique subsaharienne	191	188	208
	dont Nigeria	164	158	185
	Maghreb, Amérique latine	13	12	11

Statistiques

Cette année nous avons décidé de faire apparaître dans nos statistiques la catégorie "mineurs isolés" afin de mieux observer l'évolution de ce phénomène. En effet, sur le terrain nous constatons une augmentation de la prostitution de mineurs.

Par ailleurs nous ferons un focus particulier sur la situation administrative des personnes suivies par type d'accompagnement.

Vers un schéma d'organisation par pôle

Dans le cadre de la réflexion sur notre projet d'établissement (2016-2020), nous nous sommes positionnés sur une structuration de l'établissement par Pôle, fondée sur les notions de "parcours des personnes vers l'insertion et vers des alternatives à la prostitution" et de "ressources". Ce schéma d'organisation vise à renforcer la transversalité et

l'interdisciplinarité dans nos modalités d'intervention ainsi que la coopération (interne et externe) au service des projets des personnes.

A ce jour nous avons retenu 2 pôles parcours : "Milieu ouvert" et "Habitat Insertion" et deux pôles ressources "Emploi/formation" et "Santé". Deux autres pôles ressources seront à développer *Etude/formation/sensibilisation* et *juridique*. La qualification des accompagnements sera affinée ultérieurement ainsi que l'articulation entre les pôles et les équipes dans le cadre des travaux sur l'élaboration des différents protocoles (accueil, admission, etc.).

MILIEU OUVERT		Aller vers les personnes en situation de prostitution Accueil et orientation des personnes qui sollicitent l'AdN 69 Accompagnement (hors murs) des personnes prises en charge Suivi des personnes hébergées dans le cadre du DNH Identification, protection et assistance des victimes de TEH
HABITAT INSERTION	Hébergement/ insertion	Accompagnement des personnes hébergées (dont victimes de TEH) dans notre CHRS hébergement d'insertion (diffus)
	Ex service de suite (Post CHRS)	Si nécessaire et demande de la personne, accompagnement à la sortie de l'hébergement en CHRS (maximum de 2 ans)
	Accès et maintien logement	Consolidation parcours d'insertion et accès au logement Réalisation des mesures ASLL
SANTE		Informier, orienter et sensibiliser Prévention des risques et actions de promotion de la santé Accès aux droits et aux soins Faciliter la coordination des parcours de santé Animer et développer le partenariat
EMPLOI FORMATION	AAVA Malesherbes	Accompagnement vers l'insertion sociale par le support de la mise en situation de travail.
	Formation	Animation de formations (FLE, alphabétisation)
	Emploi et formation professionnelle	Accompagnement renforcé vers l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.

Cette année, notre rapport d'activités sera présenté par pôle. L'objectif recherché est de rendre plus lisible la transversalité de nos actions dans l'accompagnement de parcours d'insertion sociale et professionnelle vers un projet de vie alternatif à la prostitution dans le respect des choix des personnes.

1. Pôle Milieu Ouvert

L'année 2016 reste marquée par :

- ☞ L'augmentation continue de la file active
- ☞ la prédominance des personnes étrangères contactées et accompagnées
- ☞ la très forte présence, parmi cette population, des femmes en provenance du Nigéria.

Les situations relevant de la traite des êtres humains restent majoritaires. Le travail de recueil de la parole des personnes, d'accompagnement à l'accès aux droits, aux droits au séjour et à la recherche de solutions adaptées de mise à l'abri et d'hébergement, restent les points centraux des contenus des accompagnements et des difficultés rencontrées. C'est pourquoi nous avons fait le choix de détailler cette année les éléments touchant à ces deux axes d'accompagnement que sont **le droit au séjour et l'hébergement**.

Sur le second semestre 2016, nous observons un rajeunissement des personnes rencontrées en aller-vers et contactant le service, avec un accroissement du nombre de personnes regroupant un ensemble d'indicateurs de situation de traite des êtres humains (TEH) et primo-arrivantes. Les personnes contactées et accompagnées restent des femmes en quasi-totalité, à 98.5% de la file active.

2016 a été pour l'équipe du Milieu Ouvert une année de consolidation du travail (gestion de la file active pour tenir compte des suivis complexes, concrétisation des fins d'accompagnement, qualification des suivis, etc.), entamant la mise en œuvre des conclusions de l'évaluation externe et des axes du projet d'établissement adopté en 2016. Les statistiques reflétant ce travail ont ainsi été retravaillées et affinées.

L'importance des phénomènes de non-recours et de moindre recours se confirme. Il existe une partie importante de publics en situation prostitutionnelle, qui ne sont pas ou très peu accompagnés et repérés. Il s'agit des personnes mineur-es étrangères ou françaises, de personnes françaises, des personnes d'origines autre que le Nigéria également touchées par la prostitution.

Sont aussi concernées les personnes qui utilisent l'internet comme vecteur de prise de contact avec les acheteurs, les hommes et les étudiants femmes ou hommes.

Ce constat pose, à notre structure et à l'ensemble des acteur-trices impliqué-es, la question :

- ☞ du repérage et de la prise en compte de ces situations prostitutionnelles.
- ☞ de l'ouverture d'un travail de mise en place de modalités et d'actions croisées et articulées entre acteurs et différents secteurs d'intervention sociale et sanitaire.

De nouveaux critères statistiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement 2016-2021, nous avons ouvert un travail de requalification de la file active, en particulier sur la nature des suivis et sur la question de la prise en compte statistique au plus près des fins d'accompagnement d'une année sur l'autre, dans un contexte de travail complexe, propre à l'action hors les murs de l'équipe du milieu ouvert.

Nous avons également introduit de nouvelles catégories pour qualifier notre file active. Bien que 78 personnes ne soient plus comptabilisées dans nos statistiques 2016, la file active progresse dans l'absolu de 11.4% par rapport à 2015, malgré l'interruption des accueils de mi-juillet à septembre, suite à une saturation de nos capacités d'accueil.

Les modifications portent sur les points suivants :

- ☞ Les personnes accompagnées ponctuellement par les équipes Hébergement/insertion et Logement ne sont plus prises en compte dans la file active du Milieu Ouvert.
- ☞ Mise en place de 3 catégories qualitatives pour rendre compte de la nature des contacts avec les personnes reçues par l'équipe milieu ouvert.

Accompagnement	Désigne les personnes qui s'inscrivent dans un accompagnement global, comprenant plusieurs types d'actions socio-éducatives, et régulier, portant sur une période d'au moins 6 mois, et une fréquence d'au moins 1 rencontre/contact tous les 15 jours.
Suivi.	Désigne les personnes en contact en dessous d'une période de 6 mois, dont l'étendue des actions socio-éducatives est plus limitée, avec des rencontres moins régulières. Par exemple, il s'agit de personnes qui peuvent interrompre leur accompagnement puis reprendre contact dans la même année.

Contact ponctuel	Désigne les personnes qui n'ont sollicité l'équipe physiquement ou téléphoniquement, que de façon très limitée (1 à 3 fois dans l'année) ou pour qui il y a eu une réorientation si elles ne relèvent pas des missions ou ne se sont pas re-présentées suite à un premier accueil.
------------------	--

A. Evolution et structure de la file active

En 2016, la file active de l'équipe du Milieu Ouvert s'est élevée à **203 personnes**.

- 85 personnes sont inscrites dans une démarche d'accompagnement
- 68 sont en suivi
- 50 relèvent de contacts ponctuels

Au total 2 113 entretiens ont été réalisés dont 118 avec de nouvelles personnes

- 1 892 entretiens dans les locaux
- 221 entretiens à l'extérieur.

Soit une moyenne de 43 rendez-vous par semaine (11 rendez-vous semaine/ travailleur-euse social-e).
264 rendez-vous ont été annulés en cours d'année.

File Active	203	100 %
Nouvelles personnes	101	50% de la file active
dont nouvelles personnes étrangères	91	90% des personnes nouvelles
dont nouvelles personnes françaises	10	10% des personnes nouvelles

Le taux de nouvelles personnes ayant pris contact est en nette augmentation par rapport à l'année 2015. Pour autant, 64% d'entre elles n'ont pas poursuivi leur accompagnement et sont sorties dans l'année.

Ceci s'explique par plusieurs facteurs :

- Saturation de la capacité de suivi de l'équipe en raison de la complexité accrue des situations, notamment de TEH.
- Impossibilité de répondre à la demande de mise à l'abri ou d'hébergement, qui conduit les personnes à ne pas poursuivre l'accompagnement, particulièrement sur les situations complexes liées à la TEH.

90% des nouvelles personnes sont étrangères et 75% sont repérées comme relevant d'indicateurs de personnes victimes de TEH. Parmi ces personnes étrangères nouvelles, 68% sont nigérianes.

Ces données montrent l'importance de la part des personnes étrangères, notamment de la surreprésentation des personnes nigérianes dans cette population, ainsi que de la corrélation forte avec la question de la traite au motif de l'exploitation sexuelle.

Sur les 10 personnes françaises ayant pris contact avec l'équipe, 5 étaient sorties dans l'année.

Nous comptons **18** personnes françaises suivies, dont 10 entrées et 5 sorties au cours de l'année.

Pour les 5 personnes qui sont entrées et sorties :

- 1 personne a bénéficié d'une réorientation pour sa recherche d'emploi
- 1 est retournée auprès de sa famille dans le Sud de la France
- 2 ne se sont pas manifestées auprès de nous depuis 6 mois
- 1 a bénéficié d'une passation auprès du CHRS Le CAP

Fréquence d'arrivée sur l'année

1 ^{er} trimestre	45	44.6%
2 ^{ème} trimestre	56	55.5%
4 derniers mois 2016	43	43% pour 2016

Malgré la suspension des nouveaux accueils de mi-juillet à septembre 2016, nous avons observé une très forte augmentation du rythme dans l'arrivée des nouvelles personnes à partir du 2^{ème} semestre et particulièrement sur les 4 derniers mois. Les personnes nigérianes ont été 2 fois plus nombreuses à solliciter l'équipe sur la fin de l'année qu'au 1^{er} semestre.

Cette augmentation de l'arrivée de personnes, souvent primo-arrivantes, depuis la route de Libye et d'Italie, recoupe les observations de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) qui a alerté en août, sur

l'augmentation exponentielle sans précédent, de l'arrivée en Italie entre 2015 et 2016, de jeunes femmes et filles mineures nigérianes, identifiées à plus de 80% comme relevant de réseaux de traite.

Structure de la File Active par Pays d'origine

File Active	203	100%
Etrangères/FA	185	91.2%
Françaises/FA	18	8.8%
Afrique/FA	166	82%
Nigéria/FA	148	73%
Nigéria/Etrangères	148	80%
Afrique Hors Nigéria/Etrangères	18	9.7%
Pays Est E.U et Hors E.U/Etrangères	13	7%
Autres étrangères	6	3.3%

*(Chine, Brésil, Chili, Algérie)

Ces données confirment la part prépondérante des personnes étrangères, en particulier la prédominance de personnes nigérianes (80%) parmi les personnes étrangères qui s'adressent à notre établissement.

Cette sur-représentation, interroge l'équipe dans la mesure où elle n'est pas représentative de la réalité, ni de l'ensemble des personnes étrangères en situation de prostitution et/ou concernées par la traite ou le proxénétisme. Au niveau local, en contact de rue, de nombreuses personnes roumaines, albanaises, de République Dominicaine, de Guinée Equatoriale sont vues régulièrement.

Sur d'autres territoires, les personnes bulgares, roumaines, camerounaises, équato-Guinéennes sont aussi très nombreuses voire majoritaires dans certaines zones de prostitution, en particulier le long des axes routiers ou en périphérie d'agglomérations. Seules 3 femmes roumaines et 3 femmes bulgares ont été accompagnées sur 2016.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer en partie ces constats de moindre recours de ces publics.

- Les modes particuliers d'organisation des réseaux, le déplacement des enjeux de "concurrence" et d'occupation de territoires entre réseaux et communautés, la mobilité des personnes en situation de prostitution, sur le territoire national et entre la France et les pays d'origine ou les autres pays de la zone E.U.
- Les limites que pose la langue avec les personnes roumaines ou albanaises rendent aussi plus complexes l'accroche relationnelle et l'inscription dans un accompagnement.
- Enfin, pour les personnes issues des pays tiers E.U, les possibilités d'obtention d'un titre de séjour spécifique, délivré au motif de leur protection sont encore plus limitées que pour les autres personnes étrangères pouvant être victimes de proxénétisme et/ou de traite, y compris dans le cas où elles acceptent de témoigner, collaborer avec les autorités judiciaires ou porter plainte. En effet, elles ne peuvent bénéficier du droit d'asile pour ces motifs, et ne se voient pas délivrer de titre 316-1 en cas de témoignage ou dépôt de plainte.

B. Modalités d'accompagnement

Situation prostitutionnelle

	A l'entrée	Au 31/12/2016
En prostitution	168	65
Arrêt/Sortie	21	42
Alternative/Risque*	10	71
Non évaluable	4	25
Total	203	203

* L'alternative/Risque concerne les personnes qui entrent dans des démarches et un processus de recherche d'alternatives tout en pouvant être encore concernées par des situations de prostitution ou d'exploitation dans le cadre de la traite des êtres humains.

Ces données montrent que :

- La majorité des personnes, qui sont en situation de prostitution au moment où elles viennent s'adresser à l'association, entrent dans un processus d'alternative sur l'année. Elles sont dans une demande de sortie de leur situation prostitutionnelle, mais les parcours et les processus de sortie sont longs et complexes et peuvent être marqués "d'aller-retours".
- Une trentaine de personnes sont sorties d'une situation prostitutionnelle dans l'année.

Compte tenu des problématiques présentées et des possibilités limitées en termes d'accès aux droits, à l'emploi, au logement et à l'hébergement... l'équipe du Milieu Ouvert est fortement mobilisée sur les axes d'accompagnement suivants :

Actions d'insertion socio-professionnelle

13 personnes ont été orientées vers l'Atelier Malesherbes AAVA ; 1 personne n'a pas été admise et 1 personne n'a pas poursuivi cette démarche.

32 personnes ont été positionnées sur des formations FLE (Centres sociaux, Croix rouge...)

Accompagnement autour de la procédure de droit au séjour

Nombre d'accompagnements OFPRA en tant que tiers : 2 suivis par l'équipe du Milieu ouvert + 1 suivi par l'équipe Hébergement /insertion.

Nombre de rapports sociaux pour OFPRA, CNDA, Préfecture DCII, OFII

215 rapports sociaux, notes complétives ont été produits dans le cadre de la transmission d'éléments portant spécifiquement sur les éléments de traite, d'exploitation sexuelle et d'expositions à différentes situations de vulnérabilité. Ce travail est une des évolutions qui impacte le plus le contenu des actions effectuées auprès des personnes. Il est primordial pour

- ☞ favoriser la reconnaissance d'une protection et permettre l'accès aux droits
- ☞ amener les personnes à verbaliser leurs parcours et leur vécu antérieur et présent

Recherche et orientation sur des solutions de mise à l'abri et d'hébergement

Hébergement sur le secteur bénévole/Associatif : **12 personnes au total.**

3 personnes ont été hébergées par le Mouvement du Nid dont 2 sur une longue durée (plus de 6 mois), 3 ont été hébergées par la mission africaine de Chaponost, 2 par le réseau SINGA et 4 par le Collectif Accueil de Chaponost.

Hébergement sur le secteur Action Sociale : **22 personnes au total**

- Orientation Acsé : 3 personnes
- CHRS insertion : 6 personnes
- CHRS ou structure d'urgence (115) : 6 personnes
- HUDA/CADA : 7 personnes

L'équipe a recours de façon importante au réseau bénévole associatif afin de trouver des solutions de mise à l'abri. Sur les **34 solutions trouvées, 38%** le sont par cette voie.

Les personnes concernées sont toutes victimes de situation prostitutionnelle et la plupart dans le cadre de la traite des êtres humains. Là encore, ce travail mobilise fortement l'équipe, en termes de recherche hébergement mais aussi de soutien relationnel auprès des personnes concernées.

Ce constat est à mettre en lien direct avec la saturation des dispositifs d'hébergement via le SIAO, le 115 et le Dispositif du Droit d'Asile (DNA). Les critères à l'entrée sur ces dispositifs contribuent également à complexifier la prise en compte des personnes, particulièrement victimes d'une situation de traite des êtres humains. (Droit au séjour, emprise et exploitation en cours, absence de ressources...)

Accompagnement des personnes mineures

Depuis le deuxième semestre 2016, nous observons l'arrivée de très jeunes femmes nigérianes qui se déclarent mineures et des personnes françaises mineures prises en charge par la protection de l'enfance.

Agées entre 16 et 18 ans, la minorité de ces jeunes femmes n'est pas « non flagrante » ; elles ne bénéficient pas d'une prise en charge spécifique. Elles restent donc livrées à elles-mêmes, en demande d'hébergement, de soutien et dépendantes à la communauté nigériane, lieu des relations d'emprise et de contrôle pour ce qui est des fonctionnements des réseaux d'exploitation sexuelle.

De plus, nous accompagnons maintenant 3 jeunes femmes mineures isolées devenues majeures en 2016. Pour l'une d'entre elles, l'arrêt de la prise en charge en MECS a amplifié ses difficultés ; elle n'était pas prête à se retrouver seule à assumer ses démarches.

Alors que les contacts avec des mineures isolées s'établissent souvent dans le cadre des aller-vers, des accompagnements de mineures en danger et en situation d'exploitation sexuelle et traite, commencent à s'amorcer

sur la structure. En fin d'année, quelques jeunes filles ont fait le pas de venir s'adresser à l'équipe du Milieu Ouvert.

Accès aux droits au séjour des victimes de TEH : un point d'appui important de l'accompagnement

Une part très importante des personnes accompagnées par l'équipe du milieu Ouvert sont identifiées comme victimes de traite, sur la base des indicateurs recommandés par l'Europe et travaillés par l'équipe. Leur accompagnement s'appuie donc sur leur accès aux droits, en tant que victimes. Cependant, l'emprise des réseaux, la complexité des liens avec les communautés, rendent difficiles les dépôts de plainte qui conditionnent de fait leur reconnaissance officielle comme victimes. Le point d'appui principal de l'accompagnement est souvent le travail sur l'accès au séjour qui permet aux victimes de s'éloigner du réseau et d'entrer dans une dynamique d'insertion.

De l'accès ou non à un statut, découlent les possibilités de proposer de façon tangible des points d'appui pour accéder à l'ensemble des autres droits relatifs aux conditions matérielles de subsistance et d'accès aux dispositifs d'insertion par l'hébergement, le logement, la formation, l'emploi et la santé. Ces éléments sont les outils et les conditions à tout processus de sortie de la prostitution et d'inscription dans une dynamique d'émancipation. Si le seul accès à un statut administratif stable ne résout pas à lui seul la problématique prostitutionnelle d'une personne, il en est pourtant une condition nécessaire.

Nature et Répartition des types de statut administratif

Nous présentons ici une répartition du type de statut en fonction de leur caractère pérenne ou non, afin de donner des éléments relatifs au degré de précarité.

Statut Administratif Stable et Pérenne

Statut Réfugié	9	5%
Protection Subsidaire PS1 ou PS2	8	4.5%
Titre Vie Privée/Vie Familiale (VPF)	20	11%
Carte Séjour 10 ans	2	1%
Part dans les Personnes Etrangères	39	21%
Carte Nationale Identité (CNI)*	18	9%

* (Personnes Françaises)

Au 31 décembre, seules 21% des personnes étrangères disposent d'un statut stable et pérenne et, uniquement 9.5% en lien avec le droit d'asile.

28% de l'ensemble des personnes accompagnées ont un statut administratif pouvant a priori ouvrir droit à travailler dans des dispositifs d'insertion cités plus haut.

Statut Administratif Précaire/Droits et Insertion Limités

	Nombre	% étrangères	% de la file active
Demande Asile en cours (OFPPA/CNDA)	49	26.5%	24.2%
Récépissé Titre VPF	11	6%	5.5%
Dublin III	14	7.6%	7%
TOTAL	74	40%	36.5%

Ces chiffres concernent l'ensemble des personnes qui sont dans des demandes en cours et pour lesquelles il n'est pas possible de présumer de l'obtention d'un droit à terme.

Cette précarité entraîne de fortes limites relatives aux possibilités d'insertion. S'il existe administrativement des autorisations de travail assorties aux récépissés VPF, leur courte durée (3 à 6 mois) et leur caractère aléatoire excluent la plupart du temps, les personnes de l'accès aux dispositifs et possibilités de formation, d'emploi.

Par ailleurs, les personnes relevant de la demande d'asile n'ont pas de droit au travail et, majoritairement ne peuvent pas accéder à un hébergement sur le dispositif du droit d'asile qui est saturé tout comme les hébergements temporaires et d'urgence. Par ailleurs les personnes ne réunissent pas les critères d'orientation et d'admission du fait d'être dans une procédure de demande d'asile.

Ainsi, la plupart des personnes suivies sont hébergées chez des tiers et/ou sont sans domicile fixe.

Statut sans droit ni titre.

Situation	Nbre	% Pers. Etrangères	% /File active
Sans Papiers	37	20%	18%
OQTF	15	8.2%	7.4%
Déboutées Asile	2	1%	1%
Sans Titre en France/Titre E.U	5	2.8%	2.5%
CNI E.U	4	2,2%	2%
Total	63	34.2%	31%

75% des personnes étrangères, dont la plupart relèvent d'une situation de prostitution et d'exploitation sexuelle, sont dans une situation administrative précaire (40%) voire ne disposent d'aucun droit ni titre (34.2%).

Au vu de la spécificité des missions de l'association, le travail d'accompagnement de l'équipe consiste à revenir sur le parcours des personnes et leur situation actuelle, afin d'évaluer les possibilités de motiver une nouvelle demande de protection ou de soutenir une demande en cours, au motif des éléments en lien avec une situation de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains.

Placées dans un contexte de grande précarité, ce travail de libération de la parole et de précision des situations de vulnérabilité et d'expositions présentes ou passées à différents types de violence, reste complexe à mener. Les démarches autour du droit au séjour sont ainsi étroitement liées au travail de verbalisation des parcours et des vécus. Au-delà du seul sens de la procédure, ces démarches ont également un sens éducatif et relationnel dans la mesure où il suppose :

- D'établir un lien de confiance
- Mettre en capacité les personnes de comprendre les cadres et règles du droit au séjour ainsi que des motifs pour lesquels elles peuvent y prétendre
- Effectuer un travail réflexif sur leur propre situation et leur propre histoire, pouvoir en prendre conscience pour possiblement mieux se dégager des situations prostitutionnelles et tendre vers une capacité de choix plus large.

C. Situations administratives des personnes victimes de la TEH

La TEH concerne la majorité des personnes qui sont contactées, accueillies ou accompagnées par l'équipe du Milieu Ouvert. Elle représente **79% de notre file active** et touche **87% des personnes étrangères**.

Afin de préciser les situations et le contenu du travail réalisé par l'équipe, nous avons introduit 2 nouveaux **critères qualitatifs** pour rendre compte des situations de TEH :

- **Situation Avérée**, lorsque l'équipe a diagnostiqué une situation de traite, que la personne verbalise sa situation et que nous observons des signes, éléments et faits manifestes.
- **Processus d'identification**, lorsque l'équipe repère un ensemble d'indicateurs, multiples et croisés et que la personne commence à aborder sa situation ou qu'elle soit en apparence dans un silence ou un déni de cette situation plausible.

L'étape "d'identification" est complexe et délicate car elle implique de placer la personne face à des événements et des faits qui sont d'ordre traumatique, source de crainte et de honte.

Du fait des parcours et des stratégies d'emprise et de désinformation, les personnes souvent, soit ne souhaitent ou ne peuvent pas verbaliser ces questions, soit ne se reconnaissent pas dans ce qui peut constituer une situation de traite des êtres humains au sens de la loi en France.

Ce travail est souvent mis en tension entre la temporalité et les cadres des procédures et le temps aléatoire nécessaire à la personne, pour prendre conscience, aborder et ressentir les conséquences de cette situation d'exploitation.

Cet accompagnement mobilise très fortement l'équipe, au niveau relationnel comme au niveau de la coordination entre les acteurs impliqués et la reconstruction des récits, particulièrement dans le cadre des procédures de séjour.

Au 31 décembre 2016, 36% des personnes étrangères sont en processus d'identification et 51% en situation avérée de traite des êtres humains.

TEH et Droit au Séjour

A ce jour, au regard du CESEDA, une personne victime de la TEH peut se prévaloir de 2 catégories de titre de protection,

- soit dans le cadre de la demande d'asile (Statut Réfugié, Protection Subsidiaire 1 ou 2)
- soit au titre de l'article 316-1 ou de façon plus exceptionnelle de l'article 313-14.

Les statistiques suivantes concernent les personnes étrangères pour lesquelles une situation de TEH est en cours d'identification ou est avérée ce qui représente **161 personnes en 2016**.

Situation de TEH ayant obtenu un statut

TEH et Statut de Réfugié	5%
TEH et PS1 ou PS2	5%
TEH et Titre VPF 313-14	3,2%
TEH et 316-1	1%
Total	14,2%

Seules 14% des personnes accompagnées et dont la situation de TEH est repérée, obtiennent un statut pour ce motif dont 10% dans le cadre de la demande d'asile. Les processus d'identification sont donc un point primordial à développer et améliorer pour l'accès aux droits des victimes.

Depuis 2015, nous constatons une nette évolution au niveau de l'OFPRA dans la prise en compte et la connaissance des problématiques et des fonctionnements liés aux situations de traite. Pour autant, le nombre de victimes qui obtiennent une protection dans ce cadre de droit au séjour reste encore très limité.

Sur ce point, il s'agirait d'approfondir le travail d'examen des motifs d'accord et de refus de protection, dans les cas où une situation de traite peut être repérée. Sur les facteurs explicatifs, des questions restent ouvertes portant **sur l'évaluation** :

- de la vulnérabilité dans la demande d'asile,
- des risques en cas de retour au pays,
- du degré de distanciation par rapport au réseau de prostitution en France,

Mais aussi de la **capacité de la personne** à s'exprimer sur ces éléments au moment particulier de l'entretien à l'OFPRA.

Le second point à relever est la part très exceptionnelle d'obtention d'une protection dans le cadre de l'article 316-1, lié au fait de collaborer avec les autorités judiciaires, porter plainte ou témoigner. Cette rareté de délivrance de ce type de titre peut s'expliquer par le rôle que jouent les mécanismes d'influence et d'emprise des réseaux dont l'exploitation est mise en œuvre sur place. Ceci est corrélé au manque de moyens et de visibilité sur les propositions tangibles proposées aux victimes, en termes d'obtention d'un droit au séjour temporaire, d'accès à un hébergement sécurisant adapté, de garantie minimum d'anonymat, relative à leur collaboration avec les autorités.

De plus, ce type de procédure implique un maillage étroit entre, autorités de police judiciaire, parquets, services DCII des Préfectures, associations spécialisées et acteurs du secteur de l'hébergement (DDCS, Dispositif du Droit d'Asile, SIAO). Un travail d'articulation et de coordination des acteurs impliqués autour de ce type de procédure nous semble indispensable à mettre en place afin d'améliorer l'accès à la protection dans ce cadre.

En point positif, localement, les services de police judiciaire nous sollicitent et nous indiquent régulièrement les personnes victimes de proxénétisme et/ou de traite, dans le cadre d'instruction en cours pour ces motifs. Sur 2016, 8 personnes nous ont été orientées, pour lesquelles nous avons mobilisé en urgence notre Dispositif de Nuitées d'Hôtel (DNH). Néanmoins, la coordination opératoire entre acteurs citée plus haut, en amont et en aval de ces signalements initiaux, nous semble indispensable à améliorer.

Part des personnes relevant de la TEH en cours de procédure

TEH et Demande OFPRA en cours	14.3%
TEH et Demande CNDA en cours	7.5%
TEH et Dublin III en cours	8.7%
TEH et nouvelle Demande d'Asile	4.4%
Total	35%

35% des personnes relevant de TEH sont en cours de procédure de demande de droit au séjour. Au titre du droit d'asile nous remarquons cette année une hausse du nombre de personnes qui relèvent de la demande d'asile au niveau de l'OFPRA, ceci étant lié en partie à l'augmentation des personnes qui s'adressent à l'Amicale du Nid lorsqu'elles sont à ce stade de leur démarche, et arrivantes depuis quelques mois sur le territoire français.

Pour autant, la part des personnes relevant de la CNDA ou d'une nouvelle demande d'asile reste d'égale importance. Par ailleurs, la part des primo-arrivantes placées en procédure Dublin III est non négligeable, et a nettement progressé à partir du second semestre.

Le travail d'accompagnement sur le temps de la procédure mobilise très fortement l'équipe. Il implique un travail d'explication soutenu auprès des personnes, du temps consacré au recueil de leur parole, la mise en place de modalités de coordination avec les autres acteurs (PADA, CADA, OFII, Cimade, Secours Catholique, Amnesty International...) autour de la construction de l'écrit du récit à produire en audience OFPRA et CNDA, un lien avec les avocats sur ces questions spécifiques de TEH.

Un soutien et une préparation à l'entretien auprès des cours sont également nécessaires à aménager avec les personnes.

Enfin, ce travail mobilise du temps de rédaction d'écrits et des notes complétives éventuelles, adressées à l'OFPRA et à la CNDA ou la Préfecture, afin de préciser les situations et les contenus des accompagnements réalisés.

Ces prises en charge impactent fortement les modes d'intervention et l'organisation du travail de l'équipe du Milieu Ouvert, qui met en œuvre ses missions dans le cadre de contraintes fortes en termes de moyens humains et de temps disponible.

Cette question est une préoccupation forte de notre établissement. Elle interroge la priorisation des situations prises en charge et des évolutions à mettre en œuvre afin de répondre par ailleurs au phénomène de moindre recours et de non recours qui touche une majorité des publics concernés par la prostitution, le proxénétisme et la traite.

Ce point est également à mettre en regard par rapport au travail de sensibilisation et de formation nécessaire à développer et par ailleurs attendu par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes.

Part des personnes relevant de TEH sans droit ni titre

TEH et Sans papiers	18%
TEH et OQTF	7%
TEH et Déboutées	1.3%
TEH sans Titre en France/Titre E.U	1.3%
Total	27.6%

La part des personnes relevant d'une situation de TEH - sans droit ni titre- est de même ordre de grandeur que les personnes en cours de demande, et deux fois supérieure à celles qui obtiennent un statut et une protection.

Ce constat est préoccupant dans la mesure où ces situations sont des situations bloquées en termes de droits, de protection et d'accompagnement sur de l'insertion. Notre accompagnement consiste à inciter les personnes à préciser leur situation au regard de ces questions de TEH, lorsque celles-ci n'ont pas pu avant, verbaliser et nommer clairement ces éléments.

La précarité dans laquelle se trouve une grande partie de ces personnes nous laisse penser qu'elles sont exposées fortement au risque de recaptation de réseaux locaux et régulièrement exposées à des situations de harcèlement sexuel et de viol, aux motifs de nécessité de survie en ce qui concerne leurs moyens de subsistance alimentaire et leurs conditions d'hébergement.

Demande de titres décalés des motifs de TEH

TEH et Demande Titre pour autres motifs que TEH 16%

Dans ce type de situation, le travail d'identification d'une situation de TEH peut être plus complexe à mettre en œuvre. Lorsque les personnes sont en cours de procédure pour d'autres motifs (Titre VPF Parent Enfant Français, Etrangers Malades...) les personnes sont d'autant moins incitées à verbaliser les questions liées à la TEH, source de crainte et d'appréhension à dire et dévoiler. Si la personne « espère » pouvoir obtenir un droit au séjour en évitant de prendre le risque réel ou imaginaire de raconter sa situation d'exploitation, il est compréhensible qu'elle puisse préférer passer par des voies détournées.

Ce type de démarche les place souvent dans des droits très précaires et limités, réduisant les moyens et les propositions de leviers en termes d'insertion.

Par ailleurs, et ce n'est pas spécifique aux seules situations de traite, tout parcours de dégageant d'une situation prostitutionnelle passe par une étape de libération de la parole sur cette situation, un travail pour en comprendre les causes et les origines ainsi que les conséquences. Une démarche de procédure de droit au séjour pour les motifs d'exploitation sexuelle et de traite recouvre un sens éducatif, et constitue aussi un levier dans les parcours d'alternative et de sortie de prostitution.

D. La question centrale des conditions d'hébergement

Type d'habitat par rapport à la file active

	Nbre	% File Active
Chez des Tiers	93	46%
Dispositif Droit Asile	20	10%
Urgence	18	8%
Hébergement Insertion	37	18%
Logement Privé/Parc Public	26	13%
Sans Domicile Fixe	9	4.5%

Type d'habitat des personnes concernées par la TEH

	Nbre	% des situations TEH
TEH chez des tiers	76	47%
TEH/Dispositif Urgence	15	9.4%
TEH/DNA	20	12,5%
TEH/Hébergement CHRS	34	21%
TEH/Sans Domicile Fixe	3	2%
Droit Commun	13	8.1%

L'observation la plus marquante est que la majorité des personnes qui sont en cours de processus d'identification ou en situation avérée de TEH, sont hébergées chez des tiers (47%) et non pas dans les différents dispositifs d'hébergements existants.

La saturation du Dispositif National du Droit d'Asile et d'Urgence reste un problème majeur pour la mise à l'abri des personnes repérées comme victimes d'une situation de traite avérée ou potentielle. Sur 56 situations signalées de TEH et en cours de demande d'asile, **15 ont accès au DNA soit 27%**.

La tension est encore plus marquée pour les primo-arrivantes, signalées comme victimes de traite. Sur les 14 personnes placées sous la procédure Dublin III et signalées comme victimes potentielles ou avérées, au niveau des éléments de vulnérabilité, **2 ont accès à ce jour au DNA en HUDA soit 15%**.

Par rapport aux nouvelles personnes arrivées en 2016

(Base 101 nouvelles personnes)

Nouvelles Personnes/Etrangères	91	90%
Nouvelles Personnes/Nigéria	68	67.5%
Nouvelles Personnes/Françaises	10	10%
Nouvelles Personnes/TEH	76	75%

60% des nouvelles personnes identifiées en situation de traite sont hébergées chez des tiers, souvent communautaires et 6% soit 6 personnes avaient eu accès au DNA en fin d'année 2016.

Un phénomène particulier est à relever pour la communauté des personnes nigérianes qui représentent la majorité des personnes accompagnées. Sur les 43 nouvelles personnes repérées comme relevant d'une situation de traite et hébergées chez des tiers, 41 sont Nigérianes.

Autrement dit, 95% des personnes nigérianes nouvellement arrivées et repérées en situation de TEH sont hébergées chez des tiers.

Ce phénomène est source de forte préoccupation et peut être analysé comme un marqueur sur l'évolution des formes de fonctionnement des réseaux et de l'exploitation sexuelle.

L'exploitation est souvent le fait de mécanismes intra-communautaires. Le fait que la quasi-totalité des personnes Nigérianes nouvellement accompagnées soient dépendantes et en promiscuité communautaire concernant leur hébergement, laisse à penser du degré d'influence, voire d'emprise dans lesquelles peuvent se retrouver ces personnes. C'est un des éléments de contexte qui éclaire les difficultés dans le travail de recueil de la parole des personnes sur ces éléments de traite et leurs conditions d'exploitation sur place.

E. Hébergement d'urgence dans le cadre du Dispositif Nuitées d'Hôtel

Les critères d'admission définis

- Sur orientation des services de police judiciaire (Police/Gendarmerie) suite à un dépôt de plainte, un témoignage ou un signalement d'une situation à risques en termes de violence et particulièrement de victime potentielle de prostitution, proxénétisme ou traite des êtres humains.
- Femmes isolées, présentant un des critères objectifs de vulnérabilité (handicap psychique, physique, grossesse, graves problèmes de santé), et ayant subi ou subissant des violences dans un contexte de grande précarité matérielle.
- Personnes trans-identitaires, qui du fait de leur transidentité, sont en grande difficulté sur l'hébergement collectif et qui par ailleurs sont exposées à une situation prostitutionnelle.

Prise en charge effective au cours de l'année 2016

Le fait marquant est, que suite aux durées de séjour sur le dispositif et au nombre d'entrées à compter de juin 2016 sur orientation police judiciaire et situation de TEH, le budget a été totalement utilisé mi- Septembre 2016. Les admissions ont été suspendues jusqu'en fin d'année.

23 personnes ont bénéficié du dispositif (contre 33 en 2015), dont 5 enfants (4 de moins de 3 ans et une enfant de 6 ans).

Tous les ménages ont été enregistrés auprès de la MVS et l'équipe Milieu Ouvert a effectué un point de situation par quinzaine par rapport au 115.

3 structures hôtelières ont été sollicitées cette année contre 7 l'année dernière : L'Hôtel Montempô, l'Hôtel du Tourisme et l'Hôtel de la Poste.

Motif d'entrée et profil du public orienté

- 60% sur orientations PJ/LYON, dans le cadre de personnes victimes de proxénétisme et/ou de la traite des êtres humains et 40% sur orientation interne du milieu ouvert
- Sur les 17 ménages hébergés, 5 femmes sont isolées avec enfant, 5 isolées en cours de grossesse et 7 femmes isolées
- 100% personnes sont étrangères dont 12 nigérianes (71%), 1 sénégalaise (6%), 2 albanaises (12%) et 2 roumaines (12%)
- Victimes de TEH/Proxénétisme : 4 personnes avaient connu une situation de TEH, 13 étaient en situation/ en cours d'identification.
- L'âge moyen 25 à 30 ans, avec un rajeunissement des dernières personnes entrantes au 2^{ème} trimestre 2016. (18-23 ans)

Durée de séjour

La durée moyenne est de 121 nuitées par ménage soit une **prise en charge de 4 mois**, le séjour le plus long a été de 20 mois et le plus court de 15 jours (départ inopiné de 2 personnes orientées par la brigade PJ/BPS de Lyon). Il est important de souligner qu'un des ménages a connu un période de 20 mois d'hébergement sur le dispositif dont 4 mois sur 2016. 4 situations ont mobilisé 32% des nuitées réalisées sur 2016.

Durée de Séjour/Mois	Nbre Adultes	%
Moins d'un mois	3	18%
De 1 mois à 3 mois	6	35%
De 3 mois à 6 mois	5	30%
De 6 mois à 12 mois	2	12%
Plus de 12 mois (20 mois)	1	6%

Le point de difficulté récurrent sur ce dispositif porte sur les possibilités de sortie et d'orientation sur d'autres structures urgence et/ou relevant du Dispositif National du Droit d'Asile ou encore de la coordination Ac-Sé Sécurisant.

Sortie du D.N.H au cours de l'année

Rupture de contact	2
Cellule Hôtel Mas	3
Dispositif National Ac-sé	3
Retour en famille	1
CHRS AdN (93 et 69)	2
CHRS urgence puis insertion	1
Dispositif national Asile DNA	2
Accelair	1
Résidence sociale (DALO)	1
Sans solution	1
Total	17

Mi-septembre nous avons utilisé complètement notre budget enveloppe. A partir du mois de Juillet, toutes les personnes ont été informées par courrier et en entretien avec le responsable des services socio-éducatifs et l'équipe éducative, de la fin de l'hébergement, sans solution probable de continuité d'hébergement.

Outre l'inquiétude des personnes, cette situation de non-perspective éventuelle de maintien de mise à l'abri, a non seulement complexifié le travail de soutien de la démarche de dépôt de plainte pour les personnes qui étaient sous cette procédure mais aussi fragilisé le travail de processus d'identification d'une situation de victime de la traite et du proxénétisme, dont dépend en grande partie :

- La qualité des contenus des récits liés aux procédures de droit au séjour pour des motifs de traite
- Le travail éducatif d'élaboration du processus de dégageant et de recherche d'alternative à la situation prostitutionnelle, particulièrement lorsqu'elle se double d'une situation de traite des êtres humains.

Principales difficultés rencontrées

Les questions ne portent pas sur les éléments de situations au regard des vulnérabilités sur les différents types de violences avérées ou potentielles à l'entrée du dispositif.

- ☞ La difficulté principale porte sur les modalités et possibilités de sortie et de bascule sur d'autres types de dispositifs d'hébergement après ce qui devrait être une première période « sas » de mise à l'abri d'urgence.
- ☞ La quasi-totalité des personnes entrées sont étrangères et concernées par des situations d'exploitation sexuelle. Ces situations sont complexes au regard de la difficulté de « libération » de la parole portant sur ces éléments, surtout lorsqu'ils concernent des situations d'exploitation qui ont eu lieu sur place.
- ☞ Au regard des cadres réglementaires et législatifs en vigueur, applicables aux situations de prostitution, de proxénétisme et de traite, les personnes relèvent de plusieurs types de droits au séjour, où se croisent, droit au séjour au titre de la Vie Privée/Vie Familiale, Droit d'Asile et très prochainement du nouveau titre VPF 316-1-1 lié à la signature des Contrats de Parcours de Sortie, validés par les Commissions Départementales Prostitution (Préfecture/Droit des Femmes).

Différents dispositifs et instances sont donc impliqués, qui sont à ce jour, peu coordonnés entre eux. Une articulation autour de la notion de « parcours fléchés » pourrait être pertinente.

Améliorer cette articulation des missions et des modalités de prise en charge fait partie des recommandations et préconisations du plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, de la Loi du 13 Avril 2016 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et du plan V de lutte contre les violences faites aux Femmes, qui intègre désormais pleinement les situations prostitutionnelles dans les violences faites aux femmes.

- ☞ Les procédures sont étroitement liées au recueil de la parole des personnes, lui-même dépendant pour une grande part, des conditions matérielles d'hébergement.

- ☞ Constat de la saturation des autres dispositifs Urgence et Droit d'Asile. (DNA)
- ☞ Les conditions d'hébergement en hôtel peuvent ne pas être adaptées et suffisamment sécurisantes pour les personnes qui sont dans des situations de prostitution, en particulier lorsqu'elles se rattachent à un contexte d'exploitation sur place.
- ☞ La gestion logistique du D.N.H mobilise très fortement l'équipe du Milieu Ouvert (4 travailleurs sociaux) de par la contrainte de gestion de réservation à 15 jours. La répétition des déplacements des personnes pose problème en termes de mobilisation et temps pour l'équipe, et de sécurisation/stabilité pour les personnes
- ☞ Il est devenu très difficile pour AdN, de trouver des réservations de place hôtel sur la période hivernale, au vu des réservations long terme effectuées par les opérateurs urgence.
- ☞ La limite à 14 nuitées ne permet pas sans visibilité, d'inscrire la personne dans une compréhension et une adhésion au travail d'identification, tout particulièrement pour les personnes primo-arrivantes.

Un premier accès à une possibilité d'hébergement est la condition nécessaire, mais non suffisante, à toute amorce de recueil de parole, de distanciation/dégagement de lien de dépendance matérielle vis-à-vis des tiers parties prenantes de l'exploitation. Il rend possible un premier dégageant de la promiscuité physique et psychique d'auteur-es ou tiers sollicitant des rapports sexuels contre hébergement (ce qui peut relever aussi de situation de harcèlement), source d'influence et d'emprise sur les personnes.

C'est une des conditions primordiales qui permet d'amorcer un travail de recherche d'alternatives mais aussi de parcours de sortie.

Dans les évolutions de ce dispositif de D.N.H, il s'agirait de pouvoir prioriser et centrer les admissions sur les situations de prostitution et de TEH, en proposant :

- une première mise à l'abri visant à amorcer un processus d'identification d'une situation d'exploitation sexuelle et d'exposition à des violences et vulnérabilités
- dès l'entrée, pouvoir repérer des interlocuteurs identifiés, en fonction des acteurs et partenaires impliqués autour d'une même situation.

F. Sorties "aller vers" en soirée

Cette mission est essentielle pour rencontrer les personnes, conduire des actions de prévention santé et surtout faire connaître l'association. Ce premier lien de confiance permet d'amorcer un accompagnement en vue d'une insertion socio-professionnelle et donc d'une sortie de la prostitution.

Depuis plusieurs années, la présence des personnes d'origine étrangère sur les lieux de prostitution reste constante. Au sein de l'équipe sont maîtrisées différentes langues : anglais, russe, bulgare, espagnol, italien et portugais. Si nécessaire, nous faisons appel à des interprètes. Cette communication linguistique facilite un rôle de médiateur culturel qui permet de s'adapter constamment à la complexité et à la singularité de chaque situation.

Sur les lieux de prostitution, la très grande majorité des personnes rencontrées sont des femmes. Souvent privées de leurs droits fondamentaux, elles cumulent de multiples difficultés liées à leur trajectoire de vie et à leur vécu prostitutionnel.

Principaux objectifs de l'action "aller vers"

- Etablir une relation et/ou maintenir le lien avec la personne prostituée
- Présenter les différents services de l'établissement
- Diffuser les informations sociales et sanitaires
- Observer les facteurs de risques et mener des actions de prévention
- Repérer des situations de traite des êtres Humains.
- Constater les évolutions du public et les changements de lieux géographiques et de pratiques de l'activité prostitutionnelle dans l'agglomération lyonnaise.

Nombre et lieux de sorties

En 2016 l'équipe de prévention a réalisé **62 sorties** lors desquelles environ 350 personnes ont été rencontrées.

Comme les années précédentes les lieux et heures d'aller-vers sont les quartiers de Perrache et Gerland. Les sorties ont lieu de 18H00 à 21H00 et de 21H00 à 24H00. En 2016, 10 contacts se sont déroulés de 21H00 à 24H00.

	2014	2015	2016
Nbre de sorties	64	70	62
Nbre de personnes rencontrées			350

La baisse du nombre de sorties : les 62 sorties sur l'année s'expliquent d'une part par l'absence longue maladie de 2 travailleurs sociaux non remplacés et d'autre part par la forte mobilisation de l'équipe sur les accompagnements de victimes de T.E.H orientées par les services de police et prises en charge dans le cadre du DNH.

Profil des personnes rencontrées

Essentiellement des personnes étrangères, 330, avec une forte majorité de nigérianes et toujours beaucoup de nouvelles personnes.

- Des personnes bulgares, roumaines, albanaises, de République dominicaine, de Guinée équatoriale, du Brésil, du Portugal, d'Italie, de Côte d'Ivoire sont présentes en rue.
- Les personnes françaises (environ 20) représentent toujours une minorité aujourd'hui dans les rues.
- Comme les années précédentes, nous rencontrons des personnes de Guinée, de République Dominicaine qui sont régularisées en Espagne et qui ne formulent aucune demande d'accompagnement au service.

Femme/Homme/Travesti/Trans : Aucun homme, 12 travestis, 6 transidentitaires et 332 femmes ont été contactés.

Evolutions observées

Les personnes rencontrées lors de nos contacts de rue en 2016 sont sensiblement identiques aux personnes rencontrées en 2015.

- Nous constatons de plus en plus régulièrement que des patrouilles policières circulent avec le gyrophare à Gerland afin d'empêcher l'installation des camionnettes et faire peur aux personnes en situation de prostitution.
- A Gerland, nous avons vu plusieurs fois dans l'année, des petits groupes de femmes de la communauté Rom. Nous les rencontrons plusieurs semaines de suite puis, elles disparaissent.
- Sur le quai Perrache, des personnes se prostituent dans leur propre voiture ; ce sont principalement des personnes originaires d'Europe de l'Est
- Nous avons observé un rajeunissement des jeunes femmes nigérianes en situation de prostitution de rue.

Sur la verbalisation par arrêts stationnement/Circulation)

Les personnes en situation de prostitution déclarent avoir de nombreuses amendes liées au stationnement/circulation. Concernant la verbalisation des clients, elles rapportent que la police effectue de plus en plus de contrôles d'identité et amende de nombreux acheteurs de sexe.

Or, selon les données du DSPD, DDGN/DDPJ, sur Lyon et communes limitrophes à ce jour, une verbalisation de client a été effectuée

Ce point illustre la complexité du travail d'information sur le contexte à mener lors des allers-vers auprès des personnes en situation de prostitution. En effet, sur la question des verbalisations de "clients" réellement effectuées depuis la promulgation de la Loi du 13 avril 2016, les discours et données divergent de façon très nette. Il est sur ce point important de pouvoir communiquer aux personnes des informations qui soient les plus claires et objectives possible afin de limiter les effets d'opinion et de rumeurs sur une question qui fait polémique.

Par ailleurs, ces constats sur la non-application pour l'heure de l'article 16/Chapitre 5 portant sur la responsabilisation des acheteurs d'actes sexuels recouvrent un enjeu important. En effet, la verbalisation des personnes prostituées en rue fait :

- peser la charge pénale et fiscale sur des personnes par ailleurs reconnues comme victimes du système prostitutionnel, dans ce contexte très souvent repris par des activités de réseaux de proxénétisme et/ou de traite.
- n'a pas limité le développement et l'installation de l'activité des réseaux, mais le plus souvent se limite à déplacer pour un temps ou sur des zones particulières, l'activité prostitutionnelle.

Un travail de pédagogie et de sensibilisation sur ces points reste à ce jour à réaliser auprès des acteurs concernés par l'application de ces nouveaux dispositifs légaux.

2. Pôle Habitat Insertion

A. Hébergement d'insertion

Faits marquants et principaux constats

L'établissement a bénéficié de la création de 5 places supplémentaires en hébergement d'insertion le 1 mai 2016. Trois logements en ALT ont été transformés en place CHRS.

L'année 2016 a été marquée par l'arrivée de deux nouvelles éducatrices spécialisées sur l'équipe des 4 travailleurs sociaux.

La moyenne de la durée de séjour est de 21 mois. Seulement deux ménages sont sortis du CHRS en 2016. En effet, 40% des situations en cours d'hébergement sont en 2016 des situations bloquées en termes de perspectives d'insertion qui sont liées en grande partie au type de droit au séjour dont bénéficient les ménages hébergés.

Un travail important de recentrage de nos missions et du contenu d'accompagnement sur la question de la situation prostitutionnelle, de ses causes et conséquences en matière d'insertion a été mené. 3 personnes hébergées ont ainsi pu revenir sur leur parcours et en particulier, reformuler leur projet, dont le motif de leur droit au séjour, autour de leur parcours prostitutionnel et des violences qu'elles ont pu subir.

Par ailleurs, un recentrage plus précis autour des critères à l'entrée, liés d'une part à l'insertion et d'autre part à la situation prostitutionnelle s'est amorcé, en lien avec la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement 2016-2021.

Une commission d'orientation d'établissement s'est mise en place en fin d'année. Cette instance interne, réunissant un membre de chaque équipe et un représentant de l'équipe de direction, a pour objet d'examiner et d'émettre un avis sur les demandes d'orientation et d'admission au séjour sur la structure. En lien avec l'avis de la DDCS, elle vise à préciser la demande et les éléments de diagnostic social, en amont d'une admission.

Enfin, l'accueil de femmes seules avec enfants est toujours aussi important

- 19 enfants hébergés avec leur mère dont six bébés nés au cours de l'année. Ce point impacte de façon importante les accompagnements et l'orientation des projets d'insertion. En effet, si la maternité peut-être un levier positif important dans le parcours de sortie de la prostitution des personnes, elle conditionne en même temps les possibilités d'entrée effective dans des démarches de mise en œuvre d'actions d'insertion (Formation en français, emploi, recherche d'emploi, etc.). En particulier, le déficit de solutions de garde d'enfant adaptées complexifie les accompagnements, voire parfois empêche la mise en œuvre de certaines actions d'insertion dans les projets possibles.

Un CHRS en appartements diffus.

Le CHRS Hébergement, dénommé Belair, dispose de 15 appartements dans le parc social, tous localisés dans le 9^{ème} arrondissement à proximité des locaux collectifs de l'Amicale du Nid Rhône ; ils sont modestement meublés et équipés mais suffisamment aménagés pour permettre aux personnes de s'y sentir accueillies.

Type logement	Nombre	Superficie
T1	5	20 à 25 m ²
T2	5	25 à 40 m ²
T3	3	40 à 60 m ²
T4	2	65 m ²

Début mai 2016 la DDCS du Rhône a accordé à l'Amicale du Nid **5 places** en hébergement /insertion supplémentaires. 4 appartements en ALT ont été transformés en places CHRS situés proches de nos locaux.

La typologie des logements nous permet de répondre à tout type de situation familiale : célibataire, ménage avec enfants et si nécessaire, colocation. Les personnes accueillies doivent participer aux frais d'hébergement en fonction de leurs ressources et de la composition familiale. Aucune participation n'est demandée à la personne sans ressources.

Malgré la diversité des typologies des appartements, une de nos difficultés demeure l'accueil de familles avec plusieurs enfants car nous possédons peu d'appartements suffisamment grands.

Nous avons commencé à dresser un état des lieux du mobilier dans les appartements en vue d'un remplacement total des équipements. Par ailleurs, est programmée dans notre plan d'investissement la rénovation de 3 logements par an.

Un agent d'entretien (sous statut auto –entrepreneur) intervient tous les lundis dans les différents appartements pour effectuer les petits travaux nécessaires et/ou l'entretien des différents équipements.

Par ailleurs, l'équipe éducative lors des « Entretiens à domicile » mène une action éducative auprès des personnes sur le savoir habiter et les sensibilise à l'économie d'énergie.

De nouvelles modalités d'admission et réactualisation du contrat de séjour

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, les modalités d'admission ont été redéfinies et le contrat de séjour réactualisé à la fin de l'année 2016.

Les modalités d'admission

Une commission d'admission d'établissement a été mise en place. Réunissant un membre de l'équipe de l'encadrement et un représentant de chaque équipe, sa fonction est d'examiner et de valider les orientations et les admissions en hébergement d'insertion, sous réserve de l'avis et de la validation de la DDCS.

Cette procédure d'admission permet de formaliser et d'informer précisément la personne, de l'objet de l'accueil en CHRS et préciser la demande spécifique d'accompagnement, par rapport à la situation prostitutionnelle, ce dès le moment de l'orientation, en aval d'une admission éventuelle. Ainsi, un accueil intègre une évaluation du parcours prostitutionnel et de la demande formulée de la personne, sur ce point.

La réactualisation du document de Contrat de Séjour

Dans le cadre de l'actualisation des outils de la Loi 2002-02, un nouveau contrat de séjour a été travaillé et finalisé avec l'équipe Hébergement-Insertion sur le second semestre. Il formalise et décline de façon exhaustive les engagements respectifs, droits et devoirs de la structure et de la personne, tout en déclinant clairement la partie de nos missions spécifiques, relativement à la situation de prostitution.

Données générales sur le public

Au total **34 personnes ont été accueillies** dans notre CHRS au cours de l'année 2016 : 15 femmes et 19 enfants.

La moyenne d'âge est de 33 ans, la plus jeune a 24 ans et la plus âgée 52 ans.

Au 31 décembre 2016, 3 femmes sont sans ressources et 10 bénéficient du RSA, 1 de l'AAH et 1 rétribution AAVA.

Plus de la moitié des enfants sont âgés de moins de 3 ans. Deux femmes sont enceintes au 31 décembre 2016 - 6 enfants sont nés au cours de l'année 2016.

100% des personnes hébergées sont des femmes étrangères (12 nigérianes, 2 albanaise et 1 de RDC)

L'ensemble de ces personnes connaît ou, à un moment de leur parcours, a connu une situation de prostitution, liée de façon potentielle ou avérée¹, à un contexte de traite des êtres humains.

Processus d'Identification TEH	6	40%
Situation TEH Avérée	4	27%

Au cours de l'année 2016, 4 femmes et 7 enfants ont intégré le CHRS Hébergement d'insertion et 2 femmes accompagnées de 2 enfants l'ont quitté.

1 Potentielle lorsque la personne regroupe un faisceau d'indicateurs TEH probants, Avérés lorsque la personne prend conscience et verbalise son parcours et sa situation.

Freins à l'accompagnement vers l'insertion

Enjeux communautaires : Un contexte particulier

Que ce soit de façon individuelle, ou sur les différents temps d'accueil physique sur l'espace de la structure et sur les temps de réunions collectives, l'équipe doit prendre en compte les éléments liés aux enjeux communautaires. Comme les années précédentes l'accueil de personnes nigérianes est prépondérant. **80% des ménages hébergés.** Du fait de leur proximité et de leur parcours, beaucoup peuvent se connaître.

Si, de par le déracinement inhérent à la migration, le lien avec la communauté est une ressource et correspond à un besoin important, il est aussi **facteur d'enfermement** voire de maintien dans des relations de dépendance ou/et **d'emprise** et de violences qui mettent à mal les parcours de sortie de prostitution et les possibilités d'insertion et d'émancipation. En effet, dans la dynamique et le fonctionnement des réseaux d'exploitation sexuelle, la communauté peut être un lieu de recrutement, d'influence et de contrôle.

Dans ce contexte particulier de promiscuité communautaire présente dans l'environnement immédiat des personnes, l'équipe veille tout particulièrement à la confidentialité dans ce qui est dit, verbalisé et travaillé dans le cadre des entretiens et des accompagnements avec les personnes. Ce travail d'appui et de conseil, touche à la question des limites entre le "privé" et le "public", limites et distinction qui ont pu être mises à mal dans les parcours de migration et de mise en exploitation intra-communautaire liés aux situations de traite.

Cette reconstruction des limites et l'ouverture sur des champs relationnels au-delà des seuls cercles communautaires est un des points fondamentaux dans la mise en œuvre des processus de dégageant de la prostitution et des parcours d'insertion.

Droits limités et demandes de titre de séjour au motif décalé par rapport à la situation de prostitution

Fin 2016, 67% des personnes qui relèvent ou qui sont identifiées comme répondant à un ensemble d'indicateurs de TEH, ont un droit au séjour ou sont en cours de demande de titre, pour des motifs qui ne sont pas en lien avec une situation prostitutionnelle, ou de traite des êtres humains au motif de l'exploitation sexuelle.

Ces personnes sont entrées dans ce type de procédure antérieurement à leur arrivée au CHRS-Insertion. Ce constat pose des difficultés de différentes natures aujourd'hui et explique pour une grande part, les situations qualifiées de "bloquées" au regard de nos missions d'insertion.

Des statuts administratifs précaires- Des droits connexes limités.

La plupart des personnes inscrites dans ce type de demandes « décalées », 10 sur 14 hébergées, ne disposent que de récépissés (4 d'entre elles) ou ont obtenu un titre VPVF pour des motifs ne garantissant plus la pérennisation de leur renouvellement. Il s'agit de titres au motif de la « «santé » », ou au motif de « parent d'enfant français » ».

Que ce soit sur la temporalité du document (3 mois, 6 mois ou 1 an maximum), ou sur l'étendue de l'accès aux droits à prestations, formation, emploi et logement, ces situations de régularisation de séjour sont aujourd'hui, devenues aléatoires et n'ouvrent qu'à des droits très limités. L'équipe éducative effectue aujourd'hui, un travail conséquent, d'information objective et concrète, sur ces limites, en particulier sur les possibilités d'accès à un logement.

Ce travail de rappel de réalités complexifie et conflictualise la nature des relations éducatives avec les personnes concernées, car il oblige à une prise de conscience couteuse de principes de réalité, qui entraîne une part importante de désillusion.

Par ailleurs, en lien direct avec le recentrage sur nos missions d'identification et d'accompagnement vers des alternatives et une sortie des situations de personnes victimes de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains, les contenus des entretiens et, donc les motifs justifiant d'un hébergement et d'une demande de protection, se recentrent sur ces situations prostitutionnelles.

Le fait qu'une personne, dans ses besoins de survie, ait pu "espérer" obtenir un droit au séjour pour d'autres motifs que sa situation d'exploitation sexuelle a pour conséquence qu'elle aborde d'autant moins ces questions et son vécu douloureux et souvent traumatique. Une demande décalée peut ainsi nourrir l'illusion de pouvoir éviter le travail de verbalisation de ces éléments de parcours de vie ce qui vient d'autant plus renforcer les effets de résistance et de défense voire de déni, chez certaines.

Le travail éducatif s'en trouve d'autant plus complexifié, dans la mesure où il est difficile pour une personne, de sortir d'un système de défense et de croyance, qui a pu perdurer sur une longue période.

C'est dans ce contexte, que depuis le second semestre 2016, dans le cadre de ce recentrage sur nos missions premières, nous travaillons à la réorientation sur d'autres dispositifs pour plusieurs ménages actuellement hébergés.

Certaines personnes se retrouvent en désaccord avec le principe même de l'accompagnement social inhérent à l'hébergement.

Ce rejet de l'accompagnement se traduit par des manquements aux entretiens, un refus de faire état de l'évolution de leur situation, l'absence de lien avec les travailleurs sociaux, et surtout des manquements au règlement de fonctionnement du CHRS (visites, installation de mobilier personnel, non-participation, etc...)

Pour ces situations, l'équipe est en difficulté car les personnes hébergées ne sont pas en lien, disent refuser d'être accompagnées et ne plus être en situation de prostitution ou ne plus avoir besoin d'un accompagnement portant sur les conséquences éventuelles de leur ancienne situation de prostitution.

Face à cela, nous nous retrouvons face à un dilemme. Les personnes ne souhaitent plus être accompagnées alors que leur situation est telle qu'elles ne peuvent pas accéder à un logement autonome. Les seules possibilités sont donc une réorientation vers un autre CHRS ou une fin de prise en charge.

En 2016, nous avons **6 situations bloquées au CHRS, sans ressources**. En effet, ces 6 personnes ont pu ouvrir ou avoir des droits CAF à leur entrée au CHRS mais les ont perdus en cours d'accompagnement du fait de leur situation administrative.

Sur les 6 personnes sans ressources, 4 n'ont pas ou plus de droits CAF ouverts ayant un titre d'un an VPVF à durée limitée et un enfant de plus de 3 ans. Deux d'entre elles n'ont pas de ressources car toujours sous récépissé, une personne ayant eu une OQTF sur 9 mois.

Pour ces personnes, la perspective de sortie du CHRS reste problématique. En effet, s'ajoutent à leur difficulté de situation administrative, une compréhension du français très limitée, et peu ou pas d'expérience professionnelle. L'accès à l'emploi est difficile et les personnes sont souvent dans des emplois précaires ne permettant pas une sortie vers un logement autonome.

Principaux axes d'accompagnement

Le recueil de la parole : Un levier possible vers l'insertion

Pour autant, ce travail amène également une reprise de sens dans les contenus de plusieurs accompagnements.

Ainsi une personne a pu verbaliser son passé prostitutionnel mais aussi les antécédents en termes de violences et de traumatismes subis, à l'adolescence et jeune adulte, aux motifs de carence affective, et de violences sexuelles répétées et prolongées.

Une autre personne, bien que disposant d'un titre de séjour VPVF, a pris la décision de reformuler une nouvelle demande d'asile, au motif de son parcours en tant que victime de traite des êtres humains. Le recueil de la parole sur des moments traumatiques a pu être un réel levier et un soulagement chez cette personne, qui jusqu'alors, n'avait pas pu exprimer ces faits de violence, subis par elle-même et une de ses filles alors âgée de 2 ans. En fin d'année, sa nouvelle demande d'asile au motif de la traite des êtres humains a été déposée à l'OFPPRA.

Bénéficiant d'un droit au séjour au titre de parent d'enfant français, une autre personne a sollicité une éducatrice sur ces questions et demandé des informations plus précises. Aujourd'hui un travail de récit et de libération de sa parole, sur son parcours lié à la traite et l'exploitation sexuelle est en cours.

Nous pensons que ce passage par la verbalisation des situations prostitutionnelles est une étape déterminante pour une inscription réelle et dans la durée, dans un parcours de sortie et d'insertion. C'est un élément central des accompagnements visant à construire avec les personnes, leur projet d'insertion pendant la durée du séjour d'hébergement dans notre structure.

Parfois, confrontées aux impossibilités et embûches dans leur régularisation, les personnes accompagnées en lien avec leur éducateur-trice référent-e, se livrent, se racontent et envisagent une demande ou un réexamen au droit d'asile pour les motifs liés aux violences qu'elles ont pu subir dans leur parcours de vie. Cette étape demande une préparation et une détermination chez la personne entrant dans ce processus. Le temps de l'hébergement permet de le faire de manière soutenue, en étant appuyée parfois par l'intervention d'interprètes et grâce à plusieurs entretiens permettant à la fois d'écrire le récit mais aussi de discuter des réelles conséquences et enjeux d'une demande d'asile.

Réflexion autour de la parentalité et d'un projet d'atelier parents-enfants.

L'année 2016 a été marquée par de nombreuses naissances. 6 femmes ont accouché cette année et 2 femmes étaient enceintes en décembre 2016. L'équipe a dû mener un travail de soutien à la parentalité considérable. Pendant cette période de périnatalité, les personnes se trouvent d'autant plus éloignées de l'emploi.

Cette année, le nombre d'enfants est en nette augmentation. Au 31 décembre, nous comptons 19 enfants accueillis avec leurs mères. La tranche d'âge varie entre 1 mois et 15 ans dont plus de la moitié sont âgés de moins de 3 ans. Après une longue période d'errance, les personnes peuvent concrétiser un projet de maternité souvent impossible en situation d'urgence.

Nous accueillons 12 familles monoparentales et 3 personnes isolées. Le public accueilli est 100% féminin. Nous constatons que les typologies familiales diffèrent peu de l'année 2015. En ce qui concerne la place du père, celui-ci est très souvent absent ou présent épisodiquement. Il n'est que très peu verbalisé dans les paroles des mères et occupe très souvent une place de "géniteur".

Nous sommes également partis du constat que les modes de garde pour les enfants en bas âge étaient très souvent inaccessibles. Elles ne sont pas prioritaires lorsqu'elles ne travaillent pas ; elles font régulièrement appel à des membres de l'entourage communautaire afin de faire garder leurs enfants. Ceci pose ici la question d'une impossibilité à sortir des relations intra-communautaires.

De plus, leur parcours de vie et notamment vis-à-vis de la prostitution n'est pas sans conséquences sur leurs enfants. Elles sont souvent peu disponibles psychologiquement et sont également prises dans une réalité administrative complexe qui engendre du stress et de la fatigabilité. Les enfants doivent s'adapter au contexte de vie de leurs mères et naissent souvent dans des conditions difficiles pour elles de par leur situation instable. De plus, nous constatons que lorsque les enfants grandissent, ils sont amenés à se questionner sur l'histoire de leur mère ainsi que la leur aussi en ce qui concerne les raisons de l'accompagnement par l'Amicale du Nid. La parole semble difficile pour les personnes ayant connu ou étant dans une situation de prostitution et un sentiment de mal être peut être vécu.

Il est donc important de réfléchir à une manière d'accompagner et d'adapter le mode d'accueil des enfants au sein du service hébergement-Bel Air en lien avec l'accompagnement de leur mère. Il nous faut prendre en compte les conséquences du parcours de vie des personnes hébergées, des violences qu'elles ont pu subir ou qu'elles peuvent encore subir, ainsi que là où elles en sont vis-à-vis de leur passé. Nous avons pensé mettre en place un atelier autour de l'expression corporelle et orale à destination des mères et de leurs enfants. En effet, la parole est souvent verrouillée suite à des événements de violence et d'exploitation. Ceci se percevant aussi comme une conséquence dans la manière de communiquer avec leurs enfants.

C'est pourquoi, il nous semble judicieux de faire intervenir des tiers afin de nous aider à rendre compte de la parole des enfants et de ce qu'ils ressentent. Pour les mères, l'intervention d'un tiers extérieur peut aussi permettre de libérer la parole de manière différente et d'amener une prise de conscience d'une manière moins frontale.

Nous nous sommes mis en lien avec la compagnie de théâtre Citéâtre, qui est intervenue dans le cadre de la fête de Noël, afin de monter **un projet d'atelier autour des besoins et du ressenti des mères et de leurs enfants dans leur quotidien**. Cet atelier sera à destination des enfants mais aussi des mères qui seront présentes pendant l'atelier. Il nous permettra à plus long terme d'aborder la question de la parentalité sous un autre angle et d'entamer un processus de mise en parole du vécu, passé, présent et futur de manière plus aisée.

Par ailleurs, les naissances et l'accueil de familles plus nombreuses ont nécessité un **réaménagement des appartements**.

Notre parc de logements limite nos possibilités d'accueil de familles nombreuses. Une famille de 4 personnes est actuellement hébergée dans un T2. Ceci entraîne une détérioration des appartements et une nécessité pour les travailleurs sociaux d'être au plus près dans la gestion des appartements. Nous devons investir dans du matériel de puériculture. Se pose aussi la **question de l'accueil des enfants** lors des entretiens.

Cet élément est un des motifs de demande de ré-orientation sur des structures mieux adaptées à la composition des ménages.

Ce travail autour de la parentalité s'effectue en lien régulier avec l'infirmière présente sur l'établissement, et nécessite le maintien et le développement d'un maillage partenarial important.

Les actions collectives : une question complexe

Le collectif en CHRS d'hébergement diffus est complexe à mettre en action dans l'accompagnement de notre public. En effet, les personnes ne se connaissent pas forcément et il est difficile d'impulser une dynamique de groupe.

Information et participation des personnes hébergées

Une réunion dite « maison » basée sur la libre-adhésion a été organisée une fois par mois afin de mobiliser les personnes sur des temps communs. Ces réunions ont permis de discuter de la vie au CHRS, de ses changements mais aussi d'éventuelles sorties ou actions collectives possibles.

Une autre réunion, dite "institutionnelle" et quant à elle obligatoire, a été mise en place sur cette année 2016. Cette réunion, animée par le chef de service de l'Etablissement et un-e des travailleur-euse social-e de l'équipe permet d'énoncer les différents changements d'ordre organisationnel du CHRS, de rappeler les règles mais aussi d'informer les personnes sur des points plus généraux. Une réunion a notamment été organisée afin de parler de la Loi d'Avril 2016 sur la pénalisation du client.

Ce temps de réunion a pour objectif de re-situer l'institution vis-à-vis des personnes hébergées dans un contexte « diffus » en soulignant le sens et l'objet d'un accompagnement social dans le cadre d'un CHRS-Insertion tant sur le plan général des missions de CHRS, que spécifique, au sein de l'Amicale du Nid.

Ce temps institutionnel participe, à l'instar du nouveau projet d'établissement, d'un recentrage sur les missions d'insertion, déclinées dans la perspective de problématique de parcours de sortie des situations prostitutionnelles et/ou de recherche d'alternatives. Sans aborder les éléments et des questions d'ordre individuel, ce lieu est l'occasion de remettre du sens sur les points particuliers liés aux causes et aux conséquences des situations de prostitution passées ou actuelles. Ce sont des dimensions indispensables à verbaliser et rendre compréhensibles dans la construction de tout projet d'insertion sociale.

Sorties Extérieures

Lors de l'été 2016, deux sorties ont été organisées. Une sortie aux jardins communautaires ainsi qu'une sortie à Miribel Jonage. Sur ces deux temps, les personnes ont été présentes et enthousiastes. Sortir d'un quotidien, se rencontrer différemment et découvrir de nouveaux lieux et activités étant tout l'enjeu de ces sorties.

Ouverture d'un travail de mise en place d'outils/support de médiation éducative

Début 2016 un partenariat a été pensé avec la compagnie de Théâtre de la Cour. Deux intervenantes sont venues à plusieurs reprises des mardis soirs afin de proposer des activités théâtrales (lecture de texte, chant, conte...).

Au CHRS, l'accompagnement est soumis à différentes modalités et parfois contraintes : l'urgence de certaines situations, la barrière de la langue, la formalité des entretiens, les différentes démarches administratives à mettre en place... L'objectif majeur d'un projet de médiation à travers un atelier théâtre était de créer un nouvel espace de lien entre l'équipe et les personnes accompagnées. Cet espace, différent du quotidien, loin de l'urgence et des démarches administratives peut être « un lieu Tiers ». Le lien peut ainsi se créer différemment, avec la constitution d'un groupe autour d'un sujet commun et où l'expression peut être plus libre.

Nous avons pourtant rencontré des limites dans la mise en place de cet atelier. Il a été difficile pour les personnes de se mobiliser régulièrement et le projet a peu à peu dû être réajusté.

La principale raison des absences des personnes est la garde de leurs enfants. En effet, pour beaucoup de mères seules il est difficile de se rendre disponible sur ces temps de collectif. En 2017, nous n'abandonnons pas le projet mais pensons le recentrer sur une activité d'expression autour de la parentalité, plus en lien avec les enfants, à l'appui d'une co-intervention avec une intervenante de Citéâtre.

Ce projet vise, dans un contexte de dynamique de groupe, à s'appuyer sur les compétences et expériences multiples et singulières des personnes. La finalité est tout autant de travailler à une valorisation et une prise de confiance que de prévenir les risques, dans la relation mère-enfants, des causes et conséquences des parcours prostitutionnels.

Il permet aussi à l'équipe éducative, d'avoir un espace d'observation favorable, afin d'évaluer plus finement, les interactions entre les mères et leurs enfants, proposer des conseils et valoriser des compétences croisées.

Fête de fin d'année

En décembre 2016, comme chaque année, une soirée collective à tous les services de l'AdN Rhône a été organisée afin de célébrer Noël ensemble et partager un moment convivial. Les personnes de l'AAVA ont préparé un buffet et l'équipe de l'hébergement s'est occupée de la distribution de cadeaux pour les enfants et d'organiser l'intervention de la compagnie théâtrale pour un spectacle.

Nous rencontrons aussi des difficultés dans la formation du collectif car la majorité des personnes que nous accueillons sont de la même origine et nous constatons des phénomènes communautaires difficiles à contrecarrer. Une médiation, la mise en place de projets tournés vers un extérieur, nous semblent être de bons outils pour tenter de défaire ces effets qui ont parfois des conséquences sur les comportements des personnes.

Situation post-CHRS

Objectif recherché : quitter le CHRS et s'installer dans son logement en partant sur de bonnes bases.

En 2016 sur les deux ménages qui ont quitté le CHRS, 1 ménage a sollicité un accompagnement post CHRS .

A leur sortie du CHRS, les personnes accompagnées sont suivies dans le cadre du post-CHRS si elles en expriment la demande. Au départ d'une durée de six mois (via un DIPEC), le temps de cet accompagnement peut être prolongé jusqu'à 24 mois maximum et tient compte des difficultés et capacités des personnes à s'adapter à leur nouvelle vie de locataire. Cette période demande une vigilance particulière des travailleurs sociaux car les personnes sortant de CHRS se retrouvent bien souvent en situation de fragilisation face à une situation nouvelle, souvent inconnue du fait de la nature des conditions des parcours de vie antécédents. Cette étape marque aussi le passage à un contexte de vie quotidienne plus autonome, impliquant des capacités d'indépendance et de responsabilité plus étendues.

C'est une phase de transition sensible dans la mesure où, l'accompagnement spécifique a pu longtemps porter sur la prise de conscience des causes et des conséquences d'une situation de prostitution dans laquelle la personne a été victime. La sortie du CHRS et l'inscription dans un autre contexte demandent à la personne de ne plus « s'identifier » à cette situation et de s'autoriser à faire l'expérience d'une prise de distance et de séparation avec le lieu et les professionnel-les avec qui elle a pu établir des liens particuliers, en verbalisant les vécus portant sur la prostitution et des expériences traumatiques qui y sont liées.

Le ou la référent-e éducatif-ve doit faire attention à ne pas maintenir des liens de dépendance vis à vis de la structure, aux moments de régression toujours possibles ou encore aux effets de "sur-victimisation" par le maintien de relations de dépendance.

B. Accompagnement vers et dans le logement

Habiter son logement "Habiter", c'est mettre de soi dans son logement. C'est investir un lieu, se l'approprier, y faire habiter son corps et ses objets. Le "chez soi" crée un seuil qui, par rapport à l'espace public joue un rôle important pour les personnes marquées par la prostitution. L'abri qu'il propose incarne une limite, une protection qui leur permet de se réapproprier leur corps et un espace privé.

« La manière d'habiter un lieu ne serait qu'une répétition de la façon dont nous fûmes accueillis au monde et dont notre corps fut traité ». P.Cuynet.

Le Service Logement a pour mission d'accompagner les personnes prises en charge par l'Amicale du Nid vers l'accès et le maintien dans un logement de droit commun et/ou un logement adapté. L'équipe mène notamment les actions suivantes :

- Accompagner les personnes dans leurs démarches de recherche de logement
- Réaliser des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)
- Assurer l'accompagnement social des personnes prises en charge dans nos logements adaptés et transitoires (ALT, bail glissant, sous location, résidences sociales...)

En 2016, le service Logement a accompagné 74 personnes dont 33 adultes et 41 enfants.

- 17 personnes (11 adultes et 6 enfants) ont été hébergées dans notre parc de logements transitoires (AdN ALT, ASLIM). 6 ménages ont signé un bail en tant que locataire en titre et 2 personnes ont signé un contrat de sous-location ASLIM
- Sur les 33 ménages accompagnés, 16 ont bénéficié d'un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) soit 48% de la file active du service Logement.

Caractéristiques du public suivi

Les personnes accompagnées sont majoritairement orientées par l'équipe du Milieu-Ouvert qui les rencontre lors du contact de rue sur les lieux de prostitution ou sur le lieu d'accueil des Passerelles. Comme pour les autres services de l'Amicale du Nid Rhône, les personnes originaires du Nigéria sont majoritaires ; elles représentent **79%** des ménages accompagnés par le service.

	2016	2015	2014
Nigériane	26	28	25
Autres pays de l'Afrique subsaharienne	3	3	1
Française	2	4	5
Autre pays de l'UE	1	3	4
Maghreb	1	2	2
Total	33	40	37

Evolution entre 2014 et 2016

	2016	2015	2014
familles monoparentales	14	17	17
Enfants	41	38	33
Couples	10	5	7
Isolés	9	18	13

En 2016, 45% des ménages accompagnés sont des familles monoparentales, 30% des couples et 25% des personnes isolées.

Accompagnement social dans le logement adapté

Freins et difficultés à investir un logement

Les pluralités et singularités des personnes suivies par l'équipe exigent de repérer ce qui fait frein et difficultés dans l'investissement du logement, notamment déchiffrer et repérer ce qui relèverait d'une problématique psychique et/ou d'une différence d'interprétation des codes sociaux usuels.

Parler de la relation à l'argent avec des personnes ayant connu la prostitution ne peut s'envisager sans l'assurance d'un lien de confiance qui autorise à évoquer des questions liées à leur histoire et parcours de vie.

Par ailleurs, un rapport à l'argent complexe et aléatoire, marqué par l'activité prostitutionnelle, les confronte à des impasses multiples et variées qui contribuent à occulter ce sujet.

Une meilleure compréhension de la culture des jeunes femmes d'origine nigériane nous permet de travailler davantage sur la complexité de ce point, un thème souvent tabou où la notion de loyauté envers la communauté reste prégnante.

Lors d'entretien évoquer la question de "dettes" liées à des pressions communautaires ou/et d'un réseau de proxénétisme, parler de l'argent dont elles disposent, provoque des silences, déclenche des tensions, réactions qui interpellent quant à la confiance a priori instaurée.

Ces situations particulières sont bien sûr à traiter en intégrant les contraintes et/ou les violences qu'elles subissent mais aussi en les responsabilisant, notamment en faisant référence à la loi et/ou aux règles auxquelles est soumis tout citoyen.

Dans cet accompagnement vers le logement, elles se confrontent à un certain nombre de barrières : décoder le fonctionnement des différentes administrations, intérioriser les exigences et/ou respecter la temporalité des contraintes. (CAF, Sécurité Sociale, déclaration de revenus, taxe d'habitation, assurance, facture des énergies...).

Intérioriser des exigences incontournables : payer à date régulière son loyer, gérer ses énergies ou autres charges à venir, anticiper des dépenses, s'insérer dans l'environnement social d'un quartier ne peut se réaliser sans un réel mieux-être sur le plan social et psychique.

Au regard de la problématique prostitutionnelle vécue, l'accompagnement éducatif intègre donc une dimension de prévention des remises en vulnérabilité et de comportements de répétition.

C'est ainsi que nous proposons un projet personnalisé et adapté à leur rythme qui prend en compte les obstacles culturels et sociaux rencontrés, les difficultés d'une mise à distance avec le milieu prostitutionnel et la souffrance psychique associée à cette dimension de vulnérabilité.

Ainsi, au-delà des besoins d'hébergement ou de demandes sociales, nous sommes attentifs à l'émergence de la manifestation de symptômes et de souffrances psychosomatiques, telles les montées d'angoisse, les maux de tête, les douleurs persistantes dans leur corps, les cauchemars et insomnies, expression d'une fatigue extrême et de découragement.

Elles puisent la force de supporter ce mal être dans l'espoir d'une évolution favorable de leur situation au quotidien, mais submergées par leurs émotions, elles s'épuisent psychiquement et physiquement.

Nous remarquons que ces symptômes et ces souffrances s'expriment de façon souvent plus intense et plus aigüe lorsque la problématique de l'insertion sociale et de l'habitat est largement amorcée. Suite à ces observations, nous nous sommes appuyés sur notre partenariat.

Ainsi, au cours de l'année 2016, nous avons orienté **5 jeunes femmes au CPCT** (centre psychanalytique de consultation et de traitement) où elles peuvent être reçues par un-e praticien-ne anglophone.

L'accompagnement social des familles monoparentales : un travail en réseau et Partenariat

L'accompagnement social de familles monoparentales implique de développer un travail de partenariat et de mise en lien avec les structures administratives et sociales du secteur, concernées par l'enfance et l'adolescence.

La diversité des situations sociales et culturelles de ces familles, souvent isolées, nous mobilise quant à l'intégration de ces très jeunes enfants dans un environnement au plus près d'une "vie ordinaire" qui les préserve d'un risque éventuel de stigmatisation.

Lors de visites à domicile, espace de rencontre plus intime, certaines attitudes ou signes d'un enfant, nous éclairent plus finement sur la façon pour ces jeunes femmes, d'être mère. Dans ces moments, complicité et confiance s'installent, nous prenons existence pour les enfants, ils nous identifient, nous appellent par nos prénoms, trouvent en nous des points d'appui dont ils font appel et usage, nous positionnant parfois comme intermédiaire, ou médiateur

Très fusionnelles dans la relation avec leurs enfants, nous les encourageons à inscrire leurs "petits" en crèche, halte-garderie, centre social et/ou l'école maternelle, lieux d'étayages, d'apprentissages, de rencontres et de construction d'un lien social.

Nous repérons pour certaines des formes de manifestations de détresse et/ou de grande vulnérabilité qui ont des conséquences sur leur façon d'être à l'écoute des besoins et des demandes de leurs enfants, signes parfois inquiétants qui nous incitent à nous rapprocher des services de la Protection de l'enfance. Une mesure d'assistance éducative en milieu-ouvert peut-être proposée comme soutien et étayage à la parentalité.

Dans notre accompagnement vers l'accès au logement, nous prenons en compte l'enfant, lui accordant une place particulière, évoquons le futur appartement et les changements à venir dans leur vie au quotidien. Par ailleurs, nous sollicitons leurs mères afin qu'ils soient présents lors de la visite du logement proposé et/ou la signature du bail.

Accompagnement des couples

Depuis 2014, nous constatons la régularité de demandes de jeunes femmes en couple : elles émergent de personnes qui ont accédé à un logement de droit commun et qui sont restées en lien avec le service logement.

Elles nous sollicitent à propos de sujets d'ordre familial, comme l'arrivée d'un enfant, le souhait de s'installer en couple.

Ces familles souhaitent de l'aide pour traiter de questions en lien avec le logement et la famille, (demande de mutation pour un appartement adapté à la situation familiale, prestations sociales, droit de la Famille) encouragées par une plus grande disponibilité dans l'accueil et l'écoute des éducatrices de l'Amicale du Nid.

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'Amicale du Nid Rhône est membre permanent de l'ITTL de la MDR du 9ème, nous assistons à la commission mensuelle, implication locale qui favorise un partenariat avec la "Maison du Rhône" de cet arrondissement.

Les demandes de mesure ont été attribuées par les MDR : Lyon 3ème, 5ème, 8ème et 9ème. Hors agglomération : ST Priest, Ecully, Villeurbanne.

La mesure d'ASLL est un outil qui nous permet d'apporter un réel soutien pour préparer l'accès à un logement et surtout aider à son appropriation une fois le bail signé.

Nous proposons une mesure d'ASLL lorsque la situation des ménages accompagnés et/ou hébergés est suffisamment consolidée sur le plan social et administratif.

Ces temps de rencontres permettent d'encourager et de soutenir les évolutions repérées tout au long de leur parcours d'insertion. Dans le contexte financier actuel, notre spécificité du public accompagné ne motivera pas d'emblée l'accord et l'attribution de la demande de renouvellement d'une mesure. Il nous faudra centrer et argumenter plus particulièrement notre demande sur la thématique logement, au détriment de la présentation de la complexité de la situation sociale et/ou familiale.

Ce contexte plus rigoureux n'est pas sans effet sur notre travail et exige d'évaluer la période la plus judicieuse pour initier la 1^{ère} demande.

Lors des commissions en ITTL, la demande d'une mesure d'ASLL exige une présentation précise de la situation sociale et familiale du ménage, une argumentation pertinente quant à l'intérêt de cet accompagnement par l'Amicale du Nid. Nous nous confrontons à certains refus d'attribution d'une mesure ASLL pour des ménages qui semblent présenter des capacités d'autonomie suffisantes au regard des membres de la commission.

La mise en œuvre de ce dispositif demande un premier travail vers la restauration d'un sentiment de sécurité et de mieux être, condition propice pour s'inscrire et manifester l'expression d'une adhésion à ce projet.

Nous préconisons fréquemment un renouvellement de la mesure ASLL lors d'une proposition de logement. Les ménages locataires en titre sollicitent le Service Logement pour traiter un problème d'endettement (dette de loyer, découverts bancaires), demandes liées à un manque d'autonomie dans l'accomplissement de leurs démarches administratives.

Par ailleurs, une reconnaissance de l'établissement par les usagers, comme lieu d'adresse spécifique, crée une relation de confiance qui les autorise à évoquer des sujets tenus parfois « secret » telle une dette liée à leur migration ou à l'organisation du système prostitutionnel.

Sur 33 ménages accompagnés, **16 ménages ont bénéficié d'une mesure d'ASLL.**

Profil des ménages

Ces ménages ont connu un parcours de vie chaotique aggravé par l'activité prostitutionnelle, une précarité sociale liée à une situation administrative complexe, l'absence de ressources et souvent des difficultés linguistiques.

Ce sont des jeunes femmes régulièrement confrontées à un manque de représentation des structures administratives et des services sociaux. Nous tentons de trouver pour chacune des modalités particulières lors de la présentation du dispositif de l'ASLL et ses conditions de mise en œuvre. Elles intègrent difficilement les notions de temporalité, engagement ou contrat (l'adhésion de la personne est le principe de base de l'accompagnement social lié au logement).

Il s'agit en majorité de familles monoparentales, ceci nous demande de travailler la question du logement en tenant compte de la présence de l'enfant. Nous tenons à leur expliquer les démarches en cours et les changements qu'un déménagement induit pour leur vie au quotidien et à leur présence lors de la visite du logement proposé.

Sur les 16 ménages ayant bénéficié d'une mesure ASLL :

- 50% sont des familles monoparentales.
- 38 % des ménages isolés.
- 12% de couples
- Sur l'ensemble des ménages nous comptons 17 enfants.
- 14 ménages sont originaires de pays d'Afrique, 2 sont français.
- 81% des ménages sont locataires en titre. 19% hébergés en logement transitoire.

L'âge moyen des femmes se situe autour de 33 ans. La plus jeune a 24 ans, la plus âgée : 41 ans.

Situation professionnelle et ressources

- 11 personnes sur 16 sont inscrites au Pôle-Emploi.
- 2 ont suivi une formation linguistique.

- 3 personnes sont en CDI, 6 personnes sont en CDD
- 6 sont éligibles au RSA Socle ou majoré
- 6 sont bénéficiaires de la prime d'activité
- 2 jeunes femmes ont perçu des Indemnités Journalières de maternité
- 1 personne est bénéficiaire de l'AAH et travaille en ESAT

Nous constatons que les bénéficiaires de ce dispositif saisissent difficilement les enjeux d'une mesure d'ASLL et intègrent laborieusement les notions : "engagement, contrat et adhésion", principes de base de cette action.

Ces observations nous demandent une approche pédagogique adaptée et personnalisée à leurs difficultés, un travail de précision sur le contenu et les objectifs à atteindre.

Un réseau de partenaires

Les services sociaux partenaires concernés : CCAS, Maisons De la Métropole, CPCT, ARIA, ASLIM, MVS-Rhône, ACAL

L'ASLIM

Chaque ménage admis dans un logement de l'ASLIM signe à l'entrée un contrat de sous-location à titre temporaire, renouvelable tous les 3 mois. Par ailleurs, il s'engage à respecter les modalités d'un accompagnement social lié au logement, assuré par un travailleur social de l'Amicale du Nid

Nous proposons des RDV au service et des visites au domicile, en vue d'un travail vers l'accès à un appartement de droit commun.

Des entretiens sont conjoints entre les référents de l'ASLIM et de l'Amicale du Nid lors du renouvellement du contrat de sous-location, ou à la demande de chacune des parties. L'ASLIM assure la gestion locative et l'entretien technique du logement.

La Maison de la veille sociale Du Rhône (MVS)

Une réunion mensuelle de recevabilité dans le Cadre de l'ACDA, (l'Accord Collectif départemental § intercommunal des attributions du Rhône) animée par le Chargé de mission, le 4^{ème} jeudi de chaque mois où nous présentons la situation des ménages « prêts à sortir ».

En 2016, l'équipe Logement a présenté 8 ménages à la commission de recevabilité de la MVS, 2 ont signé un bail dans le parc social.

Les bailleurs sociaux

Nous accompagnons de façon régulière les ménages, lors d'une proposition de logement par un bailleur social : **visite du logement, état des lieux entrant/sortant, signature du bail** ainsi que toutes démarches relatives à l'accès à un logement (ouverture de compteurs, contrat assurance locative, changement d'adresse etc...).

L'ACAL : Association Collective pour l'Accès au Logement

L'Amicale du Nid est membre permanent des commissions d'attribution du Fonds de Solidarité Logement, chargées d'étudier les demandes de ménages sollicitant la "garantie", le Dépôt de Caution et/ou un secours financier. Nous participons à une commission mensuelle d'attribution. La garantie accordée par l'ACAL engage l'accédant au logement à informer en cas d'incident le référent social qui a sollicité cette aide. L'Amicale du Nid est signataire de la charte de sous-location qui offre une garantie en cas de loyers impayés d'un résident en sous-location AdN.

L'évolution incontournable du Service Logement

Pour des questions de perte de financement au 31 décembre 2016 tous les baux des logements en ALT (7 au total) ont été résiliés ou transformés en hébergement d'insertion en CHRS (4).

Ce transfert de dispositifs ainsi que les incertitudes qui pèsent en 2017 sur les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement nous obligent à revisiter et requalifier les missions de l'équipe Logement.

L'idée est de recentrer l'activité de cette équipe sur une double mission : l'accompagnement social "hors les murs" avec pour objectifs la consolidation et la sécurisation des parcours d'insertion afin de prévenir des retours à la prostitution et l'accès au logement (fonction transversale).

C. Service de suite

Ce type d'accompagnement est mobilisé :

- à la sortie du CHRS Hébergement si nécessaire et si les personnes en expriment le souhait
- et auprès de personnes qui ont été accompagnées auparavant par l'Amicale du Nid. Logées dans le droit commun ou en pensions de famille elles sollicitent l'Amicale du Nid pour un soutien.

L'équipe intervient sur différents champs d'action qui contribuent chacun, et en fonction des situations, à l'équilibre psycho social des adultes et des enfants. Selon la situation des personnes l'accompagnement a pour objectifs :

- d'aider les personnes à se stabiliser dans leur logement, leur quartier, à consolider et améliorer leurs acquis sociaux et économiques, à favoriser les liens sociaux et familiaux.
- La santé (maladies chroniques, problèmes psychiatriques...). L'accès et le maintien des droits sociaux et économiques, la parentalité pour les mères isolées.
- La mise en lien avec les services sociaux du secteur et spécialisés pour des personnes âgées ou vieillissantes, souffrant d'isolement.

Bien souvent le but de cet accompagnement est de ré-interpeller les dispositifs de droit commun. Il contribue à la mise en lien entre différents intervenants sociaux et médicaux. Il peut aussi être tiers et contribuer à apaiser des tensions dans les échanges avec les services publics, les bailleurs, les organismes de tutelle, le voisinage... Outre la mise en lien avec les différents services sociaux et médicaux de secteur, l'objectif était également de rompre l'isolement social et le déficit relationnel qui caractérisent ce public. Le service contribuait à apaiser les relations avec les bailleurs sociaux, les organismes de tutelle, les services publics, le voisinage.

Caractéristiques des personnes suivies en 2016

En 2016, **28 personnes** dont 12 adultes et 16 enfants, ont été accompagnées.

11 femmes et 1 homme. 50 % sont des familles monoparentales. 60% des personnes sont âgées entre 26 et 35 ans ; 17 % ont plus de 55 ans.

	2015	2016
France	19 %	17%
UE	19 %	8%
Afrique subsaharienne	47 %	50%
Maghreb	14 %	25%

- ☞ L'isolement social et le déficit relationnel caractérisent ce public. 3 typologies de public sont identifiées :
- ☞ des personnes fragiles et instables psychiquement et/ou connaissant de sérieux problèmes de santé.
- ☞ des mères de famille isolées nécessitant une aide à la parentalité, notamment lorsque leurs enfants atteignent l'âge adulte.
- ☞ des personnes vieillissantes sans réseau familial et social avec de sérieux problèmes de santé et disposant de faibles revenus.

Evolution du service de suite

En 2016 l'accompagnement en Service de Suite a été requalifié. Au regard de la baisse des financements publics et des priorités que l'établissement a dû se fixer, cet accompagnement sera centré sur le suivi à la sortie du CHRS si la personne le sollicite et selon ses besoins. Cet accompagnement est limité dans le temps : 6 mois renouvelable - 24 mois maximum.

Les personnes qui étaient suivies depuis plusieurs années ont fait l'objet d'une "passation" auprès des services sociaux du secteur. Enfin, une personne logée en Pension de famille voit son accompagnement se poursuivre dans l'attente qu'un SAVS puisse prendre le relais.

3. Pôle santé

Depuis maintenant 5 ans, l'activité du volet santé s'est développée au sein de l'Amicale du Nid Rhône. Au fil des années malgré le remaniement du poste et des financements, les actions de santé ont peu à peu pris de l'ampleur et permis d'élargir le panel des actions proposées par l'établissement.

Les actions se sont développées sur quatre axes :

- Actions d'information et de prévention concernant la santé sexuelle.
- En favorisant l'accès à une offre en santé plus adaptée aux problématiques des personnes en situation ou ayant connu la prostitution, notamment dans le domaine de la santé mentale.
- En développant des actions de promotion de la santé à destination des futures mères ou de jeunes mères et d'accompagnement médico psychologique dans leur projet parental.
- Par des actions de sensibilisation auprès des professionnels sur les conséquences de la prostitution

Avec un recul de 5 années, la pertinence de ce projet est acquise. La question de la santé reste une porte d'entrée permettant de créer un premier lien avec les personnes concernées. Du fait de la précarité des personnes prostituées rencontrées, en majorité d'origine étrangère, la connaissance et l'accès à des soins restent épisodiques et dans des situations d'urgence. La rencontre avec un personnel médical offre un autre éclairage et complète la prise en charge effectuée par les travailleurs sociaux. Il facilite également la possibilité de parler du corps, des souffrances et de la prostitution. Le fait que le personnel médical se trouve dans les locaux de l'établissement, encourage la personne accueillie à parler de la prostitution sans crainte d'être jugée. La connaissance des problématiques de santé spécifiques aux personnes prostituées, permet à l'infirmière de tenir le rôle de médiateur entre la personne et les structures de soin et facilite le dialogue entre ces deux interlocuteurs.

Le projet Santé est également ouvert au partenariat, visant une amélioration des complémentarités avec les autres structures intervenant auprès de cette population. Ces collaborations permettent la mutualisation des connaissances tout en préservant les domaines de spécialité de chacun, offrant aux personnes des soins adaptés à la spécificité de leurs besoins en terme de santé.

Sur l'année écoulée, nous avons travaillé en gardant le même type d'activité, à savoir la permanence santé qui se poursuit dans les locaux de l'Amicale du Nid, l'accompagnement vers les soins et la promotion de la santé et ce de manière globale, tout en axant spécifiquement sur trois thématiques : la santé sexuelle, la santé mentale et la périnatalité qui répondait aux besoins prioritaires du public. Des actions communes se sont mises en place, internes à l'Amicale du Nid ou avec l'intervention de professionnels externes ainsi que diverses collaborations avec d'autres structures.

Sur l'année qui arrive, l'action santé se poursuit sur ces différents axes et va se renforcer en termes de partenariat et de sensibilisation auprès des structures de soins, toujours sur les mêmes thématiques. L'accent sera également mis sur la participation des usagers aussi bien au niveau de l'expression de leurs besoins que sur des groupes d'échange et des temps communs, ceci afin de renforcer et compléter les actions vers l'insertion des travailleurs sociaux.

A. Données générales sur la santé globale des personnes

Les personnes suivies par l'Amicale du Nid sont en situation de prostitution sur les axes routiers, dans les rues de Lyon et sur les routes autour de l'agglomération. Ces personnes sont en majorité d'origine étrangère (91%) et principalement des femmes (96%). Elles sont dans des situations précaires et n'ont pas ou peu d'accès aux services de soins. De plus, du fait de leur situation prostitutionnelle, elles sont constamment exposées à des situations de violences qu'elles soient sexuelles, physiques, psychologiques. Les problèmes de santé les plus flagrants pour cette population touchent à la santé sexuelle et la santé mentale ; à cela s'ajoutent les diverses pathologies en lien avec la précarité et la clandestinité.

Les personnes rencontrent des difficultés à accéder à des soins adaptés pour diverses raisons :

- ☞ Manque d'information et de connaissances du système de santé français ainsi que des lieux de soins
- ☞ Absence de couverture médicale
- ☞ Barrière de la langue, méconnaissance des codes sociétaux et culturels du pays dans lequel elles résident
- ☞ Impossibilité parfois de se déplacer de manière libre du fait des pressions du réseau de prostitution
- ☞ Absence de papiers et peur des contrôles

- ☞ Difficulté de parler de l'activité prostitutionnelle ainsi que l'impact des conséquences de la prostitution sur leur santé aussi bien psychique que physique (négation de leur corps, réduction du seuil de la douleur, etc.)

Afin d'illustrer ces propos, voici les données de l'évaluation de l'état de santé des personnes reçues pour la première fois en entretien avec l'infirmière sur l'année 2016 (janvier à décembre 2016)² :

Sur les 39 nouvelles personnes vues sur l'année 2016, 33 venaient du Nigéria, 3 d'autres pays d'Afrique subsaharienne, 1 d'Albanie, 1 de Russie et 1 de Chine. 38 femmes et 1 homme.

65% ne se disent plus en situation actuelle de prostitution. A préciser toutefois, que l'équipe les considère en majorité comme personne en risque de prostitution, du fait de leur situation précaire et de l'existence de pressions exercées par leur entourage.

Au niveau physique

- ☞ 65% ne connaissent par leur statut vaccinal. Elles ont bénéficié d'une vaccination dans l'enfance, mais n'ont pas eu de rappel depuis et ont peu de connaissances à ce propos
- ☞ 72% des personnes n'ont pas eu de contrôle gynécologique sur les douze derniers mois. Certaines n'en ont d'ailleurs jamais eu.
- ☞ 46% des personnes n'ont pas fait de dépistage pour les différentes IST sur les 12 derniers mois
- ☞ 50% des personnes ont eu des rapports non protégés et ce, en majorité dans le cadre de la vie privée. Pour 9 personnes cela s'était produit dans le cadre de l'activité prostitutionnelle, prise de risque décrite comme une rupture de préservatif, excepté pour une personne qui disait ne pas avoir eu le choix du fait de sa précarité.
- ☞ 95% n'ont pas de couverture contraceptive. Il existe des lacunes dans l'information et des représentations négatives sur la contraception
- ☞ 18% étaient enceintes lors de ce premier entretien
- ☞ 70% se plaignent de douleurs récurrentes (majoritairement sous forme de maux de tête ou de douleurs abdominales), douleurs qu'elles relient avec leur situation actuelle ou passée.
- ☞ 80% disent souffrir de troubles du sommeil. Les troubles du sommeil sont ici abordés car ils permettent d'ouvrir le dialogue sur d'éventuelles souffrances psychiques. Ainsi les troubles du sommeil décrits sont en majorité : insomnie du fait des réminiscences du passé et de la situation actuelle, des cauchemars récurrents, des réveils nocturnes fréquents avec anxiété.
- ☞ 60% disent avoir subi des violences dans le cadre de la prostitution : il s'agit de violences soit passées, pour celles se disant sorties de la prostitution, soit encore présentes que cela soit de la part des proxénètes, des clients ou des passants. Très peu disent vouloir porter plainte et banalisent les violences subies : vol de l'argent de la passe, menaces physiques et passage à l'acte, ainsi qu'actes dégradants (crachats, insultes, jet d'objet ou de liquide). L'équipe les encourage vivement à porter plainte dans ces cas-là et peut les accompagner au commissariat vu la difficulté de faire cette démarche seule pour des personnes souvent sans papiers.

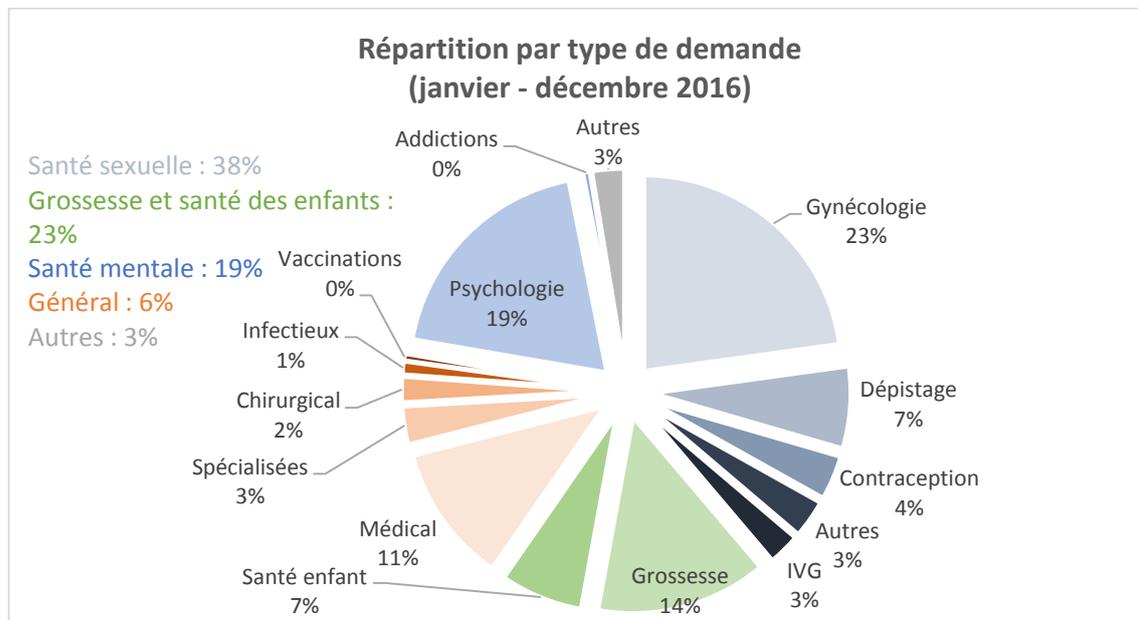
Au niveau administratif

- ☞ 20% n'ont pas de couverture médicale et 63% n'ont pas de médecin traitant
- ☞ Au niveau des conditions de vie 65% n'ont pas un logement dit « satisfaisant ». Le logement est considéré non satisfaisant pour les personnes hébergées par des tiers et en errance d'hébergement en hébergement jusqu'à épuisement du réseau social. Le réseau social appartient à la communauté et donc en lien avec le réseau de prostitution. Toutes ces personnes sont enregistrées au numéro d'urgence du 115 et en attente de solution d'hébergement. Cette absence de solution hors de la communauté renforce le risque de reprendre une activité prostitutionnelle.
- ☞ 28% n'ont pas un accès régulier à la nourriture, c'est-à-dire dépendent entièrement des aides associatives et de leurs connaissances.

Ces différentes données soulignent la précarité dans laquelle vivent les personnes suivies par l'Amicale du Nid ainsi que le manque d'information quant aux soins et au fonctionnement du système de santé, malgré un pourcentage important, de personnes ayant une couverture médicale.

Lors des entretiens, les personnes viennent avec des demandes définies. L'entretien permet d'y répondre, puis de faire avec elles le point sur leur santé ainsi que répondre à d'autres interrogations ou inquiétudes, non formulées ou identifiées par les personnes de prime abord. Ci-dessous la répartition des demandes des personnes par catégorie.

² Tous les chiffres de ce chapitre concernent les personnes suivies par l'infirmière. Ils donnent une tendance, et représentent environ 20% de la file active de l'Amicale du Nid Rhône



Risques de santé liés aux actes sexuels

Il s'agit d'une des premières demandes de santé (38% : regroupant les catégories Gynécologie, Dépistage, Contraception, IVG et Autres). Les personnes ont beaucoup d'inquiétudes sur leur état au niveau gynécologique. Du fait de leur manque de connaissances et des atteintes qu'elles ont eues, elles ont besoin d'être informées sur le fonctionnement normal et rassurées par un contrôle. Cette première étape ouvre ensuite le dialogue sur leur santé sexuelle, la contraception et leurs antécédents gynécologiques.

Lors des entretiens, est abordée la question de la prise de risque dans la pratique sexuelle, dans et hors de la prostitution, ainsi que celle de la contraception, et des dépistages. Les personnes reçues ont une bonne connaissance de l'utilisation du préservatif et disent s'en servir, mais n'ont pas forcément toutes les informations sur les divers moyens de se protéger suivant les pratiques.

Elles témoignent du fait que ce sont des clients qui sont prêts à payer plus cher pour avoir une relation sans préservatif. Au vu de la précarité des personnes prostituées, le risque d'accepter de telles demandes est bien présent.

Il persiste encore un manque d'information quant à l'existence du traitement post exposition et ce, même chez les personnes ayant une pratique prostitutionnelle régulière. Cette absence d'information est encore plus forte concernant le traitement préexposition.

Il y a heureusement peu de contaminations au VIH, Hépatites et Syphilis, mais les personnes souffrent régulièrement des autres IST ou d'infections vaginales. Ces infections à répétition pouvant entraîner des troubles de la fertilité.

Contrairement à ce qui se passe dans les situations de prostitution, l'utilisation du préservatif reste pratiquement absente dans les relations sexuelles librement consenties. Cela semble avoir trois causes principales :

- le préservatif est lié à la pratique prostitutionnelle et s'inscrit difficilement dans une relation amoureuse. - la difficulté de faire accepter au conjoint le port du préservatif.
- l'existence d'une réelle ambiguïté quant au désir de maternité.

Hors des dépistages auxquels elles se soumettent régulièrement, peu des personnes reçues ont bénéficié d'un examen gynécologique et du frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus. Certaines disent même n'avoir jamais eu de contrôle gynécologique.

Concernant la contraception, très peu de jeunes femmes accueillies par l'Amicale du Nid en prennent et ce pour différentes raisons :

- manque d'informations
- existence de craintes et d'idées reçues
- comme avec le préservatif, l'ambiguïté est présente face à une éventuelle grossesse.

Les femmes reçues en entretien ont en majorité connu au moins une IVG, dans leur pays d'origine, sur le trajet migratoire et/ou dans le cadre de leur situation prostitutionnelle. 63% des femmes suivies ont eu recours à au

moins 1 IVG dont 13% plus de 3 avortements. Il est malheureusement avéré que certaines IVG se font de manière clandestine voire parfois forcée, avec l'absorption massive de Misoprostol (Cytotec®), avec tous les risques que cela implique. Il y a encore peu de connaissance sur l'existence de la pilule du lendemain.

Grossesse

16 grossesses ont été suivies de manière renforcée ou ponctuelle par l'infirmière. Les demandes concernant la grossesse vont de l'annonce de celle-ci, jusqu'à la mise en place du suivi médical du nouveau-né.

Les grossesses sont en majorité désirées et vues par les jeunes femmes comme un changement de statut et une reconnaissance dans leur identité de femme et ce, pour les jeunes femmes Nigérianes, surtout par rapport à leur communauté. L'arrivée d'un enfant, même dans des situations difficiles, va leur permettre d'avancer dans leur vie, de tourner la page sur la prostitution et de recommencer une nouvelle vie avec des racines en France.

Néanmoins la période de la maternité peut exacerber les fragilités de la mère et faire ressurgir un passé de maternité douloureux (enfant resté au pays, perte d'une précédente grossesse, antécédents d'avortements plus ou moins consentis, leur histoire avec leur propre mère, la question du géniteur client de la prostitution).

Cette fragilité est renforcée par la solitude dans laquelle se trouve la future mère, ne correspondant pas à ce qu'elle aurait connu si elle était restée au pays, ainsi qu'aux conditions de vie qui se précarisent encore plus. En effet, à l'annonce de leur grossesse ou dans le courant des trois premiers mois, elles arrêtent leur activité prostitutionnelle, et se retrouvent en situation d'errance, passant d'hébergement en hébergement jusqu'à l'épuisement du réseau social. Dans ces cas-là, l'arrivée de l'enfant découle sur une absence totale de solution et la nouvelle famille dépend à ce moment des structures d'hébergement d'urgence elles-mêmes souvent débordées.

Santé mentale

Les jeunes femmes reçues par l'Amicale du Nid ont des antécédents de violences parfois très lourds. Leur histoire au pays, le parcours migratoire, les séjours de plusieurs mois en prostitution en Lybie, puis la traversée de la méditerranée et enfin la mise en prostitution sur le territoire européen, montrent un parcours émaillé de violences qu'elles soient sexuelles physiques ou psychologiques. Selon les témoignages des femmes accueillies à l'AdN, une majorité d'entre elles encore en activité prostitutionnelle, au-delà de la violence inhérente à la prostitution, ont subi des agressions physiques, sexuelles ou psychiques sur le dernier mois. De la part des clients, des passants ou des proxénètes, ces brutalités s'ajoutent encore à ce qu'elles ont pu vivre précédemment. Cette violence quotidienne est souvent banalisée par les personnes qui la refoulent et n'en mesurent pas les impacts à long terme. Malgré ce continuum de violence, elles trouvent des ressources pour ne pas s'effondrer psychologiquement et se cadennassent. Elles présentent des troubles psychosomatiques plus ou moins importants, se traduisant par des douleurs diffuses, ou ciblées comme des migraines, des insomnies et parfois par ce qu'on qualifierait d'hallucinations auditives ou sensorielles surtout pour les femmes nigérianes ayant subi une cérémonie vaudou appelée « JuJu ». Certaines présentent également de la confusion ou des pertes de mémoire. Toutes ces différentes manifestations soulignent la présence d'un syndrome de stress post-traumatique.

« C'est comme si un voile s'était posé sur mon cerveau depuis l'agression »

Lors des entretiens, les demandes en lien avec la santé psychique apparaissent souvent dans un deuxième temps. En effet, le premier entretien va s'appuyer sur des troubles ou signes physiques, qui bien souvent sont le reflet de troubles psychiques (maux de tête, douleurs abdominales, dysesthésie, troubles du sommeil). Une première sensibilisation est faite par l'infirmière expliquant les répercussions que peuvent engendrer sur le corps, des événements traumatisants et violents.

Par le biais des questions sur la qualité du sommeil, ces troubles peuvent être nommés et expliqués. Du fait de la culture différente et de la représentation des soins mentaux, un travail de sensibilisation et de médiation est fait par l'infirmière et les équipes de travailleurs sociaux, afin d'accompagner les personnes vers le soin.

L'accès aux soins reste complexe, et fait face à divers obstacles :

- ☞ La barrière de la langue
- ☞ Des difficultés d'accès pour les personnes sans papiers de même que pour celles bénéficiant de l'AME ou de la CMU. De plus le système de sectorisation est complexe pour les personnes en errance et ne permet pas une continuité dans les soins

- ☞ Manque d'accès à des soins psychologiques : possibilité de soins en psychiatrie, mais peu de personnes relèvent de tels soins. Elles auraient plus besoin de soins psychologiques ; malheureusement les lieux proposant un tel service pris en charge par la couverture médicale sont saturés et les délais d'attente sont très longs.
- ☞ Des suivis non adaptés, (pour différentes raisons : la pathologie ne correspond pas aux suivis thérapeutiques proposés, manque de disponibilité dans les structures).
- ☞ L'aspect culturel n'est pas toujours pris en compte en santé mentale. Certaines personnes sont en situation de détresse psychologique sous l'emprise de croyances de leur pays d'origine (Ju-Ju au Nigéria), et le traitement médicamenteux où le suivi psychologique proposé en France ne correspond pas à leurs besoins.
- ☞ Méconnaissance, non détection du syndrome de stress post traumatique.

B. Santé générale et Accès aux soins

L'accès aux soins reste compliqué pour les personnes. Ne connaissant pas forcément les démarches et la possibilité d'une telle couverture, certaines n'ont pas vu de médecin généraliste depuis leur arrivée en France.

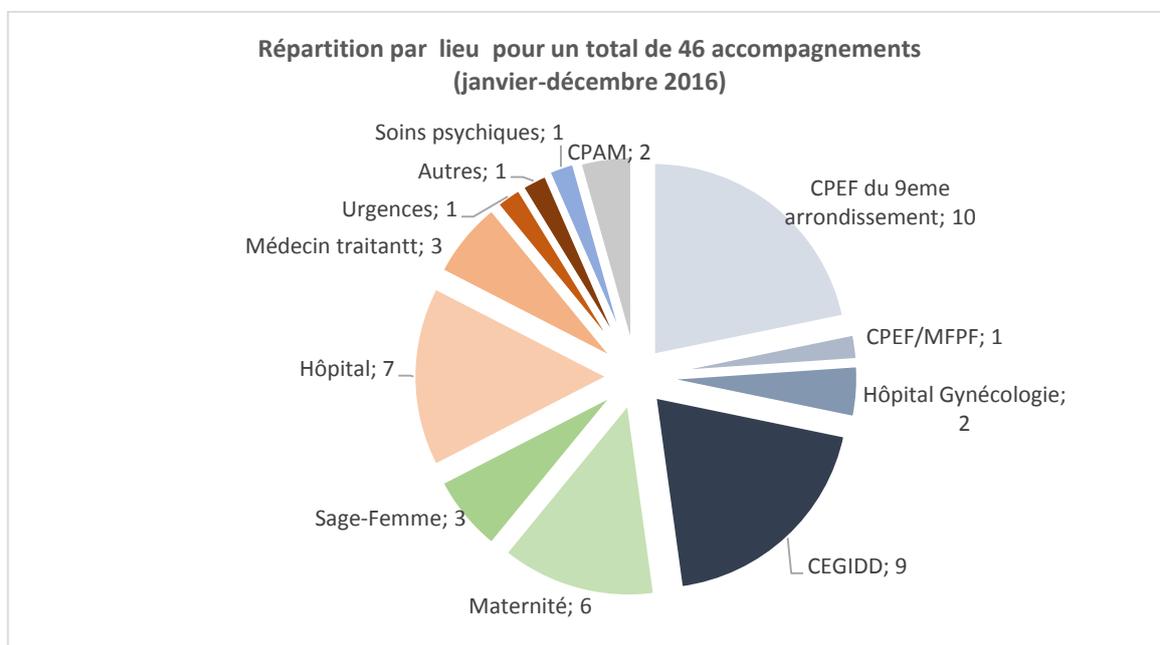
Pour les nouvelles arrivées soumises à un réseau, elles seront parfois même "traitées" par leurs proxénètes (administration d'une contraception d'urgence ou de Cytotec comme décrit précédemment) en cas de rupture de préservatif.

Par contre les personnes passées par une demande d'asile ont eu accès à une couverture médicale et connaissent le fonctionnement, mais se retrouvent en rupture de droits, une fois la demande d'asile rejetée et les droits à l'assurance maladie échus.

Le fait d'avoir un lieu où la santé est abordée avec un personnel médical permet de dispenser ces informations et leur offre un espace où parler de leurs inquiétudes de santé et douleurs diverses. De plus, la prise en charge de santé globale, et non ciblée sur l'activité prostitutionnelle, leur offre la possibilité de sortir du clivage que les personnes mettent en place entre la vie privée et la vie de prostitution et participe à la reconstruction de ces femmes.

150 consultations ont été réalisées auprès de **64 personnes** (63 femmes, 1 homme)

46 accompagnements physiques ont été organisés dans les diverses structures de soins



7 temps collectifs ont été réalisés regroupant un total de **48 personnes** sur diverses thématiques : gynécologie, contraception, grossesse, mutilations sexuelles, présentation de l'ostéopathie, nutrition, ophtalmologie. Dont 3 temps collectifs étaient avec la présence des intervenants externes : Centre de Planification et d'Education Familiale, Groupe d'Abolition des Mutilations sexuelles et des Mariages forcés et l'association d'ostéopathie Ostéopathie Solidarité Développement

C. Bilan des actions menées

- ☞ Offrir des réponses adaptées à la souffrance psychique des personnes concernées par la prostitution
- ☞ Identifier les besoins en santé du public de l'Amicale du Nid

Grâce à la trame du premier entretien, nous avons pu mettre en avant différents points au niveau de la santé. Cette première évaluation va permettre pour l'année à venir d'établir un questionnaire permettant d'approfondir les besoins et les perceptions des personnes sur leur santé. La trame de l'entretien qui s'est réalisée tout au long de l'année a ouvert le dialogue sur la santé globale. Cette discussion sur la santé a servi de base pour souligner l'importance de prendre soin d'elles et de la globalité de la santé (santé mentale, environnement, conditions de vie). Cette étape était nécessaire pour permettre une réflexion sur leurs besoins en terme de santé ainsi que sur leur pouvoir de décision sur leur corps, dans un but de réappropriation de celui-ci. Ainsi **39 entretiens ont été réalisés auprès de toutes les nouvelles personnes prises en charge par l'infirmière**

Au niveau de la santé globale les principaux besoins mis en avant :

- ☞ Accès à la vaccination
- ☞ Information sur la contraception et le suivi gynécologique
- ☞ Souffrances psychiques se traduisant lors de l'entretien par des troubles du sommeil ainsi que par divers symptômes : pleurs, confusion, troubles de la mémoire, crise d'anxiété, hallucinations, douleurs diffuses, gastriques, migraines, etc.

Sensibiliser les soignants en santé mentale sur les conséquences de la prostitution sur la santé du public de l'Amicale du Nid

Professionnels ou futurs professionnels ayant bénéficié d'une intervention de sensibilisation de l'Amicale du Nid

- 35 étudiants médecins et sage femmes dans le cadre du module optionnel Santé humanitaire et Samu Social
- 32 professionnels de santé lors de la rencontre de juin 2016 de la « Coordination santé mentale migrant »
- 10 professionnels de santé du département des médecines infectieuses de l'hôpital de la Croix Rousse
- 15 professionnels de santé de la PMI du 9eme et du 5eme arrondissement

Ces sensibilisations sur la problématique de la prostitution permettent de créer le dialogue avec le soignant, de répondre aux questions et inquiétudes des professionnels sans se focaliser sur une situation particulière permettant de ne pas stigmatiser la personne.

Cela permet également aux professionnels d'être sensibilisés à la problématique de la prostitution et de connaître un lieu de référence pour orienter les personnes si besoin ou demander un soutien dans ce type de situation.

Dans le cadre de la Coordination Santé Mentale Migrants Rhône, organisée par ORSPERE Samdarra et Forum Essor, l'infirmière est intervenue afin de présenter l'Amicale du Nid et nos constats sur les difficultés d'accès aux soins et la spécificité du public en lien avec la santé mentale. Cette intervention a permis de toucher de manière large divers professionnels du domaine du médico-social (**32 personnes présentes, représentant 18 structures médico-sociales**).

Comme l'année précédente, une intervention à la Faculté de Médecine dans le cadre d'un module Santé Humanitaire et Samu social a été effectuée par l'infirmière et un travailleur social auprès de **35 étudiants médecins et sages-femmes**. Ces interventions permettent de sensibiliser de futurs professionnels à la spécificité des personnes concernées par la prostitution. L'infirmière a accueilli deux étudiants pour un stage de 32h participant à la validation du module.

L'infirmière participe à deux commissions du Conseil Local de Santé Mentale du 9eme arrondissement (Périnatalité et Accès aux soins), ce qui permet de créer un partenariat avec les différents acteurs locaux ainsi que de porter ensemble des projets communs. Il y a eu 5 réunions sur l'année 2016.

Au sein de l'Amicale du Nid, 15 salariés ont bénéficié d'une formation « Culture et Sante des migrantes originaires du Nigéria en situation de prostitution » organisée avec Migration Santé, afin d'améliorer notre prise en charge avec des éléments de connaissances apportant un nouvel éclairage sur le public majoritairement accueilli dans établissement.

Identifier les offres en soins en santé mentale les plus adaptées à la spécificité du public

Nous avons établi un partenariat avec l'association ARIA, et la possibilité d'orienter des personnes nécessitant un suivi plus en direction d'un psychologue. Ce partenariat est à ses débuts, **3 personnes ont été orientées** et un bilan devra être fait en fin d'année.

Au cours de l'année, des orientations ont pu être faites auprès de divers professionnels. Petit à petit un réseau de professionnels se met en place. Ce réseau permet une diversité dans le type de soins proposés et permet ainsi une réponse plus adaptée selon les besoins des personnes. Nous travaillons principalement avec le CPCT, le psychologue d'Aria, des psychiatres libéraux, le lieu écoute du CRIJ pour les jeunes de moins de 25 ans, le médecin psychiatre de la P.A.S.S. du Vinatier, Forum Essor, les divers CMP.

Ainsi **15 personnes** ont débuté des soins de santé psychique. Néanmoins, l'offre reste limitée et nous continuons à contacter des professionnels de la santé mentale afin d'avoir un panel de professionnels à proposer aux personnes offrant ainsi l'opportunité de soins adaptés à chacun.

Afin d'initier un travail sur le corps, nous avons débuté un partenariat avec une association d'ostéopathie Ostéopathie Solidarité Développement, qui propose des consultations gratuites aux bénéficiaires de diverses structures médico-sociales. Ces consultations connaissent un grand succès. A raison d'une à deux fois par mois deux consultations, **12 personnes ont déjà pu bénéficier d'une consultation d'ostéopathie.**

Répondant de manière adaptée aux plaintes de douleurs diffuses, souvent vagues et sans causes physiques bien définies, cette approche permet de travailler sur le corps. Les consultations offrent un espace où des professionnels se centrent sur les douleurs et problèmes ressentis, et amènent les personnes à se réapproprier leur corps, à dénouer des tensions et réduire des douleurs. Cette consultation ouvre le dialogue et fait le lien avec des troubles psychosomatiques. Au vu de la demande, cette collaboration va perdurer sur l'année 2017.

Faciliter l'accès à l'information concernant la santé sexuelle

66 demandes des personnes concernaient la santé sexuelle.

Pour chaque nouvelle personne reçue par l'infirmière un point sur la santé en général et plus particulièrement la santé sexuelle est fait, afin d'offrir un espace où parler de cette problématique dans le respect de la disponibilité et de l'intimité de la personne. Le point sur les dépistages est également fait sur ce temps-là.

Au vu de ces échanges, les constats sont les suivants :

- Méconnaissances anatomique et physiologique de leur corps et particulièrement de la sphère gynécologique
- Représentations et perceptions de leur corps faussées et pratique hygiénique à risque
- Absence d'utilisation de préservatif dans la vie privée
- Méconnaissance du traitement post-exposition, du traitement préexposition et de la pilule du lendemain.
- Bonne connaissance de l'utilisation des préservatifs

Concernant le traitement préexposition, l'infirmière l'aborde uniquement dans des situations bien particulières d'extrême vulnérabilité, où la personne est contrainte d'accepter des rapports à risque.

Accompagner les femmes dans les lieux d'accueil offrant des sessions d'informations sur la santé sexuelle

22 accompagnements physiques avec l'infirmière ont été réalisés afin de faciliter l'accès aux soins. Ces accompagnements s'organisent à la demande de la personne, particulièrement pour des situations lourdes ou complexes. Sur l'année 2016, près de la moitié de ces accompagnements concernaient des dépistages. Les personnes expriment le besoin d'être accompagnées lors de la remise des résultats. Certaines demandes également la présence de l'infirmière pour les aider à faire le pas du dépistage, particulièrement s'il s'agit du premier, ou après une prise de risque.

La présence de l'infirmière permet également de donner des informations d'ordre plus général au soignant qui accueille la personne et de se faire connaître de la structure. Ainsi des accompagnements en médecine infectieuse pour une situation ont permis l'organisation d'une intervention de l'infirmière lors d'une réunion d'équipe afin de présenter l'association ainsi que le public spécifique et les conséquences sur la santé.

- ☞ Organiser des temps d'échange par petits groupes entre les bénéficiaires
- ☞ Organiser des interventions dans les locaux de l'Amicale du Nid avec des acteurs du domaine de la santé sexuelle

3 actions collectives ont eu lieu dans les locaux de l'Amicale du Nid, **regroupant un total de 24 personnes.** Une première intervention a été faite par l'infirmière, puis le médecin et l'infirmière du CPEF du 9eme arrondissement sont intervenus dans les locaux de l'Amicale du Nid, ainsi que l'association du GAMS afin d'aborder la problématique de l'excision : en effet, une grande majorité du public reçu est concerné par une telle pratique.

Ces temps collectifs ont permis d'ouvrir le dialogue sur ces sujets et d'offrir un temps d'échanges entre les participantes. Les différentes cultures en présence permettent à chacune de s'enrichir des expériences ou connaissances des autres. Beaucoup de questions sur des ouï-dire. L'intervention de professionnels extérieurs fait connaître ces structures et permet dans un deuxième temps, la prise de rendez-vous afin d'entamer un suivi.

Améliorer la prise en charge médico-psychologique de la périnatalité et la prise en compte de la santé des enfants dans l'accompagnement social

Accompagner les femmes enceintes ou en souhait d'enfant vers un suivi médical adapté

- ☞ 16 femmes enceintes suivies
- ☞ 27 entretiens et 9 accompagnements par l'infirmière concernaient le suivi de grossesse
- ☞ 5 suivis renforcés

Les entretiens autour de la grossesse vont se développer sur plusieurs axes. La partie purement physiologique avec une évaluation des connaissances nécessaires par la future mère et la mise en place du suivi médical, une partie environnementale sur les conditions de vie, d'alimentation, d'entourage familial ou réseau social avec la présence ou non du père ou du "géniteur", acheteur anonyme de prostitution. Et comment se projette la future maman, et enfin la partie psychologique afin d'évaluer comment cette grossesse se passe pour la mère ainsi que la capacité à se projeter dans la parentalité et les éventuels soutiens dont elle aurait besoin. Au vu de la précarité du public, nous sommes particulièrement attentifs au risque d'épuisement maternel avec les conséquences que cela peut avoir sur l'enfant.

Sensibiliser les soignants en périnatalité à la particularité du suivi du public de l'Amicale du Nid

Une rencontre avec les PMI du 9ème et du 5ème arrondissement a été organisée permettant ainsi d'échanger sur les difficultés et les pratiques de chacun. Cette rencontre a permis également de sensibiliser ces professionnels à la particularité du public de l'Amicale du Nid et particulièrement en lien avec la parentalité et la perception de la maternité. Cela a débouché sur une deuxième rencontre plus spécifique avec une des sages-femmes et la puéricultrice de la PMI afin de mettre en place des actions communes

Dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale, lors d'une des rencontres de la commission Périnatalité, un travailleur social et une infirmière ont présenté le travail effectué sur la périnatalité auprès du public accueilli par l'Amicale du Nid à **14 professionnels de la santé mentale autour de la périnatalité.**

Organiser des temps d'échange autour de la périnatalité par groupes de femmes dans les locaux de l'Amicale du Nid et à l'extérieur

Au vu des suivis effectués sur l'année, nous avons constaté qu'il était important que les jeunes mères ou futures mères puissent bénéficier de temps communs afin d'échanger non seulement sur l'arrivée de leur enfant, mais également sur leur vécu de jeunes mères dans un environnement culturel différent, loin de leur famille et souvent de manière isolée, ainsi il serait nécessaire d'avoir un espace permettant d'échanger avec des pairs, animé par un professionnel. En concertation avec la puéricultrice de la PMI du 9ème arrondissement, une permanence ayant pour prétexte la pesée des nouveau-nés va se mettre en place à partir de janvier 2017, offrant un lieu où les mères pourront montrer leur enfant à un professionnel et également poser des questions et échanger avec les autres mères. Ce temps répond aussi à la difficulté pour ces mères en errance d'hébergement en hébergement de créer un lien avec un professionnel médical. En effet, du fait de la sectorisation, elles sont amenées régulièrement à changer de PMI et donc de soignants. Cette permanence pesée permet de garder le lien avec un personnel médical. Il ne tend pas à se substituer à la permanence pesée existant déjà, mais au contraire à servir de lieu de médiation pour amener vers le soin et surtout garder le lien jusqu'à ce que la famille se trouve dans une situation plus stable.

Ces diverses actions développées tout au long de l'année ont permis une continuité dans notre projet et nos objectifs. Les résultats soulignent la pertinence d'une telle action et l'importance du renforcement des liens et des partenariats sur les soins psychiques ; de la même manière qu'a été construit le réseau autour de la santé physique et qui fonctionne aujourd'hui de manière adaptée, avec de régulières sensibilisations des acteurs de la santé, au vu de la rotation du personnel et de l'évolution du public. Nous poursuivons nos actions initiées sur l'année 2016, par une évaluation participative des besoins en santé du public accueilli par l'association, puis un élargissement du réseau des acteurs de la santé psychique afin d'offrir aux personnes un panel de divers professionnels de santé sensibilisé à la spécificité de notre public.

La présence toujours forte d'enfants en bas âge dans les locaux de l'Amicale du Nid, nous conforte dans notre axe de travail sur la périnatalité et l'importance des partenariats et des échanges de compétences entre professionnels afin d'élaborer un maillage soutenant auprès de ces jeunes mères pour qu'elles puissent vivre au mieux ce temps particulier de la grossesse, puis de l'arrivée de l'enfant. Une attention particulière sera donnée sur l'accueil de ces enfants et leurs mères afin d'offrir un espace sécurisant où elles pourront exprimer leurs inquiétudes et leurs besoins, sans crainte de jugements ou de stigmatisations et où leurs enfants auront un lieu qui leur soit dédié hors de leur quotidien difficile, soutenant ainsi leur désir d'intégration et de stabilisation.

D. Actions principales en direction des partenaires

- L'infirmière participe à la commission santé de la FNARS Rhône-Alpes dont la journée de présentation des outils conçus par cette commission s'est tenue le 15 novembre 2016.
- Elle participe également à deux commissions au sein du Conseil Local de Santé Mentale du 9eme arrondissement, 5 rencontres se sont tenues en 2016
- Elle assiste aux rencontres de la Coordination Santé Mentale Migrant qui a en organisé 3 sur l'année. Lors de celle de juin, l'infirmière a fait une intervention sur les freins et leviers à l'accès aux soins de santé mentale des personnes concernées par la prostitution avec un focus sur le public accueilli par l'Amicale du Nid.
- Une intervention a été réalisée dans le service de médecine infectieuse de l'hôpital de la Croix-Rousse afin de présenter l'association et les spécificités du public, ainsi qu'auprès des professionnels des PMI du 5eme et du 9eme arrondissement.
- Pour la troisième année consécutive, un travailleur social et l'infirmière sont intervenus à la Faculté de Médecine dans le module Santé Humanitaire et Samu social sur la thématique de Santé et Prostitution. Dans ce même cadre, une étudiante en médecine a suivi un stage de 32 heures dans les locaux de l'Amicale du Nid, stage qui est une des prérogatives pour valider ce module.
- Un partenariat a été instauré avec la psychologue d'Aria, permettant d'orienter des personnes nécessitant plus spécifiquement des soins psychiques. 3 orientations ont été effectuées.
- Le partenariat instauré avec la CPAM se poursuit et a permis la résolution de situations complexes en lien avec les couvertures médicales
- Divers contacts et rencontres sont régulièrement effectués en lien avec les suivis des personnes

4. Pôle Emploi formation

L'accompagnement proposé par le pôle « emploi-formation » vient étayer le suivi social engagé par le CHRS de l'association (ou autres CHRS partenaires) et lorsque la situation administrative le permet ; il peut être un réel appui dans l'inscription des personnes sur le parcours de l'emploi. En revanche, l'insertion professionnelle n'est pas une finalité exclusive. Certaines personnes trop éloignées de l'emploi ont besoin de se reconstruire. La mobilisation progressive que requièrent les activités du pôle génère une stabilisation qui rythme le quotidien des personnes accueillies. Une fois cette stabilisation acquise, diverses démarches (administratives, accès aux soins, logement...) jusqu'alors insurmontables peuvent être travaillées par le référent social du CHRS. Ce parcours vers « l'autonomie sociale » fait partie intégrante des objectifs portés par le pôle « emploi-formation ».

Aujourd'hui ce pôle Emploi formation s'appuie sur **trois outils** -articulés et cohérents -pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes. :

- L'AAVA atelier Malesherbes : atelier de production
- La formation socio- linguistique
- L'accompagnement renforcé vers l'accès à l'emploi et la formation.

A. AAVA : L'Atelier Malesherbes

L'année 2016 est marquée par plusieurs points forts :

- Une meilleure articulation et cohérence entre les accompagnements développés dans l'atelier de production, en séances de formation et vers l'insertion professionnelle. Cette transversalité a généré une augmentation des sorties positives.
- La participation des personnes accueillies au fonctionnement de l'AAVA, au projet d'établissement et à la refonte du livret d'accueil
- Diverses rencontres avec des structures porteuses d'AAVA (Le MAS, France Horizon, Notre Dame des sans Abris) afin de partager et d'échanger sur les pratiques de chacun.
- Le renforcement et la stabilisation de l'équipe d'encadrement social de l'Atelier ainsi que la pérennisation du poste de chargé de développement commercial sur la base d'un mi-temps
- La poursuite de la diversification des activités de production : atelier textile et nettoyage.

Comme les années précédentes, l'Atelier est confronté à une réalité économique difficile.

Le COPIL, composé d'un représentant de la DDCS, 2 membres du Comité territorial, la déléguée générale de l'Amicale du Nid, la directrice d'AdN 69, la coordinatrice de l'AAVA et le chargé de développement commercial, s'est réuni à 2 reprises en 2016. A l'ordre du jour notamment, point sur l'activité, la situation financière, l'état d'avancement des pistes de diversification d'activités.

Rappel du projet et fonctionnement de l'Atelier

Agréé pour **18 places** en tant qu'AAVA l'atelier Malesherbes a pour objectifs :

- Mettre en œuvre un cadre sécurisant et valorisant au niveau des travaux à réaliser et au sein du collectif de travail.
- Proposer un soutien par l'écoute, l'appui à la production en œuvrant ensemble. La production est ainsi un support à la mise en relation.
- Accompagner chaque individu vers une insertion sociale globale en fonction de son potentiel.
- La qualité de l'accompagnement est un facteur clef dans le processus d'insertion. A l'atelier Malesherbes, les encadrants participent aux côtés des stagiaires à la production afin que le temps de travail partagé constitue un espace naturel facilitant la communication.

La présence des encadrants permet de :

- Guider la production
- Adapter les tâches aux capacités des personnes en évitant des situations d'échec
- Aider la personne à progresser selon son rythme
- Repérer ce qui déstabilise, prévenir et désamorcer les conflits
- Garantir la place de chacun et le respect du cadre en continu
- Détecter les compétences et les potentiels- individuels et collectifs à valoriser

- Un tel fonctionnement distingue l'AAVA d'une structure d'insertion du champ de l'IAE. Outre cette immersion sur le lieu de production aux côtés des stagiaires, l'ensemble de l'équipe assure les différentes fonctions liées au fonctionnement de l'atelier. Il s'agit aussi d'être garant d'une productivité efficiente : respect des délais et qualité du produit rendu.

Critères d'admission

L'atelier Malesherbes est ouvert en priorité aux personnes orientées par les autres services de l'Amicale du Nid Rhône mais aussi à d'autres structures sociales sur la base des critères suivants :

- Etre majeur-e
- Etre orienté-e par un travailleur social d'un CHRS, lequel devra assurer le suivi social de la personne durant toute la durée du stage
- Etre en situation régulière sur le territoire français
- Se présenter et participer à une rencontre d'admission proposée par le service.

Moyens mis en œuvre

- Une activité productive réelle, de complexité et de nature diverses. L'atelier est spécialisé dans l'activité de sous-traitance du secteur de l'imprimerie et de la publicité, activité fortement représentée par le façonnage papier et la préparation de commandes délivrées par des agences de communication. A ces prestations s'ajoute une activité pour le compte d'une association humanitaire : collecte, tri, conditionnement de matériel (médical, scolaire) et chargement de containers à destination de pays d'Afrique centrale.
- Un accompagnement éducatif sur les tables de travail assurant une présence permanente auprès des stagiaires. Cette présence est indispensable pour proposer un cadre sécurisé, éviter la mise en échec des personnes et favoriser la reprise de liens sociaux.
- L'élaboration et suivi du parcours de stage des personnes accueillies.

Résultats attendus

- Valorisation de la personne, reprise de confiance, autonomie vers une insertion sociale dans sa globalité (Santé, logement, emploi, démarches administratives).
- Acquisition des bases nécessaires pour être autonome face aux démarches liées à l'emploi.
- Acquisition des rudiments de la langue française.
- Acquisition du rythme et des attitudes attendues par un employeur, savoir se présenter, savoir travailler au sein d'un groupe, savoir respecter une consigne...

Profil des stagiaires de l'AAVA

34 personnes, dont un homme, ont bénéficié d'un accompagnement en 2016. La tranche d'âge des plus de 35 ans est en augmentation.

	2014	2015	2016
18-25 ans	5	4	5
26-35 ans	19	19	17
+35 ans	11	6	12
Total	35	29	34

Orientées par les collègues du Milieu Ouvert qui les ont rencontrées sur les lieux de prostitution dans l'agglomération lyonnaise, les personnes originaires du Nigeria représentent plus de 70% de la file active de notre établissement.

L'une des priorités de l'équipe de l'AAVA est de veiller à la mixité du groupe accueilli au regard des nationalités afin de limiter tout repli communautaire. C'est un objectif maintenu : plus de 10 nationalités différentes sont représentées dans l'atelier en 2016.

	2014	2015	2016
France	5	2	2
UE Sud (Espagne)			1
UE Est (Roumanie/Bulgarie)	1	1	
Arménie/Azerb./Kosovo, Albanie	3	4	7
Ukraine /Russie	1	1	3
Nigéria	18	14	15
Congo/Cameroun/Ghana	3	5	4
Algérie	4	2	1
Chine			1

Plus de 70% des stagiaires sont sans ressources. La moyenne d'âge est de 33 ans. 54% sont des femmes seules sans enfant, 32% des familles monoparentales et 14% sont en famille.

Partenaires orienteurs

Une forte volonté de maintenir et de développer le réseau partenarial marque l'année 2016. Les CHRS : Alynéa, ARIA, La Croisée, Le Cap sont des partenaires orienteurs réguliers. Les personnes orientées par l'Amicale du Nid représentent 76% de l'effectif et celles orientées par d'autres CHRS 24%.

Heures de travail, rétribution des stagiaires et durée des stages

Les stagiaires sont accueilli-e-s sur la base de 5 demi-journées dans l'atelier de production et bénéficient de deux séances de deux heures de formation par semaine. Une indemnité de stage indexée sur le smic est attribuée en fonction du temps passé en atelier de production. Les personnes sont indemnisées entre 58% et 75% du smic.

L'AAVA fait partie d'un collectif, le CTPEA (collectif du travail protégé et entreprises adaptées) qui regroupe un nombre important d'établissements. En fonction de l'évolution de leur parcours, les stagiaires accueillies à l'AAVA peuvent effectuer des stages extérieurs dans l'une de ces structures adaptées (ESAT ou EA). Il s'agit pour les stagiaires de découvrir d'autres activités (cuisine, blanchisserie, couture...) d'autres environnements de travail et de développer ses capacités à se présenter pour un emploi.

	2014	2015	2016
Heures dans l'atelier de production	11 671	11 659	10 553
Heures de stage extérieur	4 130	2 654	1 569
Total Heures rétribuées	15 801	14 313	12 122
Journées chômage partiel	8	22	27
Heures de formation	1 199	1 465	1 531

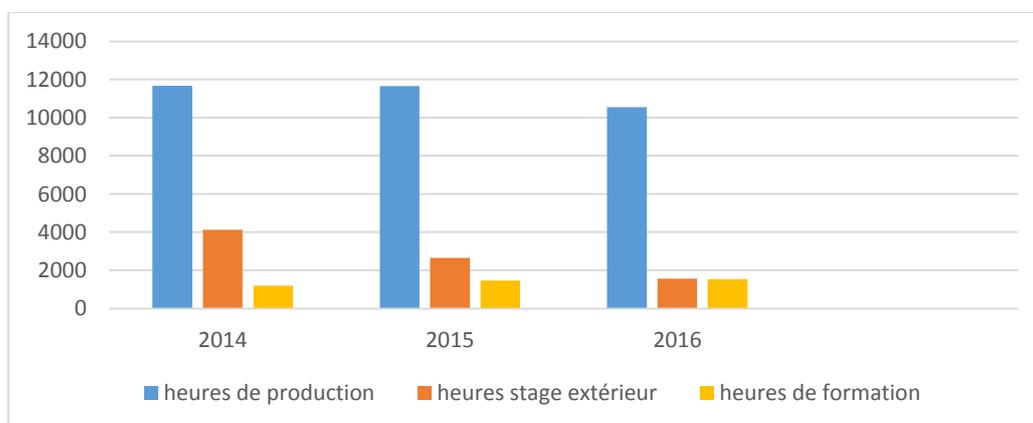
La stabilisation de l'organisation des séances de formation, assurées par une formatrice spécialisée en FLE, favorise l'investissement et l'assiduité des stagiaires ce qui explique l'augmentation des heures.

En revanche, le nombre d'heures en atelier de production diminue. Le nombre de journées partiellement chômées est en hausse et le temps d'accueil des personnes en stages extérieurs en baisse. Les commandes sont moins nombreuses et le secteur de plus en plus concurrentiel. La diversification de l'activité de l'atelier devient essentielle.

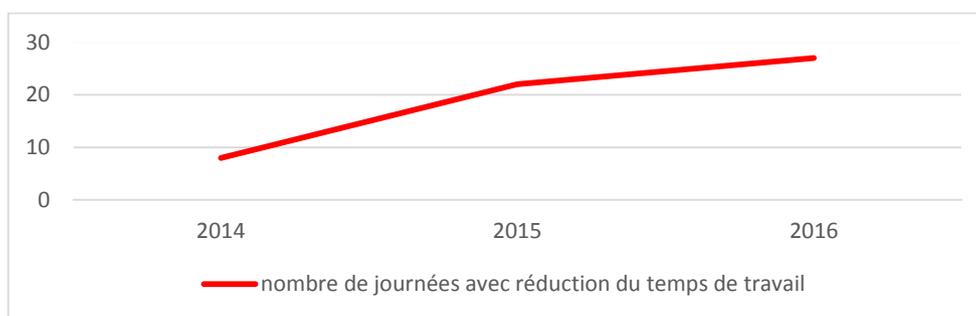
Trois stagiaires ont dû s'absenter pour longue maladie. Leur place a été maintenue pendant une période d'un mois, ce qui contribue à la baisse du nombre d'heures pour cette année à raison de 240H (3 mois avec un accueil de 80h/mois).

La durée moyenne de stage s'élève à 7 mois dont le plus long 18 mois et le plus court, 2 mois.

Evolution du temps de prise en charge sur les trois dernières années



NOMBRE DE JOURNEES AVEC REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL



Impact sur l'insertion sociale et professionnelle

18 personnes ont terminé leur stage au cours de l'année.

Non renouvellement du récépissé	fin de stage sans orientation	maternité	Accès emploi/formation
5	4	3	6

- 6 sorties (soit 33%) en situation d'emploi. La mise en situation de travail, l'accompagnement renforcé vers l'accès à l'emploi et la Formation FLE contribuent aussi bien dans la revalorisation personnelle, à l'acquisition des bases linguistiques et dans le savoir-être/savoir-faire adéquat à la recherche d'emploi.
- L'accueil à l'AAVA vient étayer l'accompagnement social global des personnes. Sur les 18 sorties en 2016, 4 d'entre elles ont accédé à un logement autonome durant leur stage à l'AAVA, une a bénéficié d'une reconnaissance travailleur handicapé et une a pu s'inscrire dans une démarche de soins adaptés.
- La situation administrative des personnes accueillies est un facteur important qui influe sur l'évolution des parcours. Nous avons dû mettre fin à 5 stages pour ce motif (non renouvellement de récépissé).

Expression et participation des stagiaires

En 2016, l'équipe de l'AAVA a prêté une attention particulière à l'expression des stagiaires sur des sujets les concernant tout particulièrement.

- Présentation du projet d'établissement (participation, sur la base d'un plateau de jeu, de stagiaires en cours de stage et d'anciennes stagiaires mobilisées pour la cause),
- Consultation des stagiaires sur l'organisation du temps de déjeuner pour les stagiaires présentes le matin et l'après-midi (chèque service ou lieu de pause au sein de l'établissement). Les personnes accueillies ont procédé à un vote. Les stagiaires se sont positionnées pour les chèques services.
- Point de vue sur la refonte du livret d'accueil. A partir de rencontres individuelles et de temps collectifs, il s'agit de remodeler le livret d'accueil afin d'optimiser son accessibilité et lisibilité à tout public.

Prospection commerciale et développement de nouvelles activités

Le poste du chargé de développement commercial recruté en octobre 2014, prolongé une première fois avec le soutien de la DDCS, a été transformé en CDI en février 2016. Le poste est désormais réparti entre une mission de prospection/développement d'activité et une mission d'encadrement au sein de l'atelier.

Résultats de la prospection commerciale

Les nouveaux clients ayant passé commande en 2015 ne se sont pas manifestés en 2016 en ce qui concerne les agences de communication et les imprimeurs.

Le client avec qui a été conclu un marché de 30 000 € en 2015 a consulté l'atelier de nouveau pour une prestation similaire. L'atelier n'a pas obtenu le marché cette année : il a été attribué à une entreprise adaptée ayant proposé des tarifs moins élevés. Cette entreprise est membre du CTPEA, un collectif dont fait partie l'atelier et qui encourage de façon informelle des relations non concurrentielles entre les différentes structures.

Au total, 1 480 entreprises ont été contactées dans le cadre de la prospection. Une quinzaine de nouveaux clients ont passé des commandes uniques ou très ponctuelles à l'atelier. Cette tâche représente un investissement de temps disproportionné au vu des résultats obtenus. Les modalités de la prospection commerciale doivent être redéfinies sachant que la diversification des activités de l'AAVA est un des enjeux pour pallier la baisse de commandes de l'atelier au regard de la situation de l'imprimerie.

Développement de nouvelles activités

Atelier textile

Sous-traitance : L'atelier a été contacté au début de l'année 2016 par une personne fabricante et revendeuse de produits textiles. L'objectif était de sous-traiter la fabrication de pantalons en lycra à l'atelier. Des essais ont été réalisés avec des résultats satisfaisants. Mais cette activité s'est révélée trop déficitaire pour que nous puissions poursuivre. Le projet de partenariat a été abandonné, et il a été décidé de ne plus chercher d'autres opérations de sous-traitance en couture.

Créations propres : Le développement de cette nouvelle activité a été recentré sur la confection de produits propres. Une formation par une intervenante extérieure (créatrice et présidente de la Chambre Artisanale de la Couture) a été suivie par deux encadrantes de l'atelier et une employée en contrat d'insertion : en janvier/février 2016 (6 demi-journées de 4 heures) et en octobre/novembre/décembre 2016 (6 demi-journées de 4 heures). Cette formation a permis d'élaborer 3 produits propres et de maîtriser les techniques de réalisation de ces produits. Les produits créés sont principalement dédiés aux jeunes enfants (sacs à dos, accessoires en forme de tête de souris), des foulards en soie sont également confectionnés.

Le but de cette activité est avant tout de diversifier le support de travail proposé aux stagiaires par une activité valorisante. Elle permet aussi de pallier en partie la baisse d'activité et de réduire les périodes de chômage technique. Enfin, la production de l'atelier est destinée à être vendue en boutique via un système de dépôt-vente et de commercialisation sur internet.

Nettoyage

L'atelier s'est orienté vers une diversification d'activité dans le secteur du nettoyage. Le nettoyage bihebdomadaire des bureaux administratifs de l'antenne locale, auparavant pris en charge par un prestataire extérieur, est assuré en interne depuis août 2016.

Cette prestation représente 132 heures de production stagiaires et un chiffre d'affaire de 2 500 euros sur l'année 2016.

Une formation en nettoyage (deux jours) a été dispensée par une intervenante du pôle formation de l'ADAPEI du Rhône à 4 encadrants de l'atelier en novembre 2016. La formation intitulée « Technique de nettoyage des locaux » avait pour but :

- Utiliser efficacement des produits de nettoyage en toute sécurité
- Choisir avec discernement les matériels de nettoyage en fonction des missions à effectuer
- Optimiser les opérations de nettoyage et désinfection des sanitaires
- Organiser son travail

Le but de cette activité est de réaliser des prestations de nettoyage de locaux inoccupés auprès de régies immobilières ou de bailleurs sociaux. Un début de prospection commerciale a été réalisé auprès d'une cinquantaine de structures. De bons contacts ont été établis avec certaines, qui restent à concrétiser en 2017.

Perspectives en 2017

Activité historique de l'atelier

- Poursuite de la prospection commerciale en continu mais en tâche de fond
- Reprendre contact avec les clients historiques de l'atelier pour repositionner l'offre et étudier la possibilité de prestations complémentaires

Atelier textile

- Poursuivre la production des produits choisis et aboutir à une commercialisation effective
- Contacter des boutiques/revendeurs pour commercialiser nos produits
- Créer une boutique en ligne sur une plateforme du type « A little market » pour proposer les produits en vente directe
- Formaliser des supports de communication pour faire la promotion de cette nouvelle activité sur les lieux de vente et sur internet.

Nettoyage

- Entamer une démarche de prospection commerciale soutenue auprès d'agences et bailleurs sociaux.
- Concrétiser les pistes de collaboration déjà en cours.

B. Formations socio-linguistiques

Une formatrice, titulaire d'un master en FLE, assure les formations sociolinguistiques des stagiaires de l'Atelier Malesherbes sur la base de 0.40 ETP. Son poste est mutualisé avec un autre CHRS sur la base d'une convention de mise à disposition (0.30 ETP). Cette mutualisation permet de favoriser des échanges de pratiques et sur les besoins en FLE des personnes en CHRS. Nous avons accueilli pendant 3 mois une étudiante de master 2 de FLE qui souhaitait réaliser son stage dans notre structure. Elle a participé aux formations en tant que formatrice, elle a préparé et animé des sessions.

La formatrice rencontre chaque nouvel arrivant à l'Atelier. Lors de cet entretien individuel sont abordés, notamment les points suivants :

- Le fonctionnement de la formation
- Présentation du stagiaire. De ses demandes, difficultés, centres d'intérêts, projets...
- Objectifs de formation.

Les horaires de la formation n'ont pas été modifiés. Chaque stagiaire bénéficie de 4 H de formation par semaine (2 fois deux heures) en groupes de 6 à 9 personnes.

Heures de formation réalisées

2014	2015	2016
199	1 465	1 531

Nombre et niveau des stagiaires

19 personnes ont participé à la formation en 2016. **8** personnes ont quitté la formation pour des raisons variées (fin de stage, embauche, congé maternité...)

Les niveaux sont généralement plutôt **débutants** (A1.1, A1 ou A2). Un nombre important de personnes **non scolarisées** suivent la formation. Elles relèvent de **l'alphabétisation** et le parcours d'apprentissage est long et compliqué. En général, le niveau oral est plus élevé que le niveau de l'écrit.

Contenus et thèmes de la formation

Les thèmes abordés lors des formations sont très variés afin de répondre au mieux aux besoins des stagiaires. Les supports utilisés sont également divers : supports écrits, vidéos, jeux, interventions extérieures, sorties.

Au cours de l'année, **des séances de formation spécifiques** sont organisées. Avec ou sans intervenant, dans les locaux ou à l'extérieur, ces moments permettent de cibler un sujet précis tout en organisant des activités de groupe qui renforcent la cohésion et l'intérêt pour la formation. Ce sont également des outils pour mieux accompagner les personnes, toujours dans l'objectif d'être au plus près de leurs besoins et de leur quotidien.

Sur la santé

Environ une fois tous les deux mois, l'infirmière de l'Amicale du Nid intervient lors de la formation. Elle prépare et anime avec la formatrice des sessions sur des sujets spécifiques concernant la santé et le bien-être. Les sujets sont choisis en fonction des demandes ou des besoins constatés des personnes.

Nous prenons soin à ce que ces formations ne soient ni un cours magistral au cours duquel un professionnel donne des règles à suivre, ni un moment gênant au cours duquel les personnes devraient dévoiler des problèmes personnels. C'est l'occasion de discuter ensemble, de mieux connaître son corps mais aussi d'avoir des outils pour prendre des rendez-vous médicaux, et enfin pour les personnes qui le souhaitent, de partager des expériences, des difficultés mais aussi des conseils.

Nous avons par exemple proposé des formations sur la contraception, la nutrition, l'ophtalmologie... Au cours de ces formations, il est courant que les sujets dévient suite à des questions des personnes. Toujours dans le dessein d'être au plus près des demandes des personnes, nous abordons donc plusieurs sujets lors d'une session.

Nettoyage de locaux

Suite à la décision de l'Atelier Malesherbes de réaliser l'entretien des locaux en interne, plusieurs formations collectives ont été réalisées avec les stagiaires afin de les intégrer dans l'organisation et la mise en place de cette activité de ménage. Ces moments ont permis de réviser du vocabulaire, d'intégrer et d'intéresser les personnes au projet mais également de les former en vue d'un possible emploi ultérieur dans le ménage. Au cours de ces ateliers, nous avons notamment vu :

- Le vocabulaire, le matériel, les règles d'hygiène, les règles de sécurité et les techniques du nettoyage professionnel.
- Les besoins à l'Atelier et les tâches à accomplir pièce par pièce (avec une proposition de planning réalisé par les stagiaires avec la formatrice).

Découverte de métier

Dans le cadre d'un projet de mémoire sur la réalisation d'objets pour aider à l'apprentissage, une étudiante en design est intervenue. Elle a présenté son métier et nous avons organisé des activités ludiques autour du design et de l'objet.

Découverte de son environnement

Ayant remarqué que certaines personnes connaissaient mal la ville de Lyon et les divertissements qui y sont proposés (certaines n'étaient jamais allées au cinéma), l'équipe de l'Atelier a organisé une journée en extérieur encadrée par la formatrice et une encadrante de l'Atelier. Après une visite du parc de la Tête d'Or, du zoo et des serres, le groupe a été invité à voir une comédie française. Le film a été choisi afin d'être compréhensible en français et a été l'occasion d'un travail en formation sur la bande annonce et les sujets évoqués.

Progression des stagiaires

La majorité des personnes qui ont suivi la formation ont progressé en français mais ont évolué également dans leur savoir-être (ponctualité, attitude dans un groupe, respect des règles...) ainsi que dans la compréhension du système socio-culturel français (politesse, culture générale, citoyenneté en France, compréhension du fonctionnement des administrations et des papiers, compréhension du monde du travail...)

Les progrès dépendent de nombreux critères. Pour certaines personnes, il est compliqué d'avoir la disponibilité d'esprit nécessaire pour un apprentissage (stress, quotidien compliqué, précarité, papiers...), pour beaucoup d'apprenants, un vécu traumatisant à l'origine de problèmes psychologiques ou de blocages psychiques (blocage face au français, problèmes d'attention et de concentration, problèmes de mémoire...). Il est également compliqué pour des personnes n'ayant pas été scolarisées d'apprendre à apprendre, d'apprendre à lire et à écrire et de comprendre la logique d'apprentissage, ces personnes ont en général besoin d'une grande disponibilité de l'enseignante et de temps.

C. Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Depuis avril 2015, le poste de la chargée d'insertion professionnelle (0,60 ETP) a évolué vers une mission plus transversale : l'accompagnement vers l'emploi et la formation de toutes les personnes suivies par l'établissement.

La chargée d'insertion professionnelle travaille en transversalité avec les différents services de l'établissement. Elle assiste une fois par mois aux réunions de l'atelier, des services Prévention et hébergement / logement. Ce temps est primordial pour faire le point sur les suivis des personnes et informer les équipes sur les derniers dispositifs.

Elle participe à diverses réunions/instances de réflexion et de concertation et va à la rencontre des différents partenaires afin de créer et maintenir des liens.

Suivi individuel des personnes

En 2016 la chargée d'insertion a assuré le suivi **de 47 personnes** dont 8 stagiaires de l'AAVA (2015 : 37 suivis dont 11 AAVA). Les équipes orientent de plus en plus de personnes vers la chargée d'insertion professionnelle.

Les demandes sont multiples mais la plupart du temps les personnes viennent pour trouver un travail rapidement et ne prennent pas en compte leur faible niveau de langue ni les freins à l'emploi comme la garde d'enfants, le manque d'expérience ou de formation. Elles ont souvent une idée erronée du monde du travail en France.

Le premier RDV est un temps de bilan sur le projet professionnel et/ou les diverses questions de la personne concernant l'emploi et la formation. Les demandes sont multiples : trouver un travail, besoin de faire un CV/ une lettre de motivation, parler de son projet professionnel, chercher une formation, se préparer à un entretien, répondre à une annonce, actualiser sa situation à Pôle Emploi, s'inscrire ou se réinscrire...

Ensuite, un suivi individualisé est mis en place. Les personnes prennent rendez-vous, téléphonent pour poser des questions. En moyenne un rendez-vous tous les 15 jours est nécessaire mais certaines personnes viennent chaque semaine.

Le suivi individuel semble primordial : les personnes recherchent un soutien dans leurs démarches. Seules ou avec beaucoup de référents différents (RSA, Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission Locale, référents sociaux...), il est souvent difficile d'y voir clair. Les personnes ont besoin d'un lieu repère, le travail de chargée d'insertion à l'Amicale du Nid est aussi et surtout de leur expliquer les démarches, que les personnes soient actrices de leurs recherches. Il est important de prendre le temps pour faire un CV, pour parler du projet professionnel. Cette disponibilité est primordiale dans le suivi. La confiance est importante, prendre le temps avec des personnes n'ayant aucune confiance en elles et ne connaissant pas ou très peu les codes et le monde du travail en France.

Evaluation des suivis

Parmi les 47 suivis en 2016, 20 personnes ne redonneront pas de nouvelles et ne viendront pas au 2^e ou 3^e rdv fixé. Parmi ces 20 personnes, 16 ne maîtrisaient pas suffisamment la langue française pour accéder à l'emploi.

Concernant les 27 autres personnes suivies :

- 6 personnes sont entrées en formation linguistique en 2016
- 2 personnes travaillent quelques heures pour une association intermédiaire comme agent d'entretien
- 3 personnes ont ouvert un agrément IAE et ont signé un CDDI
- 1 personne a signé un CDDI dans une Entreprise d'Insertion
- 2 personnes ont signé un CDD à temps partiel dans la vente et le secteur du ménage
- 1 personne a signé un CDI plein temps comme femme de chambre
- 1 personne est partie travailler en ESAT

Ateliers "techniques de recherche d'emploi"

Obligatoires pour les personnes qui ont le droit au travail et vivement conseillé pour les autres, ces ateliers ont lieu tous les premiers jeudis du mois en plus des heures de formation. Ils sont co-animés par la formatrice FLE et la chargée d'insertion professionnelle.

Ils sont l'occasion de parler des démarches pour l'emploi, des codes et du savoir-être, et du monde du travail en France lors de sessions d'une heure trente.

Exemples de sujets et activités :

- CV : que mettre dans un CV ? Révision du vocabulaire lié au CV afin que les personnes soient en mesure de comprendre et de commenter leur CV. Commentaire de faux CV qui comportent des erreurs.
- Présentation de différents métiers accessibles sans qualification : Présentation des métiers (compétences demandées, horaires, tâches...) ; jeux autour de ces métiers.
- Atelier sur l'entretien : suite à l'Atelier précédent, jeux de rôle sur des entretiens concernant les métiers vus.
- Atelier sur les formations : présentation de formations (sur le français ou autre) qui peuvent aider les personnes à mettre en place un projet professionnel.

Constats sur les freins à l'accès à l'emploi et à la formation

Le principal frein à l'**accès à l'emploi** est la non maîtrise ou insuffisante de la langue française. Ce phénomène s'accroît d'autant plus que les exigences de l'entreprise sur des emplois peu ou pas qualifiés sont de plus en plus pointues même dans le secteur de l'IAE.

En 2016 sur les 47 personnes suivies, 43 personnes ne maîtrisent pas la langue française. Sur ces 43 personnes, seulement 6 intégreront une formation linguistique dont certaines en centre social. La plupart sont en attente d'une prescription de formation.

Le niveau A1.1 est obligatoire pour être orientée en formation. Beaucoup de personnes que nous suivons n'ont pas atteint ce niveau. Il est difficile de trouver une formation ou d'intégrer une structure IAE sans avoir le niveau A2, presque impossible d'intégrer une EI ou le droit commun sans un niveau B1. Le niveau B1 est indispensable aux personnes qui veulent trouver un travail.

La professionnalisation des métiers des services à la personne les amène à devoir faire une formation courte par exemple en techniques de nettoyage, repassage etc... Il est souvent difficile de leur faire comprendre que le peu de contrats pour des personnes non qualifiées rend l'accès à l'emploi difficile à ceux et celles ne maîtrisant pas la langue française et n'ayant pas d'expérience.

La plupart des personnes ne possèdent pas ou peu d'expérience professionnelle et possèdent une vision erronée du monde du travail en France. **Cette méconnaissance du monde économique** et des codes inhérents à la pratique professionnelle conduit à des comportements inadaptés renforçant la difficulté d'accès à l'emploi.

Autre difficulté repérée est **la perte de motivation**. Il est en effet difficile et long de trouver un emploi pour une personne sans expérience ni qualification et très éloignée de l'emploi. Les étapes sont longues ; les personnes ont souvent du mal à accepter de ne pas trouver un travail immédiatement. Un certain va-et-vient dans les suivis est remarqué ; cela demande du temps avant qu'une personne s'inscrive vraiment dans un suivi et une recherche dynamique d'emploi ou de formation. La plupart des personnes travaillent comme femme de chambre, aide-ménagère, aide à domicile ou agent d'entretien de locaux et cumulent les contrats précaires.

Un phénomène récent

Un nombre croissant de personnes re-sollicitent la chargée d'insertion professionnelle après avoir terminé un contrat CDDI dans le secteur de l'IAE (en association intermédiaire ou chantier d'insertion et même en entreprise d'insertion) car elles ne parviennent pas à trouver un contrat de droit commun.

Malgré un parcours IAE le français reste un réel obstacle pour elles et les possibilités de trouver un travail sont rares. Souvent il s'agit de personnes qui n'ont pas pu intégrer une formation linguistique ; Elles se trouvent « bloquées » dans un système où elles ont l'impression de repartir à zéro : elles ont travaillé pendant 1 ou 2 ans et aujourd'hui elles ne parviennent pas à trouver un travail, même dans leur secteur d'activité, car elles ne maîtrisent pas le français assez bien, notamment à l'écrit.

L'accès à des formations en FLE et un suivi adapté alternant des mises en situation de travail et formatives sont essentiels pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes étrangères très éloignées de l'emploi

Un travail en réseau important

Les principaux partenaires d'action de la chargée d'insertion

- Pôle Emploi notamment avec le Pôle Emploi Vaise et Pôle Emploi Lyon 7e.
- Mission Locale du 9eme : partenariat ponctuel pour certains suivis pour des orientations notamment en formation.
- Forum Réfugiés : partenariat régulier avec les conseillers d'insertion concernant certains suivis communs.
- Maison de l'Emploi Duchère : partenariat ponctuel
- Structures d'insertion par l'économie et les ESAT.
- Réseau d'employeurs dans le secteur du nettoyage, de l'hôtellerie, de la restauration, du service aux personnes.
- Organismes de formation : OFELIA (arts ménagers, repassage...), AFPA, IFRA, UFCS.
- L'équipe du dispositif PERLE : Parcours Expérimental de Retour vers le Logement par l'Emploi.

La chargée d'insertion professionnelle participe à différentes instances partenariales et de réflexion, qui lui permettent de se tenir informée des différents dispositifs d'insertion mais également des temps d'échanges avec les différents référents de structures.

Au niveau du 9ème arrondissement

- Comité d'Insertion du 9ème arrondissement organisé par la Maison de l'Emploi et de la Formation
- Comité technique du pôle Linguistique du 9ème arrondissement : statistiques et éléments qualitatifs sur le public accueilli et les préconisations / remontées des attentes des partenaires, besoins sur le territoire.
- CTAOL : C'est une instance privilégiée de la mise en œuvre du partenariat entre les acteurs de l'insertion (IAE) et Pôle Emploi. C'est le lieu de suivi de la procédure d'orientation des personnes, de la procédure d'agrément et des modalités de suivi de parcours. Organisée principalement par Pôle Emploi Lyon 7e et Pôle Emploi Lyon 9e,
- DDCS du Rhône : Cette année la chargée d'insertion professionnelle a été très mobilisée par la participation aux réflexions sur les besoins et les possibilités de mutualiser des actions pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en CHRS. La chargée d'insertion professionnelle a assisté aux 6 séances de travail. Le défaut de maîtrise de la langue française a été repéré comme l'un des freins majeurs à l'accès du marché de l'emploi. La réflexion a abouti à la mutualisation de formations sociolinguistiques. La chargée d'insertion a également participé au groupe de travail constitué pour élaborer le cahier des charges.

D. Un atelier Anglais/ Français, "le groupe du lundi" dans les locaux du Milieu Ouvert

Quelques jeunes femmes confrontées aux difficultés d'apprentissage de la langue française, ont sollicité l'équipe logement lors de nos rencontres, pour une recherche d'un lieu qui les aiderait à surmonter les obstacles rencontrés dans leur quotidien.

L'équipe a réfléchi à trouver une approche originale du français, prenant en compte la culture linguistique d'origine. Elle a sollicité Le Secours Catholique pour une aide à la recherche d'un enseignant anglophone. Le fait que le français soit dispensé par une personne ayant elle-même un effort à faire pour s'immerger dans une langue étrangère aiderait à faire tomber l'anxiété liée à l'apprentissage et à la crainte de ne pas comprendre.

L'Atelier s'est déroulé dans les locaux du Milieu Ouvert de l'Amicale Du Nid. L'enseignante a été amenée elle aussi à faire un ajustement pour créer un pont entre sa culture linguistique d'origine, l'anglais, et la culture de la société d'adoption, le français.

De plus, la participation des éducatrices de l'équipe, non anglophone, rassure les participantes de cet atelier et amène des croisements de connaissances qui valorisent les personnes et installent une relation horizontale. Cet Atelier a été aménagé de manière souple et adaptée à leur situation familiale, d'où l'accueil et la présence de nouveau-nés pour 2 Jeunes mères qui n'avaient pas de moyen de garde. Nous remarquons qu'elles arrivent à s'organiser dans la plupart des cas.

4 personnes ont participé de façon régulière à cet atelier du lundi soir.

Nous avons pu observer des changements dans l'attitude des participantes : réassurance, ouverture d'esprit, attitude extravertie contrastant avec des habitudes de repli et d'insécurité.

Q.I manifestait de telles difficultés d'appropriation de ses démarches sociales et administratives que nous oscillions régulièrement entre des troubles psychiques envahissants ou un déficit de ses capacités intellectuelles. Nous avons découvert une jeune femme capable d'investissement, de concentration en capacité de refaire des exercices de français, seule chez elle.

5. Diagnostic et sensibilisation sur le phénomène prostitutionnel

A. Diagnostic régional sur le Phénomène prostitution : Rhône et Loire

Rappel des objectifs du diagnostic et du contexte

Ce diagnostic s'inscrit le cadre de la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes en situation de prostitution dont les 4 axes sont les suivants :

- Lutte contre le proxénétisme
- Renforcement de la prise en charge des victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
- Prévention en direction des jeunes et du grand public
- Interdiction de l'achat d'acte sexuel.

La loi crée un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle proposé à toute personne victime de de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle qui souhaite sortir de la prostitution et accéder à des alternatives.

Dans chaque département une commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est créée et placée sous l'autorité du Préfet. Elle est coordonnée par la délégation départementale aux droits des Femmes et à l'égalité. Cette commission aura une double mission :

- La mise en œuvre de la politique de lutte contre le système prostitutionnel
- La validation des parcours de sortie.

Pour préparer la mise en place de la commission dans ses deux dimensions, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes a souhaité une étude visant à :

- Mieux connaître le phénomène prostitutionnel dans les différents départements de la région et identifier les territoires plus particulièrement concernés par la prostitution.

En effet, comme le souligne le rapport de la mission d'information parlementaire³ ainsi que le rapport de l'IGAS, parus en 2011, les formes de prostitution sont très diverses et contrastées. Aujourd'hui en France, nous avons une connaissance « en pointillé » de la prostitution. Un constat est partagé par tous les acteurs intervenant dans ce domaine : le système prostitutionnel induit un « marché » en constante transformation. Classée 3^{ème} trafic mondial après armes et drogues, la traite à des fins d'exploitation sexuelle est internationale et les réseaux s'adaptent tant à la demande qu'aux contraintes du « marché ». Autre constat partagé, une part croissante de la prostitution est invisible, notamment en raison du développement d'internet et des TIC. Sur le terrain les professionnels observent une augmentation du nombre de jeunes et de mineurs en situation ou en risque de prostitution, même si ils/elles ne la nomment pas ainsi.

- ✚ Dresser un état de lieux des actions et des besoins en termes d'accueil, d'accompagnement, de prise en charge des victimes de prostitution, de proxénétisme et de traite, de prévention et de formation et formuler des pistes d'actions dans la perspective de la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le système prostitutionnel et du plan d'action national de lutte contre la TEH.

Un premier diagnostic approfondi a été réalisé dans le département de l'Isère dont les résultats ont été restitués en 2015.

Compte tenu des moyens financiers disponibles la Délégation Régionale des Droits des Femmes a pris la décision de centrer le diagnostic sur **deux départements : le Rhône et la Loire**

³ Rapport d'information de l'Assemblée Nationale n° 3334 « Prostitution : l'exigence de responsabilité. En finir avec le mythe du « plus vieux métier du monde » Avril 2011 – Présidente Danielle Bousquet – Rapporteur Guy Geoffroy.

B. Sensibilisation des partenaires

Le travail de sensibilisation des partenaires et acteurs nous semble nécessaire dans la mise en œuvre de nos missions et la prise en compte des conséquences liées aux situations prostitutionnelles. Ce travail vise :

- à articuler de façon cohérente et efficiente les accompagnements réalisés à l'Amicale du Nid, dont la finalité est la recherche d'alternatives et de sortie des situations de prostitution et de traite.
- à pouvoir transmettre des compétences et connaissances auprès des acteurs et partenaires, afin que les situations prostitutionnelles soient mieux repérées et prises en compte de façon adaptée, à l'instar d'autres problématiques psycho-sociales.

Sur 2016, nous avons multiplié les temps de rencontres et de sensibilisations auprès des partenaires et acteurs locaux.

Des interventions ont été réalisées auprès :

- de la MVS
- de 3 équipes de CADA et HUDA sur Lyon et Roanne
- des équipes de la Cellule Hotel et des Maisons de l'association le MAS
- de l'équipe du CHRS de la Charade-Lahso
- de l'équipe du CHRS La Croisée L'Etoile
- de l'équipe d'accueil de la structure le Bordeau/Lasoie
- de l'équipe du PADA/Forum-Réfugiés
- des équipes « Sésame » du Secours Catholique et du groupe femme-accueil migrantes de la Cimade
- des familles d'accueil bénévoles Accueil migrant du Collectif Accueil de Chaponost
- lors de la participation à une demi-journée de conférence organisée sur la traite des êtres humains par Forum-Réfugiés/Cosi
- de l'équipe Femmes-Informations Juridiques Internationales/FIJI
- de l'ARS à l'initiative de la CRSRH (Coordination Réseau Social Rue Hôpital)/Villa d'Hestia
- de l'équipe d'encadrement des services de protection de l'enfance de Grand Lyon Métropole

De juin à décembre 2016, ce sont environ 190 partenaires, professionnel-elles et bénévoles sur le territoire local qui ont été rencontrés et ont participé à un premier temps de sensibilisation relatif aux problématiques prostitutionnelles et de traite des êtres humains.

Si ces temps de sensibilisation sont importants, ils ne constituent pas pour autant une "formation" à la prise en charge et l'accueil de personnes en situation de prostitution. Ces temps nécessitent d'être développés et dans l'idéal, prolongés par la mise en place d'actions de partenariat plus spécifiques, adaptées aux champs d'intervention respectifs de chacun.

Ce travail important de sensibilisation aux problématiques des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains est appelé à s'entendre et se développer sur l'année 2017, dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application de la loi du 13 avril 2016 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement de personnes, sous la coordination et l'initiative de l'organisation de journées de sensibilisation et de conférences par les Déléguées aux Droits et l'Egalité Femmes-Hommes. Ce cycle de sensibilisation s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en place des commissions départementales prostitution sur chaque territoire départemental.

En conclusion

Après plusieurs années de réorganisation (financière, équipes,...) la situation de l'Amicale du Nid Rhône est stabilisée. Aujourd'hui l'établissement dispose des moyens nécessaires pour mener à bien sa stratégie de développement telle que définie dans son projet d'établissement réactualisé au regard de ses missions, des besoins du public et des évolutions du phénomène prostitutionnel dans le cadre des politiques publiques.

L'année 2017 sera certainement encore une année de transition avant que l'Amicale du Nid Rhône puisse s'investir pleinement dans la mise en œuvre de son projet d'établissement réactualisé, feuille de route partagée pour les cinq années à venir.

IV. ANNEXES

Annexe 1- Statistiques de l'établissement et par Service

Annexe 2 - Evolution de la capacité et nombre de journées CHRS réalisées

Annexe 3 - Vignettes sur des situations d'accompagnement.

AMICALE DU NID RHONE - STATISTIQUES 2016

PREVENTION	Nbre	%
Adultes	200	71%
Mineurs isolés	3	
Enfants	80	28%
TOTAL	283	
Femmes	194	96%
Transgenre / Transsexuel-le	3	1%
Hommes	6	3%
TOTAL Adultes	203	
Age Adultes/ mineurs isolés		
Mineurs isolés	3	1%
18-25 ans	66	33%
26-35 ans	100	49%
36-45 ans	21	10%
46-55 ans	6	3%
+ 55 ans	7	3%
TOTAL	203	
Age Enfants		
-3 ans	49	61%
3-6 ans	22	28%
6-18 ans	9	11%
TOTAL	80	
Nationalités		
France	18	9%
Union européenne	7	3%
Autres Europe de l'Est	6	3%
Nigéria	148	73%
Autre Afrique subsaharienne	18	9%
Maghreb	3	1%
Amérique latine	2	1%
Asie	1	0%
TOTAL	203	
Situation familiale		
En couple ou famille	8	4%
Isolé-e	144	71%
Mono parentale	51	25%
TOTAL	203	
Orienté-e par		
Autre service Amicale du Nid	3	1%
Connaissance	79	39%
Contact de rue	55	27%
Forum Réfugiés	18	9%
Partenaires Prost/Santé/Urgence	16	8%
Services de Police	13	6%
Autre administration / MDR	19	9%
TOTAL	203	

LOGEMENT	Nbre	%
Adultes	33	44%
Enfants	42	56%
TOTAL	75	
Femmes	32	97%
Transgenre / Transsexuel-le	1	3%
Hommes		
TOTAL Adultes	33	
Age Adultes		
-18 ans		
18-25 ans		
26-35 ans	23	70%
36-45 ans	9	27%
46-55 ans		
+ 55 ans	1	3%
TOTAL	33	
Age Enfants		
-3 ans	19	45%
3-6 ans	17	40%
6-18 ans	6	14%
TOTAL	42	
Nationalités		
France	2	6%
Union européenne	1	3%
Autres Europe de l'Est		
Nigéria	26	79%
Autre Afrique subsaharienne	3	9%
Maghreb	1	3%
Amérique latine		
Asie		
TOTAL	33	
Situation familiale		
En couple ou famille	10	30%
Isolé-e	9	27%
Mono parentale	14	42%
TOTAL	33	
Orienté-e par		
Autre service Amicale du Nid	32	97%
Connaissance		
Contact de rue		
Forum Réfugiés		
Partenaires Prost/Santé/Urgence		
Services de Police		
Autre administration / MDR	1	3%
TOTAL	33	

S. SUITE	Nbre	%
Adultes	12	43%
Enfants	16	57%
TOTAL	28	
Femmes	11	92%
Transgenre / Transsexuel-le		
Hommes	1	8%
TOTAL Adultes	12	
Age Adultes		
-18 ans		
18-25 ans		
26-35 ans	7	58%
36-45 ans	1	8%
46-55 ans	2	17%
+ 55 ans	2	17%
TOTAL	12	
Age Enfants		
-3 ans	10	63%
3-6 ans	2	13%
6-18 ans	4	25%
TOTAL	16	
Nationalités		
France	2	17%
Union européenne	1	8%
Autres Europe de l'Est		
Nigéria	5	42%
Autre Afrique subsaharienne	1	8%
Maghreb	3	25%
Amérique latine		
Asie		
TOTAL	12	
Situation familiale		
En couple ou famille		
Isolé-e	6	50%
Mono parentale	6	50%
TOTAL	12	
Orienté-e par		
Autre service Amicale du Nid	12	100%
Connaissance		
Contact de rue		
Forum Réfugiés		
Partenaires Prost/Santé/Urgence		
Services de Police		
Autre administration / MDR		
TOTAL	12	

Hébergement BEL AIR	Nbre	%
Adultes	15	44%
Enfants	19	56%
TOTAL	34	
Femmes	15	100%
Transgenre / Transsexuel-le		
Hommes		
TOTAL Adultes	15	
Age Adultes		
-18 ans		
18-25 ans	1	7%
26-35 ans	10	67%
36-45 ans	3	20%
46-55 ans	1	7%
+ 55 ans		
TOTAL	15	
Age Enfants		
-3 ans	10	53%
3-6 ans	6	32%
6-18 ans	3	16%
TOTAL	19	
Nationalités		
France		
Union européenne		
Autres Europe de l'Est	2	13%
Nigéria	12	80%
Autre Afrique subsaharienne	1	7%
Maghreb		
Amérique latine		
Asie		
TOTAL	15	
Situation familiale		
En couple ou famille		
Isolé-e	3	20%
Mono parentale	12	80%
TOTAL	15	
Orienté-e par		
Autre service Amicale du Nid	15	100%
Connaissance		
Contact de rue		
Forum Réfugiés		
Partenaires Prost/Santé/Urgence		
Services de Police		
Autre administration / MDR		
TOTAL	15	

AAVA MALESHERBES	Nbre	%
Adultes	34	100%
Enfants		
TOTAL	34	
Femmes	33	97%
Transgenre / Transsexuel-le		
Hommes	1	3%
TOTAL Adultes	34	
Age Adultes		
-18 ans		
18-25 ans	5	15%
26-35 ans	17	50%
36-45 ans	10	29%
46-55 ans	2	6%
+ 55 ans		
TOTAL	34	
Nationalités		
France	2	6%
Union européenne	1	3%
Autres Europe de l'Est	10	29%
Nigéria	15	44%
Autre Afrique subsaharienne	4	12%
Maghreb	1	3%
Amérique latine		
Asie	1	3%
TOTAL	34	
Situation familiale		
En couple ou famille	8	24%
Isolé-e	16	47%
Mono parentale	10	29%
TOTAL	34	
Orienté-e par		
Autre service Amicale du Nid	23	68%
Connaissance		
Contact de rue		
Forum Réfugiés		
Partenaires autres CHRS	9	26%
Services de Police		
Autre administration / MDR	2	6%
TOTAL	34	

AMICALE DU NID RHONE - SUITE STATISTIQUES 2016 - Situation au 31/12 ou à la sortie

PREVENTION	Nbre	%
Droits Santé		
Oui	200	99%
Non	3	1%
TOTAL	203	
Ressources		
Minima sociaux	85	42%
AAVA	6	3%
Salaire	16	8%
Sans ou inconnu	96	47%
TOTAL	203	
Emploi ou formation ds l'année		
Oui	8	4%
Non		
TOTAL	8	
Logement		
Sous location Amicale du Nid	2	1%
CHRS Bel Air	3	1%
Nuitées d'urgence	3	1%
CADA / Autre CHRS / FJT	48	24%
Droit commun	25	12%
Hébergé / tiers	94	46%
Hôtel	11	5%
Sans-abri / SDF	9	4%
Mais. relais / Résid soc. / Fam. accueil	8	4%
Inconnu		
TOTAL	203	
Situation / prostitution		
Activité prost.	65	32%
recherche d'alternative	2	1%
Arrêt	111	55%
Inconnu	25	12%
TOTAL	203	
Victime TEH		
Oui	94	46%
Processus d'identification	67	33%
Non	24	12%
TOTAL	185	
Dépôt de plainte		
Oui	29	14%
Non		
TOTAL	29	
Entrées	101	50%
Sorties	65	32%
Durée moyenne Prise en charge	24	mois

LOGEMENT	Nbre	%
Droits Santé		
Oui	33	100%
Non		
TOTAL	33	
Ressources		
Minima sociaux	11	33%
AAVA		
Salaire	22	67%
Sans		
TOTAL	33	
Emploi ou formation ds l'année		
Oui	8	24%
Non		
TOTAL	8	
Logement		
Sous location Amicale du Nid	3	9%
CHRS Bel Air	2	6%
Nuitées d'urgence		
CADA / Autre CHRS / FJT		
Droit commun	25	76%
Hébergé / tiers	1	3%
Hôtel		
Sans-abri / SDF		
Mais. relais / Résid soc. / Fam. accueil	2	6%
Inconnu		
TOTAL	33	
Situation / prostitution		
Activité prost.	2	6%
recherche d'alternative		
Arrêt	31	94%
Inconnu		
TOTAL	33	
Victime TEH		
Oui	NR	
Processus d'identification	NR	
Non	NR	
TOTAL		
Dépôt de plainte		
Oui		
Non		
TOTAL		
Entrées	3	9%
Sorties		
Durée moyenne Prise en charge	37	mois

S. SUITE	Nbre	%
Droits Santé		
Oui	12	100%
Non		
TOTAL	12	
Ressources		
Minima sociaux	8	67%
AAVA		
Salaire	4	33%
Sans		
TOTAL	12	
Emploi ou formation ds l'année		
Oui	5	42%
Non		
TOTAL	5	
Logement		
Sous location Amicale du Nid		
CHRS Bel Air		
Nuitées d'urgence		
CADA / Autre CHRS / FJT		
Droit commun	10	83%
Hébergé / tiers		
Hôtel		
Sans-abri / SDF		
Mais. relais / Résid soc. / Fam. accueil	2	17%
Inconnu		
TOTAL	12	
Situation / prostitution		
Activité prost.		
recherche d'alternative	2	17%
Arrêt	8	67%
Inconnu	2	17%
TOTAL	12	
Victime TEH		
Oui	2	17%
Processus d'identification	NR	
Non	NR	
TOTAL	8	
Dépôt de plainte		
Oui	2	17%
Non		
TOTAL	2	
Entrées		
Sorties	4	33%
Durée moyenne Prise en charge	89	mois

Hébergement BEL AIR	Nbre	%
Droits Santé		
Oui	15	100%
Non		
TOTAL	15	
Ressources		
Minima sociaux	9	60%
AAVA	2	13%
Salaire	1	7%
Sans	3	20%
TOTAL	15	
Emploi ou formation ds l'année		
Oui	11	73%
Non		
TOTAL	11	
Logement		
Sous location Amicale du Nid		
CHRS Bel Air	13	87%
Nuitées d'urgence		
CADA / Autre CHRS / FJT		
Droit commun	2	13%
Hébergé / tiers		
Hôtel		
Sans-abri / SDF		
Mais. relais / Résid soc. / Fam. Accueil		
Inconnu		
TOTAL	15	
Situation / prostitution		
Activité prost.		
recherche d'alternative	2	13%
Arrêt	13	87%
Inconnu		
TOTAL	15	
Victime TEH		
Oui	4	27%
Processus d'identification	5	33%
Non	6	40%
TOTAL	15	
Dépôt de plainte		
Oui		
Non		
TOTAL		
Entrées	4	27%
Sorties	2	13%
Durée moyenne Prise en charge	21	mois

AAVA	Nbre	%
Droits Santé		
Oui	34	100%
Non		
TOTAL	34	
Ressources		
Minima sociaux	2	6%
AAVA	17	50%
Salaire / Form. prof.	4	12%
Sans	11	32%
TOTAL	34	
Emploi ou formation ds l'année		
Oui	7	21%
Non		
TOTAL	7	
Logement		
Sous location Amicale du Nid	2	6%
CHRS Bel Air	2	6%
Nuitées d'urgence	1	3%
CADA / Autre CHRS / FJT	16	47%
Droit commun	3	9%
Hébergé / tiers	8	24%
Hôtel		
Sans-abri / SDF		
Mais. relais / Résid soc. / Fam. accueil	2	6%
Inconnu		
TOTAL	34	
Situation / prostitution		
Activité prost.		
recherche d'alternative		
Arrêt		
Inconnu		
TOTAL		
Victime TEH		
Oui	7	21%
Processus d'identification		
Non		
TOTAL	7	
Dépôt de plainte		
Oui	3	9%
Non		
TOTAL	3	
Entrées	20	59%
Sorties	18	53%
Durée moyenne Prise en charge	8	mois

AMICALE DU NID RHONE - SUITE STATISTIQUES 2016 - Situation au 31/12 ou à la sortie - Détail des situations administratives

PREVENTION			LOGEMENT			S. SUITE			Hébergement BEL AIR			AAVA		
Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%	
Situation Administrative			Situation Administrative			Situation Administrative			Situation Administrative			Situation Administrative		
CNI	18	9%	CNI	2	6%	CNI	4	33%	CNI			CNI	2	6%
CNI (EU)	4	2%	CNI (EU)	1	3%	CNI (EU)	1	8%	CNI (EU)			CNI (EU)		
statut réfugié	9	4%	statut réfugié			statut réfugié			statut réfugié	1	7%	statut réfugié	3	9%
protec subsidiaire PS1	7	3%	protec subsidiaire PS1	3	9%	protec subsidiaire PS1	1	8%	protec subsidiaire PS1	2	13%	protec subsidiaire PS1	2	6%
protec subsidiaire PS2	1	0%	protec subsidiaire PS2	5	15%	protec subsidiaire PS2	3	25%	protec subsidiaire PS2	1	7%	protec subsidiaire PS2		
Dublin 3	14	7%	Dublin 3			Dublin 3			Dublin 3			Dublin 3	1	3%
débouté-e	2	1%	débouté-e			débouté-e			débouté-e			débouté-e	6	18%
nouvelle DA	7	3%	nouvelle DA			nouvelle DA			nouvelle DA	1	7%	nouvelle DA	3	9%
sans papiers	37	18%	sans papiers											
sans Titre en France/Titre dans EU	5	2%	sans Titre en France/Titre dans EU			sans Titre en France/Titre dans EU			sans Titre en France/Titre dans EU			sans Titre en France/Titre dans EU		
OQTF	15	7%	OQTF			OQTF			OQTF			OQTF		
OFPPA proc. normale	20	10%	OFPPA proc. normale			OFPPA proc. normale			OFPPA proc. normale			OFPPA proc. normale	2	6%
OFPPA proc. accélérée	4	2%	OFPPA proc. accélérée			OFPPA proc. accélérée			OFPPA proc. accélérée			OFPPA proc. accélérée	2	6%
CNDA proc. normale	16	8%	CNDA proc. normale											
CNDA proc. accélérée	1	0%	CNDA proc. accélérée											
L316-1 titre (TEH plainte)	1	0%	L316-1 titre (TEH plainte)	1	3%	L316-1 titre (TEH plainte)	1	8%	L316-1 titre (TEH plainte)			L316-1 titre (TEH plainte)		
L316-1 récep (TEH plainte)	1	0%	L316-1 récep (TEH plainte)											
aucune demande effectuée			aucune demande effectuée			aucune demande effectuée			aucune demande effectuée			aucune demande effectuée		
L121-1 (EU) récep.			L121-1 (EU) récep.			L121-1 (EU) récep.			L121-1 (EU) récep.			L121-1 (EU) récep.	1	3%
L121-1 (EU) Titre			L121-1 (EU) Titre			L121-1 (EU) Titre			L121-1 (EU) Titre			L121-1 (EU) Titre		
L313-11 VPF / Santé Titre	8	4%	L313-11 VPF / Santé Titre	5	15%	L313-11 VPF / Santé Titre			L313-11 VPF / Santé Titre	3	20%	L313-11 VPF / Santé Titre	2	6%
L313-11 VPF / Santé récep.	4	2%	L313-11 VPF / Santé récep.			L313-11 VPF / Santé récep.			L313-11 VPF / Santé récep.	1	7%	L313-11 VPF / Santé récep.	2	6%
L313-11 VPF / Entf français Titre	12	6%	L313-11 VPF / Entf français Titre	5	15%	L313-11 VPF / Entf français Titre	1	8%	L313-11 VPF / Entf français Titre	2	13%	L313-11 VPF / Entf français Titre	1	3%
L313-11 VPF / Entf français récep.	7	3%	L313-11 VPF / Entf français récep.			L313-11 VPF / Entf français récep.			L313-11 VPF / Entf français récep.	1	7%	L313-11 VPF / Entf français récep.		
L313-11 VPF / Regr fam. Récep.	1	0%	L313-11 VPF / Regr fam. Récep.	3	9%	L313-11 VPF / Regr fam. Récep.			L313-11 VPF / Regr fam. Récep.			L313-11 VPF / Regr fam. Récep.	2	6%
L313-11 VPF / Regr fam. Titre			L313-11 VPF / Regr fam. Titre	1	3%	L313-11 VPF / Regr fam. Titre			L313-11 VPF / Regr fam. Titre	2	13%	L313-11 VPF / Regr fam. Titre	2	6%
L313-14 Admiss except. Titre	1	0%	L313-14 Admiss except. Titre			L313-14 Admiss except. Titre			L313-14 Admiss except. Titre	1	7%	L313-14 Admiss except. Titre		
L313-14 Admiss except. Récep.	5	2%	L313-14 Admiss except. Récep.											
L314-1 carte résid. 10 ans	2	1%	L314-1 carte résid. 10 ans	7	21%	L314-1 carte résid. 10 ans	1	8%	L314-1 carte résid. 10 ans			L314-1 carte résid. 10 ans	3	9%
L331-1 Aide au retour volont.	1	0%	L331-1 Aide au retour volont.											
TOTAL	203		TOTAL	33		TOTAL	12		TOTAL	15		TOTAL	34	

AMICALE DU NID RHONE STATISTIQUES 2014			AMICALE DU NID RHONE STATISTIQUES 2015			AMICALE DU NID RHONE STATISTIQUES 2016			Ecart 2016/2015	
PERSONNES SUIVIES	Nombre	%	PERSONNES SUIVIES	Nombre	%	PERSONNES SUIVIES	Nombre	%	Nombre	%
Adultes	261	73%	Adultes	245	62%	Adultes	263	63%	18	7%
Enfants	98	27%	Enfants	151	38%	Mineurs isolés	3	1%		
TOTAL	359		TOTAL	396		TOTAL	417			
Femmes	250	96%	Femmes	235	96%	Femmes	255	96%	20	9%
Transgenres / transsexuel-es	7	3%	Transgenres / transsexuel-es	5	2%	Transgenres / transsexuel-es	4	2%	-1	-20%
Hommes	4	2%	Hommes	5	2%	Hommes	7	3%	2	40%
TOTAL Adultes	261		TOTAL Adultes	245		TOTAL Adultes	266			
Age Adultes			Age Adultes			Age Adultes				
18-25 ans	50	19%	18-25 ans	41	17%	Mineurs isolés	3	1%	3	
26-35 ans	145	56%	26-35 ans	147	60%	18-25 ans	66	25%	25	61%
36-45 ans	39	15%	36-45 ans	35	14%	26-35 ans	138	52%	-9	-6%
46-55 ans	17	7%	46-55 ans	11	4%	36-45 ans	38	14%	3	9%
+ 55 ans	9	3%	+ 55 ans	11	4%	46-55 ans	11	4%		
Inconnu	1					+ 55 ans	10	4%	-1	-9%
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			9%
Age Enfants			Age Enfants			Age Enfants				
-3 ans	56	57%	-3 ans	82	54%	-3 ans	82	54%		
3-6 ans	19	19%	3-6 ans	52	34%	3-6 ans	47	31%	-5	-10%
6-18 ans	23	23%	6-18 ans	17	11%	6-18 ans	22	15%	5	29%
TOTAL	98		TOTAL	151		TOTAL	151			
NATIONALITES			NATIONALITES			NATIONALITES				
France	30	11%	France	22	9%	France	23	9%	1	5%
UE (Bulgarie, Roumanie)	11	4%	UE (bulgare, roumaine)	12	5%	UE (Bulgarie, Roumanie, Espagne)	9	3%	-3	-25%
Autres Europe de l'Est	16	6%	Autres Europe de l'Est	11	4%	Autres Europe de l'Est	15	6%	4	36%
Nigéria	164	63%	Nigéria	158	64%	Nigéria	185	70%	27	17%
Autre Afrique subsaharienne	27	10%	Autre Afrique subsaharienne	30	12%	Autre Afrique subsaharienne	23	9%	-7	-23%
Maghreb	11	4%	Maghreb	11	4%	Maghreb	8	3%	-3	-27%
Amérique latine	2	1%	Amérique latine	1		Amérique latine	2	1%	1	100%
						Asie	1		1	
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			9%
SITUATION FAMILIALE			SITUATION FAMILIALE			SITUATION FAMILIALE				
En couple	15	6%	En couple	22	9%	En couple ou famille	25	9%	3	14%
Isolé-e	163	62%	Isolé-e	129	53%	Isolé-e	159	60%	30	23%
Mono parentale	81	31%	Mono parentale	94	38%	Mono parentale	82	31%	-12	-13%
Inconnu	2	1%								
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			9%
Orienté-e par			Orienté-e par			Orienté-e par				
Autre service Amicale du Nid	85	33%	Autre service Amicale du Nid	76	31%	Autre service Amicale du Nid	60	23%	-16	-21%
Connaissance	73	28%	Connaissance	65	27%	Connaissance	75	28%	10	15%
Contact de rue	54	21%	Contact de rue	45	18%	Contact de rue	54	20%	9	20%
Forum Réfugiés	11	4%	Forum Réfugiés	16	7%	Forum Réfugiés	18	7%	2	13%
Partenaires	19	7%	Partenaires	17	7%	Partenaires	16	6%	-1	-6%
Services de Police	7	3%	Services de Police	5	2%	Services de Police	13	5%	-8	160%
Autre administration	10	4%	Autre administration	21	9%	Autre administration/ MDR/ CHRS	30	11%	30	43%
Inconnu	2	1%								
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			

AMICALE DU NID RHONE STATISTIQUES 2014			AMICALE DU NID RHONE STATISTIQUES 2015			AMICALE DU NID RHONE STATISTIQUES 2016			Ecart 2016/2015	
PERSONNES SUIVIES	Nombre	%	PERSONNES SUIVIES	Nombre	%	PERSONNES SUIVIES	Nombre	%	Nombre	%
SITUATION ADMINISTRATIVE			SITUATION ADMINISTRATIVE			SITUATION ADMINISTRATIVE				
CNI / Carte de résident / UE	55	21%	CNI / Carte de résident / UE	39	16%	CNI / Carte de résident / UE	41	15%	2	5%
Titre de séjour	63	24%	Asile subsidiaire/ carte de séjour	78	32%	Asile subsidiaire/ carte de séjour	66	25%	-12	-15%
Titre de séjour italien	7	3%	Titre de séjour européen	12	5%	Titre de séjour européen	6	2%	-6	-50%
En cours de régularisation	6	2%	En cours de régularisation	1		Statut réfugié (10 ans)	10	4%		
Procédure Dublin	11	4%	Procédure Dublin	3	1%	Demande asile / Dublin 3	64	24%	61	2033%
Réceppissé / APS	62	24%	Réceppissé/ APS	51	21%	Réceppissé	23	9%	-28	-55%
OQTF	14	5%	OQTF	19	8%	OQTF/ débouté-e	18	7%	-1	-5%
Sans papiers	38	15%	Sans papiers	42	17%	Sans papiers	37	14%	-5	-12%
Inconnu	5	2%				Aide au retour volontaire	1			
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			
DROITS SANTE			DROITS SANTE			DROITS SANTE				
Oui	223	85%	Oui	237	97%	Oui	265	100%	28	12%
Non	30	11%	Non	7	3%	Non	1		-6	-86%
Inconnu	8	3%	Inconnu	1		Inconnu				
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			
RESSOURCES			RESSOURCES			RESSOURCES				
Minima sociaux	75	29%	Minima sociaux	79	32%	Minima sociaux	102	38%	23	29%
AAVA (avec ou sans minima sociaux)	35	13%	AAH	13	5%	AAH	11	4%	-2	-15%
Salaire	32	12%	AAVA	18	7%	AAVA	11	4%	-7	-39%
Sans	79	30%	Salaire	37	15%	Salaire	41	15%	4	11%
Inconnu	40	15%	Sans	98	40%	Sans	101	38%	3	3%
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			
INSERTION socio prof.			INSERTION socio prof.			INSERTION socio prof.				
Emploi ou Formation professionnelle	53	20%	Emploi/ Formation professionnelle	59	24%	Emploi/ Formation professionnelle	22	8%	-37	-63%
Non			Non	186	76%	AAVA Malesherbes	34	13%		
TOTAL	53		TOTAL	245		TOTAL	266		24	13%
LOGEMENT			LOGEMENT			LOGEMENT				
ADN (nuitées d'urgence comprises)	33	13%	ADN (nuitées d'urgence comprises)	28	11%	ADN (nuitées d'urgence comprises)	19	7%	-9	-32%
Temporaire	32	12%	Temporaire	65	27%	Temporaire	81	30%	16	25%
Droit commun	62	24%	Droit commun	68	28%	Droit commun	64	24%	-4	-6%
Hébergé / tiers	80	31%	Hébergé / tiers	62	25%	Hébergé / tiers	93	35%	31	50%
Sans	44	17%	Sans	22	9%	Sans	9	3%	-13	-59%
Inconnu	10	4%	Inconnu							
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			
SITUATION / PROSTITUTION			SITUATION / PROSTITUTION			SITUATION / PROSTITUTION				
Activité prost. ou Risque	126	48%	Activité prost. ou Risque	123	50%	Activité prost. ou Risque	72	27%	-51	-41%
Non ou arrêt	83	32%	Non ou arrêt	89	36%	Arrêt	157	59%	68	76%
Inconnu	52	20%	Inconnu	33	13%	Inconnu	37	14%	4	12%
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			
VICTIME TEH			VICTIME TEH			VICTIME TEH				
Oui	110	42%	Oui	140	57%	Oui	96	36%	-44	-31%
Non	63	24%	Non	42	17%	Non	55	21%	13	31%
Inconnu	88	34%	Inconnu	63	26%	Processus d'identification en cours	72	27%		
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266		-20	-32%
Dépôt de plainte			Dépôt de plainte			Dépôt de plainte				
Oui	44	17%	LSI	17	7%	LSI	28	11%	11	65%
Non	123	47%	Autres	11	4%	Autres	3	1%	-8	-73%
Inconnu	94	36%	Non ou inconnu	217	89%	Non ou inconnu	235	88%	18	8%
TOTAL	261		TOTAL	245		TOTAL	266			
Entrées	101	39%	Entrées	87	36%	Entrées	115	43%	28	32%
Sorties	29	11%	Sorties	32	13%	Sorties	73	27%	41	128%
Durée moyenne Prise en charge	30	mois	Durée moyenne Prise en charge	31	mois	Durée moyenne Prise en charge	28	mois		

Annexe 2

Evolution de la capacité et du nombre de journées CHRS réalisées

Milieu ouvert	2014	2015	2016
Capacité autorisée : places	62	62	62
Capacité autorisée : personnes	186	186	186
Nombre de journées d'ouverture	247	250	250
Nombre théorique de journées	15 314	15	15 500
Nombre d'adultes dont mineur-e-s isolé-es accueilli-e-s	256	241	245
Nombre réel de journées	21 077	20	20 417
Taux d'occupation en %	137%	129%	132%

Base 1 place = 3 suivis –

Hébergement Insertion	2014	2015	2016
Capacité autorisée en places	15	15	15 + 5 places en mai
Nombre journées d'ouverture	365	365	366
Nombre théorique de journées	5 475	5 475	7 025
Nombre réel de journées	6 401	6 376	8 668
Nombre de personnes accueillies (adultes et enfants)	23	27	34 dont 19 enfants
Taux d'occupation en %	117%	116%	123%

AAVA	2014	2015	2016
Capacité autorisée places	18	18	18
Nombre journées d'ouverture	247	250	250
Nombre théorique de journées	4 446	4 500	4 500
Nombre réel de journées	6 165	4 509	6 061
Nombre d'adultes accueillis	35	29	34
Taux d'occupation en %	139%	100%	134%

Base de calcul Journée production rétribuées :: 12 122 journées de production - une journée = 3.5 H + formation 1 527 heures

Equipe du Milieu Ouvert

Un contact en Aller-Vers

Nous avons rencontré Joy lors d'un contact de rue, elle était dans un groupe de jeunes femmes nigérianes sous un arrêt de bus à Perrache. Certaines des jeunes femmes nous connaissaient, cela a permis de faire le lien avec Joy qui rencontrait notre association pour la première fois. Elle restait en retrait, avait une attitude mutique, nous en avons déduit qu'elle ne souhaitait pas s'exprimer devant ses compatriotes.

Deux semaines plus tard, nous l'avons rencontrée de nouveau au même endroit. Joy était seule, elle se sentait plus libre de nous parler. Après avoir présenté notre association, nous avons insisté sur le fait que la rue n'était pas un lieu sécurisé et qu'il fallait prendre un rdv pour nous rencontrer au service afin de lui offrir un espace confidentiel et protégé.

Joy a pris un rdv, elle a été reçue par 2 travailleurs sociaux et nous avons pu recueillir sa parole. Placée sous la procédure accélérée, Joy nous a confié être mineure âgée de 17 ans. Sa proxénète l'a obligée à enregistrer sa demande d'asile avec une fausse date de naissance en se déclarant majeure 23 ans.

Pendant cet entretien, nous avons contacté la MEOMIE afin de leur faire part de cette situation préoccupante. L'assistante sociale nous a informé connaître Joy, l'avoir reçue, avoir réalisé l'évaluation et le signalement au Procureur de la République. Cependant, la minorité n'étant pas flagrante, Joy n'a pas pu bénéficier de la prise en charge de la Métropole. Joy ne supportant plus la prostitution, elle nous a adressé une demande d'aide et de soutien concernant l'hébergement, l'ADA et la distanciation avec le milieu d'exploitation. N'ayant pas de moyens spécifiques pour répondre dans l'urgence, nous avons réalisé un signalement de vulnérabilité auprès de l'Ofii.

Aujourd'hui Joy poursuit sa demande d'asile, bénéficie des CMA mais elle reste obligée de chercher des solutions d'hébergement auprès de tiers parfois mal intentionnés.

Comment prendre en charge et protéger les jeunes femmes nigérianes qui nous semblent mineures et qui ne sont pas prises en charge par le droit commun ?

Equipe Hébergement Insertion

Une situation dite « bloquée »- Le refus d'accompagnement de Mme I.

Mme I. est accompagnée par l'Amicale du Nid (AdN) depuis 2011.

Arrivée en France en 2004 avec son fils de quelques mois, Madame a fait une demande d'asile et a été prise en charge en CADA. Sa demande a été déboutée et elle a quitté le CADA en 2006. Sans ressources et sans solution, Madame est en situation de prostitution à Lyon. En 2007, elle a loué un appartement en colocation qu'elle a quitté en 2009.

Madame I. s'est présentée une première fois au Service de prévention en 2007 pour finalement entamer un suivi plus important à partir de mai 2011. A cette époque, Madame I. ayant des ressources, elle est orientée sur le Service logement de l'AdN et sera logée en ALT.

Madame a fait une première demande de régularisation au titre de la santé puis au titre du regroupement familial. Elle a bénéficié d'une succession d'autorisations provisoires associées au droit au travail pendant trois ans. La précarité de ses documents administratifs a mis en obstacle son insertion professionnelle qui était déjà mise à mal par ses difficultés sociales, psychologiques et de connaissance du français. Malgré son suivi par la chargée d'insertion de notre association, et un lien avec une entreprise d'insertion, Madame n'a pas pu accéder à un emploi stable et s'est vite endettée. Au vu de la difficulté de la situation et d'une nécessité d'un accompagnement plus soutenu dans sa gestion budgétaire et de soutien à la parentalité, Madame a été orientée sur le service Hébergement de notre association.

Madame est entrée au CHRS de l'AdN en février 2015.

Lors de cette entrée, les premiers objectifs d'accompagnement de Madame I. étaient de la soutenir sur l'accès à un emploi, à la stabilisation de son budget et l'accès au logement.

Pourtant, nous avons pu constater que depuis le début de l'accompagnement, Madame a eu énormément de difficultés à respecter le règlement intérieur de la structure et les conditions de séjour. Madame n'a en effet jamais payé sa

participation, a régulièrement des visites en dehors des temps autorisés, et a installé du mobilier personnel dans l'appartement.

Suite à de nombreux entretiens, de discussions, puis de recadrage, l'accompagnement de Madame s'avère aujourd'hui très difficile. Madame n'adhère pas au contrat et ne vient pas aux rendez-vous de manière régulière. Elle est aujourd'hui hébergée avec son fils de 12 ans dans un petit T2. Elle n'a pas de droits au RSA.

En juin 2016, les objectifs d'accompagnement de Madame ont changé. Elle est enceinte. Son accouchement étant prévu pour décembre 2016, son projet professionnel et de formation est donc mis en suspens.

En décembre 2016 Madame était à 22 mois de durée de séjour et son unique demande est d'accéder à un logement. L'équipe fait toujours le même constat sur la situation ; Madame a été absente à de nombreux rendez-vous, elle est dans le refus de fournir les documents nécessaires à l'avancée de sa situation, ne respecte pas le règlement intérieur de la structure et les conditions de séjour.

De plus, différentes démarches administratives ont été engagées durant l'année et nous avons aussi fait le point sur les nombreuses dettes que Madame a contractées ces dernières années. Madame doit en effet des dettes de pensionnat pour son fils (1500 euros) mais aussi des dettes SNCF et TCL (3500 euros). Cela met bien sûr, à mal toute tentative d'accès au logement.

Un entretien avec le chef de service a aussi été l'occasion de questionner Madame sur son parcours prostitutionnel et sur ce qu'elle pense de l'accompagnement au sein de notre association plus particulièrement. Madame nous dit ne plus être en lien avec la prostitution. Elle a aussi pu nous dire être soucieuse de ce que son fils de 12 ans peut connaître et comprendre de son parcours et, pour ces différentes raisons, serait d'avis d'être accompagnée ailleurs.

L'hébergement qu'elle occupe actuellement est trop petit pour l'accueil de son nouveau-né et de son fils aîné. Madame est suivie par l'association depuis plusieurs années sans réelle avancée et refuse l'accompagnement du CHRS. Nous sommes aujourd'hui dans une impasse.

Les derniers entretiens lui ont pourtant permis de re-clarifier sa volonté de sortir du CHRS.

En décembre 2016, une fin de prise en charge lui a été signifiée et une orientation vers un logement autonome (si sa situation le permet) ou vers une autre structure CHRS a été pensée en lien avec la Maison de la Veille Sociale.

Une ouverture dans le cas d'une situation initialement bloquée

Le droit au séjour au titre de la santé, Mme K.

Célibataire, sans enfant lors de son entrée au CHRS fin 2012, Mme K est régularisée au titre de la santé (souffre d'une maladie qui la rend très fatigable). Parallèlement, elle bénéficiait d'un droit au travail et était stagiaire de notre AAVA. Un dossier MDPH avait été constitué et Mme K. avait accepté leurs préconisations : avis favorable pour une carte de priorité, reconnaissance de travailleur handicapé, orientation professionnelle en milieu ordinaire mais avis défavorable pour l'Allocation Adulte Handicapé (taux inférieur à 80%).

Néanmoins, la fatigabilité de Mme K. était un frein à l'emploi. Les métiers en tension étaient inenvisageables et les possibilités d'emploi dans la petite enfance (formation en CAP Petite Enfance un temps envisagée) très réduites. Un emploi à la sortie des écoles était programmé mais il ne serait de toute façon pas pérenne. De plus, le choix de Mme K. d'accepter l'orientation MDPH vers le milieu ordinaire, l'empêchait d'envisager une mission au sein d'un CAT.

On ne pouvait que dresser un constat d'échec : il fallait revoir l'orientation professionnelle de Mme K. Mais, malgré ses difficultés, elle refusait de reconsidérer sa position vis-à-vis du travail

Au printemps 2014, des difficultés administratives ont surgi et Mme K. a fait l'objet d'une OQTF. Elle n'a pu pendant un certain temps travailler à l'AAVA et n'avait donc aucun revenu. La situation a pu se régulariser et elle a bénéficié d'un titre de séjour "vie privée et familiale" d'un an, l'autorisant à travailler.

Nous avons dès lors œuvré avec Mme K. sur la question du travail en milieu protégé. Il était pour cela nécessaire de renouveler une demande auprès de la MDPH. Mme K. qui refusait de reconnaître ses difficultés, a fini par admettre la nécessité du montage d'un nouveau dossier d'autant que la future sortie de l'AAVA ne donnerait pas lieu à la possibilité d'un contrat d'insertion sur une autre structure.

Fin 2015, dans l'attente de la réponse de la MDPH, l'équipe s'est mise en lien avec une structure accueillant les personnes reconnues "travailleur handicapé" et orientées en milieu ordinaire. Mme K. a travaillé 2 jours mais n'a pu mener à bien la totalité de ce stage en raison de sa fatigabilité.

Peu après, Mme K. a reçu une notification de la MDPH lui refusant l'AAH mais cette fois-ci l'orientant vers le milieu protégé. Cependant, Mme K. persistait à refuser l'orientation en ESAT avant de finalement accepter. Mme K. a fait une lettre de motivation en vue de débiter un stage d'évaluation au sein d'un ESAT. Néanmoins, l'entrée en stage à l'ESAT a dû être ajournée car, Mme K. a de nouveau fait l'objet d'une OQTF au premier trimestre 2016.

En soulevant le fait que cela risquait de se reproduire avec les différents recours "au titre de la santé", Mme K. a été invitée à axer davantage sa demande de régularisation sur son parcours lié à la prostitution et la vulnérabilité qui en a découlé. Le recours déposé par l'avocate auprès du Tribunal administratif ne s'est pas appuyé sur ces éléments mais sur des éléments de santé et a cependant obtenu l'annulation de l'OQTF. Entretemps, le stage à l'ESAT a dû être reporté plusieurs fois courant 2016.

Fin 2016, Mme a été rencontrée par le chef de service et un membre de l'équipe au moment du renouvellement de son contrat de séjour. Ayant dépassé les délais de prise en charge du CHRS, il a été question de son parcours lié à la prostitution s'inscrivant dans un contexte de violence intrafamiliale et justifiant un recours à une autre forme de régularisation en évoquant des éléments de vulnérabilité. Pour la première fois, la problématique liée à la prostitution vécue et à différentes violences traumatiques subies depuis l'adolescence, est enfin mise en avant et verbalisée par Mme K.

La situation de Mme K. reste fragile, son titre étant renouvelé pour un an au titre de la santé mais paradoxalement lié à une condition de ressources, rendant sa sortie du CHRS problématique.

Mme K. débutera son stage en 2017 mais le problème n'est pas pour autant résolu. Mme doit disposer de revenus suffisants pour être inscrite au sein des accords ACDA et éventuellement accéder à un logement de droit commun.

La crainte pour l'équipe, reste aussi sur le risque d'une nouvelle OQTF toujours possible.

Situation bloquée/Ouverture : droit au séjour au titre de mère d'enfant français, Mme P.

Mme P. est hébergée à Bel Air depuis mars 2016. Elle a été orientée par le service milieu ouvert de l'Amicale du Nid. Mme P. est régularisée au titre de parent d'enfant français. Mme P. a connu l'Amicale du Nid dans le cadre du contact de rue. Il lui était difficile de verbaliser sa situation et Mme n'était pas en demande de sortir de sa situation prostitutionnelle.

Mme P. a accouché en avril 2015. C'est à ce moment qu'elle dit avoir arrêté la prostitution. Mme P. était dans une situation très instable et dans le souhait de sortir de la prostitution. Elle est revenue vers l'Amicale du Nid afin de trouver une solution et un appui à sa demande. Mme P. avait fait une demande d'asile qui a été rejetée. Elle a pu dire, par la suite, que son récit était faux et qu'elle avait été orientée dans ce qu'elle devait dire par sa "Madam".

Suite au rejet de sa demande d'asile, Mme P. a fait appel à un avocat et le père de son futur enfant étant français, il lui a été conseillé d'effectuer une demande de régularisation au titre de parent d'enfant français. Mme P. a donc entamé des démarches afin d'obtenir un premier titre de séjour. Cependant, depuis 2015, Mme P. est toujours en attente de son titre et renouvelle son récépissé tous les trois mois. Mme n'a pas de passeport et la préfecture lui renvoie qu'elle ne peut pas obtenir son titre sans son passeport.

Depuis son arrivée, Mme P. semble être sensible aux informations données par les travailleurs sociaux de l'Amicale du Nid concernant les conséquences de son parcours en lien avec la prostitution. Nous avons pu retravailler avec elle les causes et l'origine de sa demande. Mme P. nous a fait part de ses doutes et de sa volonté d'évoquer son parcours, toutefois, il nous semble important de prendre le temps avec Mme P. de construire sa nouvelle demande. Ainsi, s'amorce à l'occasion du séjour de Mme sur la structure, un travail conséquent d'information et d'identification d'une personne victime de la traite des êtres humains, en vue de fonder une nouvelle demande d'asile sur ces motifs.

Un exemple de parcours de sortie du CHRS hébergement Insertion

Positionnée sur un T3 à Villeurbanne via les accords ACDA, Mme J.E. a emménagé fin septembre dans son logement. Mme E. a été accompagnée lors de la signature du bail et lors de l'état des lieux entrant. C'est une étape importante pour des personnes n'ayant pour la plupart jamais eu accès à un logement et ne maîtrisant pas forcément les tenants et les aboutissants en termes de droits et devoirs liés à la condition de locataire. Un membre de l'équipe est présent lors de l'ouverture des contrats gaz, électricité et eau sans oublier la nécessité de contracter une assurance habitation. Bien que l'on prépare l'usager tout au long de son parcours au CHRS (particulièrement vers la fin), ce dernier mesure réellement à ce moment-là, la "réalité" liée au logement. De plus, il convient de travailler certaines priorités au moment de l'emménagement : la machine à laver, la cuisinière et le frigo sont plus que nécessaires ainsi que quelques éléments

de mobilier (lit, table et chaises). Pour Mme E., il était difficile de lui faire comprendre que le prix conséquent d'un canapé pouvait fragiliser son budget et compromettre son futur dans son logement. Il convenait de lui faire comprendre la nécessité de reporter certains achats.

Qui dit entrée dans le logement dit souvent prêt CAF et dépôt de garantie à rembourser à l'ACAL ou au Locapass. La question du budget est alors "sérieusement" abordée avec Mme E. qui effectue une formation rémunérée. Lorsque cette dernière prend fin, il est important de reprendre rendez-vous avec Mme E. afin dans un premier temps d'étudier la question du budget revu à la baisse mais aussi de remobiliser cette dernière vers un processus d'insertion professionnelle. A ce titre, Mme E. très en demande et motivée a pu être orientée vers le dispositif PERLE (Parcours Evolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi) afin qu'elle puisse s'inscrire dans une nouvelle dynamique.

Parallèlement, Mme E. est toujours suivie dans le cadre du post-CHRS en vue d'une intégration sur le quartier et où celle-ci doit être en mesure, à l'issue du post-CHRS, de solliciter le secteur en cas de difficulté majeure.

Equipe logement

« Bad Dreams »

S. jeune femme nigériane, âgée actuellement de 29 ans, est connue de l'AdN depuis 2009. Mes collègues de l'équipe du Milieu-Ouvert l'ont rencontrée à cette époque, lors des contacts de rue sur les lieux de la prostitution lyonnaise.

En aout 2013, l'équipe éducative du centre d'hébergement, témoin de ses difficultés, au cours de sa prise en charge, s'interroge quant à sa sortie et ses possibilités à vivre seule. Nous optons, d'un commun accord, pour une orientation vers le "service logement", phase intermédiaire et préparatoire, une possibilité d'évaluer ses capacités à "habiter" un logement.

Au fil de nos rencontres, nous constatons chez S. une propension à disparaître psychiquement, elle semble se détacher de l'instant présent, s'absenter du lieu, fuir dans ses pensées... Surtout lors d'un échange trop soutenu ou l'insistance d'une question. Elle manifeste alors une certaine détresse, son regard est fuyant, elle ne se souvient de rien, panique... perd ses mots, elle ne comprend plus rien... Difficile de repérer ce qui provoque ces manifestations.

Après un stage de 18 mois à l'atelier Malesherbes, chacune de ses tentatives d'accès à un emploi ou une formation professionnelle, par l'intermédiaire de notre chargée d'insertion ou son référent Pôle-Emploi, alimente une succession d'échecs qui contribuent à l'isoler davantage.

En mars 2015, touchés et déconcertés par sa grande vulnérabilité, confrontés à l'absence d'un fil conducteur dans son accompagnement, nous optons pour un travail renforcé en partenariat avec son Assistance Sociale de secteur, référente RSA.

Nous lui proposons en s'appuyant sur différents éléments de son parcours de vie de constituer un dossier de demande de reconnaissance de la qualité de «travailleur handicapé» (RQTH), auprès de la MDPH, suggestion qu'elle accueille avec intérêt et bienveillance.

L'été 2015, lors d'un entretien S. dit vouloir changer d'appartement, elle aurait rencontré dans son quartier des personnes nigérianes qui l'auraient menacée. Mais nous n'avons pas d'autre possibilité.

Lors du RDV suivant, elle arrive défaite, très fatiguée, pleure, elle parle de ses peurs, surtout la nuit, elle ne dort plus. S.I nous livrera qu'elle fait de mauvais rêves, des cauchemars, elle a très peur dans son logement et n'arrive plus à dormir la nuit. Je lui glisserai alors en anglais des « Bad Dreams », mots que nous nous approprions et qui nous serviront de points d'appui dans la suite de son accompagnement.

C'est ainsi que sera évoqué le CPCT, lieu où elle pourrait parler en anglais de ses « Bad Dreams », ses peurs, sa vie, son pays, ce qu'elle voudra avec une psychologue anglophone.

J'accompagnerai S. au CPCT. Au second RDV, tout en marchant tranquillement, nous parlons, je lui demande si elle dort mieux, si les médicaments prescrits par un médecin psychiatre apaisent ses « Bad Dreams ».

S. réagit ! Les « Bad Dreams » c'est pas avec le docteur, c'est au CPCT, là où elle parle en anglais. Elle est heureuse de parler dans cette langue.

En avril 2016, la MDPH répond favorablement à notre demande, elle lui accorde la reconnaissance de la qualité de « travailleur handicapé », l'attribution de l'AAH, assortie d'une orientation en ESAT hors les murs.

Un premier RDV avec une autre psychologue de l'ESAT lui est proposé, il induit une confusion avec le CPCT, elle panique, elle cherche ses petits papiers où tout est noté. Petits mots magiques, le CPCT, c'est pour les « Bad Dreams », avec Madame ..., là c'est pour le travail.

Au cours de cet accompagnement, malgré la vulnérabilité et la précarité psychique de S.I, nous soutiendrons un projet qui lui est cher, accéder à son propre logement. Avoir un chez soi, un lieu où s'ancrer, se loger. S. a signé son bail en avril 2016, elle est à ce jour installée dans un bel appartement. Elle poursuit ses RDV avec la psychologue du CPCT.

Le 03 octobre 2016, elle est admise en ESAT « hors les murs » à Villeurbanne où elle s'est bien intégrée à l'équipe et apporte toute satisfaction dans l'accomplissement de son travail.

S.I bénéficiera de 3 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement, nous travaillons sur les relais à construire avec la MDM (Maison de la Métropole) de son secteur d'habitation, pour continuer à la soutenir dans ses démarches personnelles.

Trans identité et difficulté d'accès au logement

P.V est une jeune personne transidentitaire hébergée dans le dispositif de l'ALT de février 2014 à avril 2016. Cette situation particulière nous a donné à réfléchir quant à sa présentation auprès des bailleurs sociaux. En effet, si sur le plan médical, la transformation physique est totalement réalisée, P.V semble en difficulté pour faire évoluer sa situation sur le plan de l'état civil, reportant à chaque fois ses démarches auprès de son avocate.

Comment présenter cette jeune personne dans une commission logement avec une carte d'identité masculine ? Nous avons réussi à travailler avec V.P cette question douloureuse afin que la rencontre avec la Chargée commerciale auprès du bailleur social, au moment de la visite du logement et de la constitution du dossier se fasse le plus sereinement possible.

Elle a finalement signé un bail en tant que locataire en titre le 30 novembre 2016.

Repérage et prévention de situation de violences conjugales

Madame R, d'origine bulgare, mère de 3 petites filles, est accompagnée depuis plusieurs années par le service logement. Elle est locataire en titre de son appartement depuis décembre 2014. Sans emploi, elle est bénéficiaire du RSA Majoré.

Madame R sollicite régulièrement le père de ses enfants pour différents sujets, d'où sa présence fréquente dans le logement où il a tendance à s'imposer, situation qui est source de nombreux conflits et reproches entre les deux parents.

En septembre 2016, Madame R nous téléphone suite à un énième conflit d'une grande violence dont ses enfants seront témoins. Elle porte plainte. Nous la soutenons dans ses démarches, écoutons la parole de chacune de ses enfants et tentons de l'orienter vers un lieu où elle pourrait traiter cette question.

Face au manque d'adhésion de Madame R pour travailler cette problématique, notamment sa tendance à minimiser la gravité des faits commis par cet homme, ainsi que les conséquences et les effets psychiques sur ses enfants, nous avons opté pour un accompagnement au plus près avec son assistante sociale de secteur.

La question de l'accompagnement de la relation mère-enfant

Madame O. est mère d'un petit garçon de 3 ans. Elle bénéficie de faibles ressources en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Le père de son enfant ne verse plus les 100€ de pension alimentaire mensuelle, suite à la perte de son emploi. Cette perte financière la met très en grande difficulté, mais elle patiente car, dit-elle, il lui a promis dès que sa situation financière s'améliorera, de reprendre le versement de cette somme.

Je l'informe de l'existence d'une aide de la CAF, nommée ASF, en cas de défaillance du père quant à son obligation d'entretien envers son enfant. Au moment de remplir la demande, je m'assure qu'elle ait bien compris les modalités et les exigences de la CAF pour percevoir cette aide, c'est-à-dire entreprendre des démarches auprès du Juge des Affaires Familiales qui notifiera sur l'obligation ou non du père, de contribuer à l'entretien et l'éducation de son enfant.

Dans un premier temps madame refuse de « monter » le dossier de demande d'ASF. Elle a l'impression de trahir le père de son fils. Elle me redit qu'il lui a fait une promesse et qu'il tiendra parole.

De mon côté, je constate son impossibilité à évoquer cette question avec le père de son enfant, je ré-aborde ce sujet, consciente de la mettre dans une difficulté émotionnelle qu'elle ne peut assumer. Encore et toujours, je lui réexplique les démarches auprès du tribunal et je la ré-assure sur la légitimité de cette requête.

Ceci lui demandera de trouver les bons mots qui tranquilliseront le père, il lui faudra lui expliquer que ce n'est pas un jugement moral contre lui mais une démarche qui supplée les carences financières d'un des parents. Nous prendrons le temps nécessaire, car cette situation l'inquiète et peut-être, induit de la culpabilité.

Enfin, avec notre soutien, elle a décidé d'entreprendre cette démarche et actuellement, elle est en lien avec un avocat. Le père de son fils a bien compris les enjeux de cette action et cela n'a créé aucun problème relationnel entre les parents. Nous observons pour les personnes que nous accompagnons que l'accès à leurs droits n'est pas simple, il se joue une dimension affective et émotionnelle qui embrouille leur décision au détriment de l'enfant.

Equipe Emploi Formation

Témoignage sur l'importance du partenariat

Mme est de nationalité nigériane, elle a 27 ans et deux enfants. Elle a effectué un stage dans notre AAVA de 2011 à 2013 et elle est suivie par l'équipe hébergement de notre CHRS. Après plusieurs formations linguistiques et plusieurs expériences de travail comme femme de chambre ou agent d'entretien notamment avec le dispositif PERLE, Mme est orientée par notre chargée d'insertion en août 2015 vers le chantier du foyer Notre Dame des sans Abris. Elle signe un CDDI d'agent de tri textile. L'année 2016 est marquée par une deuxième grossesse pour Mme. Son enfant est attendu en mars 2016.

Grâce à la très bonne collaboration entre la chargée d'insertion du Foyer Notre Dame des sans Abris et celle de l'Amicale du Nid, Mme va pouvoir intégrer une formation de français jusqu'au début de son congé maternité. L'agrément IAE est ensuite suspendu jusqu'à son retour, si Mme le souhaite.

Elle reprendra son contrat en juillet 2016. Le lien avec notre chargée d'insertion sera maintenu pendant toute cette période. Mme va mettre en place avec les travailleurs sociaux de notre CHRS les démarches pour la crèche afin qu'elle puisse reprendre le travail dans les meilleures conditions.

Son contrat se passe très bien. Les encadrants de l'atelier textile sont contents de Mme qui est motivée, qui prend des initiatives et qui est ponctuelle et régulière. Des bilans s'organisent régulièrement et le travail de collaboration permet à Mme d'évoluer dans de bonnes conditions.

Elle intègre également en parallèle un atelier d'écriture et de chant avec la compagnie du Grabuge.

Mme jongle avec les horaires, s'organise, s'épanouit dans son travail. Elle continue de venir rendre visite régulièrement à notre chargée d'insertion uniquement pour garder le contact.

Elle intègre une nouvelle formation linguistique de 2 mois puis effectue une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel dans le secteur de la restauration collective via la structure d'insertion REED.

Mme poursuit actuellement son contrat au foyer qui se termine dans 3 mois. Son projet professionnel se finalise : elle souhaite travailler dans la restauration collective. Elle va en début d'année 2017 effectuer une formation HACCP puis signer un contrat pour travailler à temps partiel dans la structure où elle a effectué son stage : le restaurant collectif du foyer Notre Dame des sans Abris.

La situation de Mme permet de mettre en relief l'importance du partenariat quant au suivi des personnes. En effet, l'excellente collaboration entre la CIP du foyer NDSA et celle de notre établissement, a permis à Mme d'évoluer sereinement vers un projet réaliste, de se sentir épaulée et d'avoir des points d'ancrage, des personnes référentes sur lesquelles elle a pu et elle peut s'appuyer.

Décalage entre la demande et le monde du travail

Mme BH est de nationalité nigériane, elle a 27 ans et une fille de 2 ans qui va à la crèche 3 jours par semaine. Elle est suivie par l'équipe de prévention de notre établissement qui l'oriente en novembre 2016 vers la chargée d'insertion. Mme n'a jamais travaillé en France et ses expériences au pays sont minimales : elle a vendu des fruits sur des marchés et effectué quelques heures de ménage en Espagne. Elle possède un titre de séjour d'un an avec droit au travail.

Mme met du temps avant de contacter la chargée d'insertion de l'établissement, en décembre 2016 pour prendre rendez-vous. Sa demande est claire : elle veut travailler, tout de suite, un « vrai contrat », CDI plein temps, dans le

secteur du nettoyage ou dans les cantines, pas dans un hôtel. Son français est insuffisant et il est difficile de mener un entretien sans avoir recours à l'anglais. De plus, elle ne sait pas lire et écrire, ni en français ni en anglais. L'évocation d'une formation linguistique ne la réjouit pas du tout : elle ne veut pas faire de cours de français, peut-être plus tard, mais elle veut d'abord travailler.

Mme semble être en complet décalage avec la réalité du monde du travail en France. Ses disponibilités sont minimes et ses exigences difficiles à prendre en compte.

La chargée d'insertion prend le temps de lui expliquer les réalités et l'aide à rédiger un CV afin qu'elle puisse se confronter au réel de la recherche d'emploi. Elle donne à Mme un rendez-vous la semaine suivante. Mme ne donnera pas de nouvelles et ne viendra pas au rendez-vous.

Difficultés d'accès à la formation

Mme DA a 39 ans, elle est de nationalité nigériane et elle a deux enfants. Elle a suivi des études supérieures d'économie à l'université au Nigéria.

Elle est suivie par l'équipe hébergement de notre association. Elle intègre l'effectif de l'atelier Malesherbes en mars 2016 et prend rendez-vous avec notre chargée d'insertion en mai. Elle souhaiterait faire une formation linguistique pour améliorer son français afin de reprendre ses études plus tard.

Elle est donc orientée vers le Pôle Linguistique afin de faire un bilan. Son niveau de français ne lui permet pas d'intégrer une formation de droit commun et son récépissé renouvelé tous les 3 mois la bloque dans ses démarches. Nous lui proposons une inscription en centre social mais Mme souhaite intégrer une « vraie formation » via Pôle Emploi.

Une orientation sera faite par son référent, formation pour laquelle sa candidature sera refusée à cause de son niveau trop faible en français...

Une deuxième orientation est faite vers un autre organisme de formation et mi-décembre Mme attend toujours que sa candidature soit traitée.

Les places en formations linguistiques sont très rares et les listes d'attente très longues. Une personne n'ayant pas acquis le niveau A2 à l'écrit a encore plus de difficultés à obtenir une place en formation de droit commun. Un travail de collaboration avec les référents Pôle emploi des personnes accompagnées est nécessaire afin qu'elles puissent être orientées le mieux possible et comprendre le cheminement d'une orientation.

**En 2016, les actions réalisées
par l'Amicale du nid Rhône sont financées par**

la DDCS du Rhône,
la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
le Conseil Régional Rhône Alpes
la Métropole de Lyon
la Ville de Lyon
la ville de Clermont Ferrand,
la ville de St Etienne



ville de **Saint-Étienne**



GRAND LYON
la métropole